

Lettres de Liège.  
Littérature dialectale, histoire et politique (1630-1860)

Daniel Droixhe

# LETTRES DE LIÈGE

Littérature dialectale, histoire et politique  
(1630-1860)

LE CRI

LE CRI ÉDITION  
Avenue Léopold Wiener 18  
1170 Bruxelles - Belgique  
Tél. 32 (0)2 646 65 33  
Fax 32 (0)2 646 66 07  
www.lecri.be

Distributions exclusives

France

Daudin distribution, 1 Rue Guynemer, F-78771 Magny Les Hameaux Cedex  
Tél. 33 (0)1 30 48 74 74, Fax 33 (0)1 34 98 02 44  
Diffusion C.E.D. France, 73 Quai Deshayes, F-94200 Ivry-sur-Seine  
Tél. 33 (0)1 46 58 38 40, Fax 33 (0)1 46 71 25 59

Belgique

Interforum Benelux, Boulevard de l'Europe 117, B-1301 Wavre  
Tél. 32 (0)10 42 03 20, Fax 32 (0)10 41 20 24  
Le Cri, Rue Victor Greyson 1, B-1050 Bruxelles  
Tél. 32 (0)2 646 65 33, Fax 32 (0)2 646 66 07

Library of Congress Cataloging-in-Publication Data

Lettres de Liège. Littérature dialectale, histoire et politique (1630-1860) /  
Daniel Droixhe.  
p. cm.  
Inclut des références bibliographiques et des illustrations  
1. ??? — ??? — ????.

ISBN 978-2-8710-????-?  
D/2011/????/??

Imprimé en Belgique.

Copyright © 2011 Le Cri édition  
Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou  
de traduction, réservés pour tous pays.

# Sommaire

Avant-propos .....	9
1. Les grandes misères de la guerre de Trente Ans .....	15
1. <i>La Complainte et débauche des paysans</i> .....	15
2. <i>Le Salazar liégeois</i> .....	18
3. <i>L'Entre-jeux de paysans</i> .....	26
4. <i>La Désolation des pauvres paysans</i> .....	36
2. Une fête au collège des Jésuites-en-Île au début du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	49
3. <i>L'opéra burlesque</i> et l'Europe .....	64
1. Le facteur musical : l'Italie sur Meuse .....	65
2. Le wallon, pittoresque et décrié .....	67
3. Du fransquillon au franchimand .....	70
4. Culture du poissard .....	77
5. Quand un Liégeois s'en va-t-en guerre .....	83
4. L'affaire des « chiens de la Régence » (1842-1843) .....	96
1. Le curé Duvivier, militant catholique .....	103
1.1. Un point de départ : <i>Li pantalon trawé</i> (1838) .....	103

4.1.2. Du <i>Pantalon travé</i> aux <i>Brèyâs</i> .....	69
4.1.3. Pinsar : Rèsponse às brèyâs .....	
4.1.4. Des <i>Brèyâs</i> à la <i>Péticion dès tchins a l' Rédjince</i> .....	73
4.2. Fuss, Picard, Leroy : la Rèsponse dès tchins dèl Rédjince ....	88
4.2.1. « Les frères siamois de Liège » .....	88
4.2.2. La <i>Rèsponse dès tchins dèl Rédjince</i> .....	92
4.2.3. Les conditions du premier renouveau dialectal	
4.3. Jacques-Joseph Pinsar : autres Rèsponses d'un pionnier méconnu .....	99
5. Le jubilé de la Fête-Dieu d'après Hassertz, chanteur de rues (1846) .....	00
5.1. Hassertz, Dehin : le combat des « Béranger liégeois » .....	110
5.2. L'évêque n'aime pas la musique .....	119
5.3. Les décorations de la ville .....	124
5.4. Une Église en question .....	128
5.5. Pourquoi des jubilés ? .....	000
6. Quelques visites de Liège au milieu du XIX <sup>e</sup> siècle .....	141
6.1. Duvivier : <i>Li cwène dè feû</i> .....	000
6.1.1. La rectification du cours de la Meuse .....	000
6.1.2. « Des canaux bien puants » .....	000
6.1.3. Le pont qui « fait la balançoire » .....	000
6.1.4. Lieux de culture et d'enseignement .....	151
6.2. Fuss, Le Roy, Picard : Paskèye so l' noûve toûr di Sint-Foyin .	154
6.3. Pinsar : des faubourgs ouvriers au passage Lemonnier .....	160
6.4. Dehin : le « pont Notger », le « calorifère », la statue de Grétry	166
6.5. La lanterne magique au secours d'une histoire nationale maltraitée	170
7. L'adieu au vieux pont-des-Arches (1858-1859) .....	000
7.1. L'adieu des poètes-ouvriers .....	179
7.1.1. Dehin .....	179
7.1.2. Olivier Serulier .....	184
7.1.3. Joseph Denoel .....	187
7.2. Dialogues du pont et du cheval de charrette .....	189
7.2.1. Jean-Joseph Thiriart : apostrophe du cheval .....	189

7.2.2. Constant Frère : autre apostrophe .....	194
7.2.3. Louis Arnoldy : réponse du pont et épilogue .....	198
7.3. Charles Wasseige : les derniers jours d'un condamné .....	199
7.4. Jean-Louis Panty : tôt remplacé, tôt oublié .....	207
8. Gare aux comètes! .....	210
8.1. Fuss-Picard-Leroy: <i>Paskèye so l' novèle comète</i> (1843) .....	000
8.2. Toussaint Delchef : <i>Li steûle a cowe</i> (1857) .....	000
8.3. André Delchef : <i>La fin dè monde selon Koko la Fripière</i> (1857) .....	000
8.4. Anonyme : <i>Li monde èst vis assé</i> .....	000
Postface .....	240
Bibliographie .....	000



# Avant-propos

Quelle valeur accorder, dans l'appréciation ou l'analyse d'une œuvre littéraire, au degré de relation qu'elle entretient avec sa référence historique ? La question, qui peut paraître incongrue quand il s'agit de la grande littérature française, s'est en tout cas posée en ce qui concerne un exercice dialectal où la « qualité » supposée de l'ouvrage détermine son enregistrement dans l'institution anthologique, et à partir de là, la part d'intérêt que mérite cette relation. On ne met pas en cause l'acribie qui vise tel détail textuel d'une œuvre française consacrée. Mais on reléguera volontiers aux oubliettes une production patoise d'emblée considérée comme trop attachée à la réalité locale. On jugera sans valeur et bornée par le campanilisme une expression du terroir réputée obscure pour ceux qui n'en partagent pas la culture. En outre, des critères différents de ceux qui régissent l'institution littéraire d'une langue de grande diffusion peuvent encore réduire la part d'attention que mérite cette production régionale. L'utilisation fidèle et respectueuse de tel dialecte ou de telle sous-variété conduit à mettre l'instrument linguistique au premier plan, derrière lequel s'effacent les traces historiques — parfois très modestes, il est vrai — que conserve le texte.

Tel serait le cas d'une large part de la production dialectale d'Ancien Régime en ce qu'elle « relève essentiellement de la littérature de circonstance<sup>1</sup> ».



De nombreuses pasquêtes — *pasquilles ou pasquinade* — ont été composées à l'occasion de faits de la vie privée ou de la vie publique : éloges et compliments pour l'élection de dignitaires ecclésiastiques, pour un jubilé, pour un mariage, wallonades destinées à influencer l'opinion lors de querelles politiques ou religieuses, évocations de menus faits de la vie locale... Écrits presque toujours anonymes, rarement jugés dignes d'être imprimés, œuvres d'intellectuels qui préfèrent le patois au français pour certains registres, la plupart de ces pièces sont aujourd'hui dénuées de tout intérêt, si ce n'est pour les historiens du quotidien et les philologues soucieux d'un passé qui s'éteint.

On ne commenterait pas cette condamnation des « historiens du quotidien » — et de ceux que Voltaire appelait « gens hérissés de savantes fadaïses », « tout noircis d'encre, et coiffés de poussière » — si elle ne renvoyait pas à un siècle et demi d'efforts pour reconstituer ce qu'il faut bien appeler un patrimoine populaire. Après François Bailleux, le notaire Joseph Dujardin, le collectionneur Ulysse Capitaine, le bibliothécaire Joseph Defrecheux, le musicologue Jules Hennuy — sans parler de Jean Haust et de ses héritiers en philologie wallonne — Maurice Piron, dont je fus l'élève, lui consacra une grande partie de son activité scientifique. C'est à lui qu'est d'abord dédié ce recueil. On y utilise, après avoir trop longtemps tergiversé, les archives qu'il a laissées et que j'ai acquises naguère. Aussi bien provenaient-elles parfois de ce que lui avait légué Jean Haust : on mesure la faute en quoi consiste le fait de les avoir négligées. Sans doute ces célébrations de jubilé, ces chansons pour un anniversaire, ces pasquilles animant d'une gaieté simple un mariage ou égratignant pour toujours un écart de conduite, une *bièst'rève*, paraîtront-elles minuscules — des « minutés » — vues du haut du *Temple du goût* ! Et quand l'historien y cherche l'écho de quelque souvenir perdu, au nom de quoi revendique-t-il la légitimité de l'histoire culturelle, quand la « culture » paraît si loin du monde dont il prétend saisir les débris ?

On notera ici un plaisant paradoxe. Maurice Piron fut aussi, à Liège, le principal héritier de la doctrine et de la pratique de « l'ana-

lyse textuelle », telle que les avait établies Servais Etienne, par une de ces volte-face où l'on brûle ce qu'on a professé. Car si S. Etienne (1886-1952) avait institué comme voie royale de la critique la lecture du texte nu, débarrassé des circonstances qui l'entouraient et des apports extérieurs, il n'en avait pas moins pratiqué lui-même, abondamment et brillamment, l'exploration érudite des sources et du contexte des grandes œuvres du passé<sup>2</sup>.

S'il fallait encore plaider en faveur de la recherche historique appliquée aux écrits les plus modestes de la tradition dialectale wallonne, on invoquerait le cas exemplaire de l'œuvre de Joseph Lamaye, un des artisans de la renaissance wallonne du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, que l'on va retrouver. Dès l'époque de sa disparition, son biographe, l'orientaliste Victor Chauvin (1844-1913), devait entourer de mille précautions oratoires la présentation de ses « poésies politiques » dans *l'Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne*<sup>3</sup>. Celles-ci paraissaient « trop nombreuses, trop remplies aussi d'allusions à des particularités contemporaines, pour qu'il soit facile d'en donner une analyse littéraire ». Un « art du persiflage » et de l'antiphrase obligeait à sans cesse décoder le propos de l'auteur, qui « feint de prendre au sérieux les choses dont on se moque ». Certains lecteurs diront n'aimer « que les genres sérieux ». D'autres auraient préféré « ne pas voir mettre tant d'esprit » à débattre de « convictions » qui ont peu à voir avec la littérature. Mais faut-il pour autant, demandait Chauvin, ne borner l'intérêt qu'aux « œuvres de Lamaye qui sont d'ordre purement littéraire » ? Pourquoi condamner les autres « à n'être que lettre close pour nos arrière-neveux » ?

Aux historiens de la littérature wallonne qui firent œuvre de pionnier, on a beaucoup emprunté dans ce qui suit. Quand Jean Haust donne une édition modèle des *Dialogues de paysans* de la guerre de Trente Ans, pourquoi ne pas reproduire ses transcriptions ? C'est déjà bien assez que d'être confronté au problème de la traduction : celle-ci, avec toutes les inévitables approximations qu'elle comporte, a paru nécessaire pour rendre les textes plus largement accessibles, tandis que diminue la connaissance du dialecte. Le temps s'éloigne où l'on

pouvait, ainsi que le pratiquaient Haust et Piron, offrir un texte dialectal accompagné de quelques notes pour les mots difficiles. On a aussi pensé au public qui n'a aucune connaissance du wallon. De Haust, on citera le *Dictionnaire liégeois* sous le sigle DL. Conformément à une certaine tradition, on a généralement numéroté les vers des pièces citées, quand elles sont relativement longues. On n'a pas jugé utile de le faire pour de courtes pasquilles. On s'est parfois contenté du numéro de la strophe ou du couplet.

Ce qu'on vient de dire de l'emprunt fait aux historiens de la littérature dialectale vaut pour les historiens tout court. Quand Théodore Gobert met à notre disposition un trésor documentaire tel que celui des *Rues de Liège* (qu'on ose parfois décrier, au nom des *poux dans la crinière du lion*), pourquoi se priver de tout ce qu'il apprend de curieux et d'attachant pour un principautaire ? Parcourir son œuvre à la recherche de telle particularité pour ainsi dire perdue entre les lignes a souvent représenté la plus agréable part de la recherche dont on propose ici les résultats.

Aux révérences qui précèdent, on voudrait ajouter le souvenir de Rita Lejeune, qui m'accueillit, comme jeune concitoyen d'Herstal puis comme attaché au FNRS, avec sa générosité coutumière. Je revois les joyeuses séances de travail au cours desquelles il m'a été donné de collaborer avec elle, pour la partie dialectale de *La Wallonie. Le pays et les hommes*. Elle m'a aussi appris combien le souci de faire connaître certains aspects des lettres wallonnes auprès d'un assez large public doit accepter d'affronter, en en appréciant la rigueur, une critique philologique quelquefois très sévère, dans un domaine dialectal où « Dieu », plus qu'ailleurs, « est dans les détails ».

Considérant les textes wallons où s'est imprimée la vie culturelle et politique de sa ville et de son temps, Chauvin concluait : « Ceux qui les liront ne regretteront pas leur peine. » Son collègue le philosophe Alphonse Le Roy, une autre figure de haut relief, justifiait sans cérémonie, comme on le verra, son inclination dialectale : *dulce est desipere in loco*, « il est plaisant de faire le fou à l'occasion ». Parodiant un autre philosophe, on dira : « qui lit sans égarement n'est pas si sage

qu'il croit ». La promenade qui suit ne manque pas de détours. Puisse l'amateur s'en amuser, à travers les rues du Vieux-Liège ou dans le cadre d'une principauté qui s'étendait, largement et fraternellement, vers le pays flamand, à une époque où les deux communautés se retrouvaient dans la défense solidaire de leurs droits et de leurs libertés respectives.

Noël 2009 – Pâques 2010

# I

## Les grandes misères de la guerre de Trente Ans

En 1939, Jean Haust édita *Quatre dialogues de paysans (1631-1636)* évoquant dans le parler du pays de Liège ce que Callot a gravé dans ses *Grandes misères de la guerre*. Il les présentait comme suit : « Ce sont des “complaintes”, non pas chantées mais dialoguées, des déplorations de paysans malmenés par des soudards étrangers. Littérature anonyme et foncièrement peuple, imprimée sur des feuilles volantes, qu'on vendait sans doute sur la place publique. » Dans son exemplaire de l'ouvrage, Maurice Piron a porté des notes suggérant des recherches complémentaires. On intègre certaines d'entre elles dans un examen des événements qui ont pu donner lieu à ces pièces dialectales et du contexte politico-religieux dans lequel elles s'inscrivent.

### I. LA COMPLAINTE ET DÉBAUCHE DES PAYSANS

Le premier dialogue se compose de deux parties : la *Complainte des paysans liégeois sur le ravagement des soldats*. Suivie d'une *plaisante débauche*, d'un peu plus de 150 vers, et la *Partie seconde de la débauche des paysans*, qui en compte un peu moins. L'œuvre a très tôt attiré l'attention des amateurs puisque François Bailleux et Joseph Dejardin l'ont

reproduite dans leur *Choix de chansons et poésies wallonnes* de 1844. On doit à ceux-ci sa mise en rapport avec un épisode particulier de la guerre de Trente Ans, rapporté « dans une chronique du temps » — le « manuscrit 108 de l'Université ». En voici le premier extrait.

Or comme en ce temps (1631) la garnison du roy d'Espagne fortifiée dans Herstal en la maison Faloise faisait plusieurs foules et acts d'hostilité dans les faubourgs de St. Léonard et Vignis. Les bourgeois ne le pouvant endurer, en tuèrent un par un dimanche au soir 16<sup>e</sup> de mars et encore un second le lundy en suivant dont ils n'osèrent plus paraître. Mais craignant qu'ils n'y vissent en plus grandes troupes les Bourgmesres y constituèrent un nouveau capitaine en la place de Philippe Renard qui avait été tué de Rossius qui fut Joseph son beau fils et ordonnèrent aux moines de St-Léonard de donner la cloche sitôt que quelques soldats de Herstal y paraîtraient pour y faire quelque foule et y ordonnèrent un tambourin pour donner l'alarme ce qui les fit contenir en leurs devoirs.

J. Haust a repris ce récit en précisant que « la garnison du roi d'Espagne » responsable de ces « foules » et déprédations était tenue « depuis janvier 1628 » par le gouverneur de Maastricht, bastion avancé des Pays-Bas catholiques, qui relevait donc du Saint-Empire comme la principauté de Liège. L'importante place-forte que constituait la cité mosane était convoitée par le prince d'Orange et les Provinces-Unies, qui allaient bientôt, en juin 1632, après s'être emparé de Bois-le-Duc, en entreprendre le siège. Ainsi se mêlaient sur le théâtre liégeois les différents enjeux qui caractérisent la guerre de Trente Ans : le combat pour la suprématie politique et le conflit religieux.

Bailleux et Dejardin reproduisent un second extrait de la « chronique du temps ». Celle-ci nous apprend, écrit J. Haust, que « pour mettre fin aux désordres, Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège, vint dans sa capitale après une absence de neuf ans », le 1<sup>er</sup> avril 1631. On peut donc supposer que « notre pièce a dû être composée et publiée peu après ». La *Partie seconde de la débauche des paysans* montre en effet comment l'arrivée providentielle du prince promet un

rétablissement de l'ordre et de la paix à ceux qui, peu auparavant, envisageaient de partir à la guerre pour échapper à la misère accablant le pays (vv. 233 sv.). L'un des compères mis en scène va ainsi décrire le retour de l'évêque au milieu des vivants et des salves de mousquets (vv. 287 sv.), parmi les Liégeois armés de piques et de javelines, équipés comme des « bragards » à la fête villageoise (vv. 247 sv. et 287 sv.). Voilà qui encourage ceux-ci à « redresser la crête », selon le mot de Michel de l'Hôpital.

296 *Ce très bon Prince, dji djure Pâcot\**,  
 Ce très bon Prince — j'en conjure Pâcolet —  
*qui nos l' d'vins bin r'compinser !*  
 nous devrions bien le récompenser !  
*ca il a lu-même kimandé*  
 car il a lui-même commandé  
*qui nos-eûhins a prinde lès-âmes*  
 que nous eussions à prendre les armes  
 300 *po k'tchëssi cès lârons d' djindârmes.*  
 pour chasser ces larrons de gens d'armes.

À côté du document invoqué par Bailleux et Dejardin, l'Université de Liège conserve en manuscrit une autre *Chronique de Liège commençant à la destruction de Troye la grande et s'arrêtant au 12 août 1677*. On y lit (en modernisant également quelque peu le texte)<sup>4</sup> :

Le 21 juillet 1634, vers la Saint-Madeleine, sur les sept heures après-midi, arriva son Altesse en la Cité, où les quatre compagnies assermentées le furent recevoir vers le pont d'Amercoeur, où il fut reçu avec grande exclamation de joie du peuple, étant salué du canon et des arquebuses [des hacques] sur la Violette comme il passait sur le Marché...

\* « *Pâcot* ou *Pâquot* est bien connu comme prénom ou nom de famille. Ici, il a le sens de *Pâcolet*, génie qui indiquait les trésors cachés » (DL).

Cette autre relation invite à se demander si l'on est tout à fait assuré que le premier *Dialogue de paysans* s'inscrit bien dans le cadre des événements de l'année 1631. Le retour de 1634 ne semble pas susciter moins d'allégresse, quand le prince, après l'arrivée probable à l'embarcadère d'Amercoeur, gagne la « Violette », c'est-à-dire à l'hôtel de ville de Liège sur la place du Marché. On verra que les exactions des Espagnols non seulement ne justifiaient pas moins, en cette dernière année, les récriminations des habitants de la région liégeoise, mais que celles-ci concernaient très souvent, et même plus régulièrement, ceux du nord de la principauté. D'après la chronique qu'on vient de citer, mentionnons par exemple le sac de Montenaken en 1632, malgré l'aide apportée par les « Condrusiers, Franchimontois et autres<sup>5</sup> ». Ainsi voit-on les « villageois ruinez » venir « faire en même temps leurs plaintes à Liège ». C'est également un épisode ayant eu pour théâtre des villages flamands qui va faire l'objet d'un deuxième dialogue wallon.

## 2. LE SALAZAR LIÉGEOIS

Cette autre pièce, de 170 vers, met en scène les paysans *Colin Badou*, *Gaspârd Magne-tot* « Gaspard Mange-tout » et son cousin *Pirson*. Également anonyme, imprimée sur un placard conservé à l'Université de Liège, elle figure aussi dans le *Choix de chansons et poésies wallonnes* de Bailleux et Dejardin<sup>6</sup>. Ceux-ci la datent, sans hésitation, de 1632, en invoquant le même « manuscrit 108 de l'Université », qui raconte (on modernise l'orthographe et la ponctuation):

Le 6 d'avril 1632, la semaine sainte, le comte de Salazar espagnol de nation conduisant quelques troupes de l'armée du Roy vers Brabant passant par la Campine, pays de Liège, près le village de Quatmechelen, y trouvant des paysans en armes de tous les environs, y voulut loger et rafraîchir, ce qu'ils lui refusèrent, ensuite de la sauvegarde de sa majesté impériale. Ce que voyant, il traita avec eux en amiable, qu'au moyen de 130 patacons, il passerait outre sans les molester, ce qui lui fut accordé et payé. Les ayant reçus, il supplia les dits paysans de lui accorder quelque escorte des leurs, pour



le conduire jusque sur les frontières de Brabant, guère loin de là, afin de pouvoir passer en assurance parmi les autres villages et paysans, qui étaient en armes de tout côté, donnant les cloches : ce qu'ils lui accordèrent ne pensant à aucun mal. Et ainsi, passa outre. Mais le traître et perfide les tenant en rase campagne, il les fit tous environner par sa cavalerie et mettre bas les armes, puis les fit tous massacrer de sang froid, jusqu'au nombre de 70 hommes, sans pitié et miséricorde, qui laissèrent environ de 120 orphelins. Puis les ayant fait tous décoûtrer, retourna dans le village qu'il pillà entièrement sans épargner l'église, puis se retira en garnison à Diest : ne voilà pas un bel acte d'un vrai chrétien. À bon jour les bonnes œuvres ! Les états, en étant avertis, en firent leurs plaintes à l'infante à Bruxelles, mais en vain. Néanmoins, Dieu ne laissa pas ce méchant, ce scélérat et perfide fait longtemps impuni, car depuis, au siège de Maastricht, ce comte scélérat, voulant passer la Meuse vers les retranchements des Français, il y fut tué et Maastricht prise et gagnée par les Hollandais.

Dans son exemplaire des *Dialogues de paysans*, M. Piron a inséré une note renvoyant à un imprimé de six pages conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote M 5134. Celui-ci, sans lieu ni nom d'éditeur, porte un titre tragico-sarcastique : *La grande proüesse et hault faict d'armes du Comte de Salazar pres de Tessenderlooz au Pays de Liege, le 6. d'Avril 1632* (voir reproduction). L'opuscule recoupe exactement la chronique alléguée par Bailleux, Dejardin et Haust, en y ajoutant quelques éléments qui restituent l'atmosphère de terreur et de haine suscitée par la trahison. Un commentaire ironique explicite le titre :

Le Comte de Salazar, ayant piéça acquis grande réputation de valeur en diverses occurrences parmi les braves de la Cour, a voulu par un signalé effet de sa conduite et généreux courage pousser sa gloire au-delà de celle des Anciens Palladins, et de Don Quixote de la Manche, au rencontre qui s'ensuit.

Salazar avait été chargé de « la conduite d'un gros convoi, composé de la plupart des Compagnies de la Cavallerie du Roi son maître, pour les munitions et provisions de la ville de Breda ». Le général espagnol venait d'esquiver « par discrétion une belle occasion de charger son ennemi » — l'armée du prince d'Orange — « s'excusant de ce que *non tena orden* » : « il n'avait pas d'ordre ». Gagnant les villages de Tessengerlo, Kwaadmechelen, Oostham et autres « du quartier de Beringhen au pays de Liège, à la lisière de Brabant », il remâchait un plan : « se décharger avant les Pâques de sa colère ». C'est qu'il s'était juré « de se venger des Liégeois, et du Sérénissime Électeur leur Prince, qui avait défendu de lui payer mille patacons », pour quoi « il avoit rançonné quelque temps auparavant d'autres villages dudit Pays ».

Arrivé le 6 avril 1632 à Kwaadmechelen, « accompagné de plusieurs Compagnies de Chevaux », il trouva les autorités lui refusant le logement et les habitants décidés à lui faire entendre raison, « d'autant que cela était directement contraire à la volonté et Mandements de Son Altesse Sérénissime Prince de Liège, et Comte de Looz ». C'est bien ce que raconte le dialogue wallon en évoquant la conduite des Espagnols.

- Lès payizons, qu'estint-ârmés,*  
 Les paysans, qui étaient armés,  
 68 *ont dit qu'i n'è volint rin fé,*  
 ont dit qu'ils n'en voulaient rien faire,  
*qui l'Impèreûr n'è voleût nin,*  
 que l'Empereur ne le voulait pas,  
*èt qu'il irint conte si mand'mint*  
 et qu'ils iraient contre son mandement  
*èt conte li ci di nosse bon Prince,*  
 et contre celui de notre bon Prince,  
 72 *qui n'vout nou sôdârd è s' province ;*  
 qui ne veut aucun soldat dans sa province ;  
*ètindant çoula, qu'a-t-i fêt,*  
 entendant cela, qu'a-t-il fait,

*ci fin lopèt, ci fâs houlpê\* ?*

ce parfait vaurien, ce perfide hibou ?

Un mot sur la forme *payizons*. Le liégeois dit plutôt *payizan*. La confusion des nasales *an / on*, jointe à d'autres particularités, « nous orientent vers la Hesbaye liégeoise », écrit J. Haust, qui ajoute : « L'auteur prononçait certainement *on* partout<sup>7</sup>. » On ne peut exclure qu'un narrateur pratiquant le wallon de la capitale principautaire ait ici, en empruntant des traits notoirement hesbignons, voulu imprimer au récit un caractère rural, dans la mesure où les faits ne concernent pas directement celle-ci.

Par « courtoisie », pour ne pas davantage « offenser ledit Comte » et « éviter tous inconvenients », les représentants de l'autorité locale, rapporte ensuite la *Grande prouesse*, commencèrent par lui remettre « 200 patacons » pour qu'il renonce à « loger dans ledit Pays d'Oesthamme et Tessengerlooz », et ils s'accordèrent finalement, « au dernier », « contraints par nécessité », à lui donner « la somme de 300 patacons ». On constatera l'exactitude du *Salazar liégeois* :

*Il y-a-t-alé d'ine ôte façon,*

Il y est allé d'une autre façon,

76 *dimandant treûs-cints patacons,*

demandant trois-cents patacons,

*lès promètont ' toute asseûronce '*

leur promettant ' toute assurance '

*èt qu'on n' lès f'reût mây pus ' nuisonce '*

et qu'on ne leur ferait jamais plus ' nuisance ',

*in djuront dès gronds sèrimints.*

tout en jurant de grands serments.

Une assez longue note de M. Piron s'interroge à propos du fait que le « patacon » — ancien écu de Liège dont le nom correspond

\* On garde le sens premier de *houlpê*, qui peut aussi prendre le sens de « vaurien, cagnard » (DL).

littéralement au français *patagon* — « devint seulement monnaie officielle à Liège en 1635 », alors que le *Salazar liégeois* est censé dater de 1632. On mesure la rigueur historique de la lecture. Se référant à la *Numismatique de la principauté de Liège* de J. de Chestret de Haneffe (1890), Piron observera que cette monnaie « avait été introduite antérieurement en Brabant par les Archiducs Albert et Isabelle ». Pour le reste, « l'usage des patacons, ici, s'explique fort bien », puisque « Quaedmechelen — où l'action se passe — est en territoire liégeois à la limite même du Brabant ».

La *Grande prouesse* détaillera ensuite la fourberie du comte Salazar, tandis que les habitants, prudents, accompagnaient « les susdittes troupes de loin, et de côté, afin de regarder qu'aucun Soldat ne se débandât » :

après avoir marché ensemble une demie heure jusques à certaine Campagne, sans que les Paysans eussent donné le moindre sujet d'aucun désordre, ledit Comte, voyant qu'ils se retiraient vers les bois et prairies, a commandé en propre personne, et marchant à la tête des troupes, de se mettre en ordre de bataille, et fait donner les escadrons sur les Paysans, les agressant à son de trompette, tout ainsi qu'il eût à combattre son ennemi, tuant et massacrant tous ceux qu'il rencontrait sans aucun respect ni compassion...

Le *Salazar liégeois* retrace en vignette populaire la tromperie:

- 84 *I l's-atira, par bê simblont,*  
 Il les attira, par beau semblant,  
 88 *fou dè viyèdje divins lès tchomps,*  
 hors du village dans les champs,  
*èt, qwand i lès tint-a s' manîre,*  
 et quand il les tint à sa manière,  
*i fit tourner sès djîns cârîre\*,*  
 il fit tourner bride à ses gens,

\* Litt<sup>t</sup> « tourner carrière », d'où « revenir en arrière » (DL).

*si lès fit-i tos èssèrer,*  
 et fit enfermer tous les villageois,  
*tortos k' tèyi èt massacrer...*  
 pour les tailler en pièces et les massacrer...

Le narrateur patoisant va maintenant épingleur un trait de barbarie qu'évoque la chronique en rapportant que Salazar fit « découtrer » les villageois.

*... èt s'èls-a fèt tortos d'moussi*  
 ... et à tous il leur a fait ôter  
*leû prôpe tchimîhe èt lès d'hâssi ;*  
 leur propre chemise et les chaussures ;  
*si vòvint-i touwer l' curé*  
 et ils voulurent tuer le curé  
 92 *po çou qu'i l's-alève kifèsser !*  
 pour ce qu'il allait les confesser !

La *Grande prouesse* confirme : la rage des soudards a été telle « que le Pasteur même d'Oesthamme, venant pour assister les blessés en leurs extrémités, a été en péril de sa vie<sup>8</sup> ».

L'amateur lira dans l'édition Haust la soixantaine de vers où Colin Badou raconte sa frayeur quand il rencontra la *biscot*, la tuerie, et vit *touwer lès pôves Thions*, « tuer les pauvres Thiois », les Flamands. C'est là, note Piron, « le passage le mieux venu, semble-t-il, du morceau », écrit Haust. Caché dans un « four tout chaud », « quasiment brûlé », il sent des poux lui monter dans le dos comme « à la parade ». Cherche-t-il dans un peu de tabac de quoi reprendre ses esprits ? l'idée de se voir empêché d'atteindre la Pâque par *cès miye diâques*, « ces mille diables », littéralement « ces mille diacres », le tourmente. Les effets d'un mal de ventre finiront par éloigner de lui les *fidalgos*, les « hidalgos », jurant des *bonta Dios !* La *vis tragi-comica* de notre ancienne littérature populaire use volontiers de ce que M. Piron qualifie de « scatologie quelque peu appuyée ».

Relevons encore un trait de vérité historique.

- Infin, qwand 'l eûrint tot piyî,*  
 Enfin, quand ils eurent tout pillé,  
 136 *totes lès mohons èt l' prôpe mostî,*  
 toutes les maisons et l'église elle-même,  
*tot çou qu'in-y-aveût-è viyèdje,*  
 tout ce qu'il y avait dans le village,  
*lès bièsses, les meûles\* èt tot l' bar'nèdje\*\*,*  
 les bêtes, les meubles et ainsi de suite,  
*il a pris lès pôves payizons*  
 il a pris les pauvres paysans  
 140 *po lès fé payî leû rançon,*  
 pour leur faire payer leur rançon  
*dibant, s'i nèl volint nin fé,*  
 disant, s'ils ne voulaient pas le faire,  
*qu'i lès f'reût tos hârkibûzer.*  
 qu'il les passerait tous à l'arquebuse

La *Prouesse* situe l'épisode impliquant le *mostî* parmi les actes de répression qui frappèrent le village de Tessengerlo. « Une Compagnie de Cavallerie, et deux Compagnies d'Infanterie », logées « sur le Cimetière », se comportèrent « avec telle hostilité et désordre qu'elles ont pillé presque toutes les maisons, même la maison Pastorale et des pauvres », et « qui plus est, la propre Église a été violée, en laquelle ils sont entrés de force par la muraille, y rompant et pillant les coffres et tout ce qu'ils trouvaient... ». Les habitants furent en effet mis à la raison « avec menaces de les harquebuser » : le dialogue wallon ajoute ici la touche d'émotion vécue que ne peuvent offrir des textes d'information en français.

\* « Terme disparu » (J.H.)

\*\* « Ancien français *barnage* (litt<sup>t</sup> baronage) : « et toute la suite, tout le train » (DL).

*Dè timps qu'on fève insi l' biscot ,*  
 Tandis qu'on se livrait ainsi à la tuerie,  
 144 *lès pôvès Tièhes criyint : « Heer Godt ! »,*  
 les pauvres Flamandes<sup>9</sup> criaient : « Heer Godt ! »,  
*qui c'èsteut-ine si grond pitié*  
 que c'en était une si grande pitié  
*qui dj'eû l' couër a mitan crevé.*  
 que j'en eus le cœur à moitié crevé.

Ce Salazar est-il encore digne du nom de *crustin*, de « chrétien » ?

*Mây noulu n' nos-ènn'a tont fêt !*  
 Jamais personne ne nous en a tant fait !  
*Prindez fionce a cès houlpès !*  
 Faites confiance à ces vauriens !  
*Piyi l'èglise ! è-st-î po creûre ?*  
 Piller l'église ! est-ce à croire ?  
*N'a-t-î nin paou qu' nosse Sègneûr*  
 152 N'a-t-il pas peur que notre Seigneur  
*nèl fasse tot-asteûre abîmer ?*  
 ne le précipite à l'instant dans l'abîme ?

Que mérite-t-il à ton avis, demande Gaspard Mange-tout à Piron ?

*Por mi, dji di, po l'onorer,*  
 Pour moi, je dis, pour l'honorer,  
 170 *qu'i l'fâreût bin hôt rèlèver !*  
 qu'il faudrait le relever bien haut.

« Il y a », note M. Piron, « une espèce de jeu de mots sur *onorer / rèlèver* : *on a r'lèvé s' cwèr*, “ on l'a canonisé ” ; c'est une marque insigne d'honneur ». L'expression signifie bien sûr, ici : « il faudrait le pendre haut et court ».

Que les Espagnols et leurs maîtres aillent donc chercher ailleurs des ennemis sans *branscater*, « rançonner » le pays de Liège. Celui-ci est sous la protection de son « bon patron », « Monsieur saint

Lambert », *qui lès f'reût vèyi feûs-èt flâmes*, « qui leur ferait voir feux et flammes ». On y est « bon catholiques », sans intention d'adhérer à la « Ligue ». Et l'on entend « maintenir de tout côté / notre ancienne neutralité ». La protestation n'était sans doute pas inutile, alors que, dans une ville déchirée par les convulsions entre Chiroux et Grignoux, les partis respectifs de l'Espagne catholique et de la Hollande réformée ne trouvaient pas, semble-t-il, un accueil égal de la part de la population.

### 3. L'ENTRE-JEUX DE PAYSANS

Le troisième dialogue de paysans édité par J. Haust a fait couler le plus d'encre. Il est intitulé *Entre-jeux de paysans. Sur les discours de Iamin Brocquege. Stasquin son fils. Wery Claba. Et un soldat francois*. De 274 vers, il est également reproduit par Bailleux et Dejardin dans leur *Choix*<sup>10</sup>. M. Piron a également porté, dans son exemplaire de l'édition par J. Haust, un certain nombre de notes manuscrites.

Ce dialogue figure sur un placard dont l'unique exemplaire est conservé, comme les œuvres précédentes, à l'Université de Liège. De grand format, celui-ci, par sa présentation typographique fait penser, écrit Haust, « à une affiche de théâtre qui porte en vedette le nom du principal acteur » — à savoir *Wéry Clabâ*, « Wederic le clabaud, la grande gueule ». Le nom de *Djâmin Brokêdje* n'est pas non plus sans allusion plaisante : on peut le rattacher à *broki* « s'élancer, foncer » ou au générique *broke* « broche », dont le dérivé *brokète* prend volontiers le sens de « membre viril », qui devait être bien présent à l'esprit des lecteurs ou auditeurs de l'*Entre-jeux*. Ce terme, ajoute l'éditeur, se présente comme un « mot de frappe populaire, qui sonne si joliment et qu'on chercherait en vain dans les dictionnaires français anciens et modernes ». Dans ses notes, M. Piron apporte une légère correction en renvoyant au *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Frédéric Godefroy (1881-1902), « sub verbo *entregieu* ».



J. Haust note qu'au dos du placard figure une inscription : *Airs françois composés à Montegnée*. Si celle-ci concerne, comme il le croit, le dialogue wallon, on imagine que le placard a dû être « jadis plié comme une lettre missive » et destiné à l'envoi. Pour le reste, le rapport à l'*Entre-jeux* demeure obscur, car Eugène Polain, historien liégeois bien connu, laisse pendante la question que lui adresse Haust à ce sujet. « *Airs français*, d'après lui, ne peut signifier que "airs à la française" il s'agit probablement d'une symphonie, exécutée soit d'une manière continue soit aux moments pathétiques, pour accompagner les paroles et les gestes d'acteurs qui ne chantaient pas ». M. Piron suggère cependant, dans une brève annotation, qu'une autre interprétation du document est possible. Il se pourrait simplement que le placard ait « servi d'enveloppe à des *Airs français* » : « D'où la suscription. Cela ne concerne nullement la pièce wallonne. » La nature éventuelle de celle-ci, en tant que « petit drame écrit pour la scène », n'est de toute manière pas mise en cause.

Comme ci-dessus, Bailleux et Dejardin ont cherché à quel événement pouvait se rapporter l'*Entre-jeux*. Ils l'ont trouvé dans le même « manuscrit 108 de l'Université, p. 401 ».

Le 30 de septembre 1634 fut publié au son du tambour par la cité de la part du bourgmestre jureis et conseil que les 4 compagnies fussent prêtes aux armes au premier son du tambour pour aller seconder les Condruisiens qui au nombre de 20 mille hommes faisaient tête au comte de Mansfelt qui voulait reigner le Condroz avant l'arrivée des François qui y vouloient passer, mais ce sont maximes de guerre. Ayant demandé passage à un côté, on va passer à un autre. Au 3<sup>e</sup> jour on fit sortir les 4 compagnies sous la conduite du bourgmestre Rosen accompagné de ceux du banlieu avec quelques pièces de canon, lorsqu'il n'en étoit plus besoin, car Mansfelt s'étoit retiré vers Cologne. Néanmoins pour contenter le peuple il marcha jusqu'à Beaufays puis retourna en la cité. Il ne faut désobliger personne, on ne scait de qui on peut avoir à faire.

Le « comte de Mansfelt » est en effet mentionné plusieurs fois dans la pièce. Apparenté au célèbre Peter Ernst II von Mansfeld (1580-1629), sorte de mercenaire de haut rang, il inspirait aux populations une terreur qui le mettait au niveau de son parent, qui avait imposé dans les années 1620, notamment en Lorraine, un nom devenu synonyme de dévastations. Le général Mansfeld de l'*Entre-jeux* « commandait une partie de l'armée espagnole des Pays-Bas », écrit Paul Harsin. En 1634, il avait notamment pour mission de « régner sur le Condroz » : on s'attendait en effet à une entrée en guerre de la France contre l'Espagne, les armées de Louis XIII et de Richelieu devant rejoindre celles des Provinces-Unies en mai 1635.

La première référence à Mansfeld apparaît dans l'échange de lamentations et d'informations auquel se livrent Djâmin Brokèdje et son fils. Ceux-ci viennent de fuir le théâtre d'exactions commises par une soldatesque dont la nationalité n'est pas précisée. Leur panique, dit Haust, est évoquée dans une langue « remarquable d'énergie et de souplesse », « simple et nourrie de locutions familières ». Ainsi, le fils a « tête qui lui tourne comme à quelqu'un qui a avalé de la *mystère* », c'est-à-dire de la drogue administrée aux poissons pour les étourdir et les attraper plus facilement. Image qui saisit : le jeune paysan a « la bouche ouverte et le cœur serré, fermé ». « Je suis si plein d'*ennui*, de désolation que je crève », lui répond le père Brokèdje. « Je n'ai plus du tout de chair sous la peau », « ma moëlle est secouée comme tombant de mes os », « mon sang se perd, je deviens tout froid ». L'expression populaire emprunte à la fois la voie du plat bon sens, du style proverbial et des métaphores familières ou recherchées, héritières de la plus vieille langue, pour dire comment on se ressaisit face aux misères de la vie. Comment se priver de relire ce passage ?

*Stasquin*

*Dji sin ècor bate on pô m' vône,*

Je sens encore battre un peu ma veine,

20 *s'a-dj' si paou qui dj' vèsse d'angohe,*

et j'ai si peur que je vesse d'angoisse,

èt, di m' lèyi mori so l' cohe,  
 et, de me laisser mourir sur la branche\*,  
 ma fwè, dji n'èl fè nin vol'ti.  
 ma foi, je ne le fais pas volontiers.  
 Si dj' poléve conte li mwèrt plèti,  
 Si je pouvais plaider contre la mort,  
 24 dji mètreû on pârlî èn oûve.  
 je mettrais un avocat en œuvre.

*Djâmin Brokèdje*

Djamin La Trique

Lès mwèrts, di tère on lès-acoûve<sup>8</sup>  
 Les morts, de terre on les recouvre  
 qwand on l's-a bouté è wahê.  
 quand on les a fourrés au cercueil.  
 Il èt sèdje qui sèt wårder s' pè.  
 Il est sage celui qui sait garder sa peau

*Stasquin*

28 C'èst don l'mèyeû dè prinde corèdje  
 Le mieux est donc de prendre courage  
 sins nos lèyi bouter è sètch.  
 sans nous laisser mettre dans le sac.  
 Dè mori, vor'mint, diâle çoula !  
 Mourir ? vraiment, au diable ça !  
 Padiè ! qui èt mwèrt, i djît la.  
 Pardieu ! qui est mort, il gît là.  
 32 Rouvians lès mwèrts èt lès tristèsses,  
 Oublions les morts et tristesses,  
 s' qwèrans après l' bansté âs pèces...  
 et cherchons le panier aux pièces...\*\*

\* C'est-à-dire comme un jeune oiseau perché sur la branche, en attendant de se mettre en vol.

\*\* C.-à-d. : « reprenons le panier où se trouvent les pièces de tissu servant à remettre un vêtement en l'état », donc « retapons-nous ».

Le plus urgent est de trouver d'abord de quoi « s'aiguiser les dents ». Un « peu de pain recouvert de graisse de rôti », un « mélange à base de babeurre » — avec du sucre et de l'œuf — feront l'affaire. Cela « est si bon pour le mal de cœur »... Une vingtaine de vers plus loin, l'entrée en scène de Wéri le Hâbleur ouvre comme un deuxième acte ou une deuxième scène de *l'Entre-jeu*. « Beau spécimen d'éloquence et d'indignation populaires », commente M. Piron, qui note que la déploration du paysan se présente comme « un des rares passages lyriques de notre ancienne littérature ».

- 76 *Dji n' sé si l' diâle n'èvol'rè nin*  
 Je ne sais si le diable n'emportera pas  
*ci dâné Mansfêl èt sès djins,*  
 ce damné Mansfeld et ses gens,  
*s'i nos fârè lètchî nos plâyes*  
 s'il nous faudra lécher nos plaies
- 80 *sins çou qui l' boye l'abatrè mây,*  
 sans que le bourreau l'abatte jamais,  
*si l' tonîre nèl dirèn'rè nin,*  
 si le tonnerre ne lui cassera pas les reins,  
*si l' plate pîre Dié n' l'assomm'rè nin,*  
 si la plate pierre de Dieu ne l'assommèra pas,  
*si l' feû griyeûs n' djèt'rè nin s' flâme*  
 si le feu grégeois ne jettera pas sa flamme  
*qui li graf'rè fou dè cwèr l'âme,*  
 qui lui arrachera l'âme hors du corps,  
*ci dine\* lâron, ci diâle volant,*  
 ce fieffé larron, ce diable volant,  
*qui towe père èt mère èt èfants !*  
 qui tue père et mère et enfants !

Pour Haust, la « plate pierre Dieu » se réfère peut-être « au jeu archaïque de *plate pîre* », qui consiste à abattre au moyen des cailloux

\* Litt<sup>t</sup> « digne ».

d'autres placés sur une « pierre plate ». Mais Piron se demande quant à lui s'il n'y aurait pas là une référence à la « pierre de l'autel ». Quant à l'expression « diable volant », elle s'explique par les ailes prêtées au démon, bien qu'elle ne désigne plus en wallon moderne que le tarare, machine servant à cribler le grain, réputée pour le bruit d'enfer qu'elle produisait.

Le Clabaud va également accuser les troupes du général quand c'est à son tour de narrer la « saccagerie » dont il a souffert. Encore faudrait-il pour cela « veiller à la chandelle », tant se pressent les événements de « cette douloureuse journée ».

- 140 *Ci fout mièrkidi à diner*  
 Ce fut mercredi à midi\*  
*qui lès Mansfèl vinint-a flabe*  
 que les gens de Mansfeld vinrent en masse  
*sins-ôrde dè lodji nè dè pabe ;*  
 sans réquisitoire pour se loger ou manger ;  
*à cwè dè feû, tos-arèdjîs*  
 au coin du feu, tous enragés
- 144 *dè d'rôber èt dè sacadjî,*  
 de dérober et de saccager,  
*sins dire on mot, nè 'toud' nè 'wâde'...*  
 sans un mot, ni 'toud' ni 'garde'...

Le mot « toud », commente Haust, est « embarrassant ». « C'est peut-être l'ancien français *toute* “ pillage ”. On pourrait aussi penser à l'allemand *tod* “ mort ” en comparant l'expression bilingue “ *moirdote !* ” dans un texte de 1714, composée de *mwèrt* et du néerlandais *dood*. » Il est difficile de tirer d'un tel terme quelque parti que ce soit, en ce qui concerne la nationalité des pillards, même si celle-ci intervient dans un passage qui va susciter un double problème. Celui-ci apparaît au début de ce qu'on peut qualifier de cinquième scène, quand les compères entendent accourir quelqu'un.

\* Litt<sup>t</sup> « à l'heure du dîner ».

*Wéris Clabâ*

*Lèyans-l' aler ; c'è-st-on Crowâte !  
Laissons-le aller ; c'est un Croate !*

*Stasquin*

*Nônè ! Fi d'ine malâde ribâde,  
208 Que non ! Fils d'une ribaude malade,  
c'è-st-on Mansfèl qui coürt mâ-sève !  
c'est un Mansfeld qui court enragé !  
i nos fât mète li min à glève.  
il nous faut mettre la main au glaive.  
Wâde ! lê-m' aler atot m' djav'lène ;  
Gare ! laisse-moi aller avec ma javeline ;  
dji t' li va flahî èl bodène !  
je la lui vais flanquer dans la panse !*

J. Haust commente :

Ceci est proprement une énigme. Pour ma part, je n'y vois goutte... Les chroniques vulgaires parlent des Croates pour la première fois le 6 novembre 1635, quand ils pénétrèrent dans la Campine. Ce n'est qu'en 1636 qu'ils viennent s'établir près de Liège, se rendant, par leurs atrocités, odieux à tous les Liégeois sans distinction de parti. On ne comprend donc pas le mot de Clabâ, si « Laissons-le aller » signifie « Ne l'inquiétons pas, épargnons-le » ; mais quel autre sens pourrait-on lui attribuer ?

Le passage présenterait en effet, en principe, une première difficulté si l'épisode auquel se rattache l'*Entre-jeux* datait de septembre 1634. La chronique dont on s'est servi pour contextualiser le premier des *Dialogues de paysans* confirme la chronologie générale de l'irruption des Croates. Elle montre ceux-ci descendant, le 30 juin 1635, « d'Allemagne au secours des Espagnols », « sous la conduite de Picolominy et Insolany<sup>12</sup> ». Et c'est à partir du 6 novembre de l'année suivante qu'est situé le moment où ils exercèrent en Campine « des

cruautés inouïes avec saccagement et brûlement des villages et maisons champêtres ». Il est vrai que la réputation des Croates pouvait les avoir précédés à Liège, étant donné le caractère probablement composite des mercenaires commandés par Mansfeld, du point de vue des nationalités.

La datation de 1634 rencontre une autre difficulté qui tient au fait que les trois paysans, s'ils hésitent sur la nature du soldat qui se présente — Croate ou soudard de Mansfeld ? — vont découvrir qu'il s'agit en réalité d'un Français. « Vengeons-nous, si nous sommes forts ! », s'exalte Wéri Clabaud. « Laissons-le venir chercher le coup de la mort », acquiesce Stasquin. *Done-lî on côp qu'on lî veûse l'âme !* : « Donne-lui un coup qu'on lui voie l'âme ! » « Hyperbole magnifique ! », s'exclame M. Piron<sup>13</sup>. Auparavant, on interpelle l'inconnu :

*Ou vas-s', fi d'ine dihârnêye lèhe ?*

Où vas-tu, fils d'une chienne décharnée ?

*Dimeûre la, qui t'vèye ni s' decrêhe<sup>14</sup> !*

Reste là, que ta vie ne s'abrège !

Le soldat va demander pitié en langue étrangère. Clabaud croit qu'il parle flamand : erreur, qui, d'une part, commente J. Haust, « provient de ce qu'il pensait avoir affaire à un soldat allemand » et qui s'explique d'autre part dans la mesure où « le français ne lui était probablement pas familier ». Tel est en effet le parler de celui qui n'a rien d'un fou-dre de guerre mais plutôt d'un « égaré ». À sa petite mine, on voit bien qu'il eût suffi, pour lui faire « perdre bras et jambes » et lui « coudre la langue au palais », de s'adresser à lui avec « orgueil ». Les paysans sont bons garçons. Ils lui offrent un coup de genièvre pour le calmer. « C'est ainsi qu'on bavarde à Montegnée entre porteuses de hotte et houilleurs. » On peut « parler raide » et n'en être pas moins « bon, franc et loial », chez ceux qui sont *èbeûs del fine fowaye di Lidje*, qui sont « issus de la pure *fouaille* de Liège ». Ce vieux mot français désignait le poussier de charbon, la houille fine alimentant le foyer, de sorte, explique Haust, qu'il prend ici le sens même de « foyer », de « race ». Le blason populaire des Liégeois ne les qualifie-t-il pas

traditionnellement de « têtes de houille », pour suggérer une dureté prenant la forme de l'obstination ou du courage ? Comment, aussi, ne pas imaginer les applaudissements que devait susciter une tirade à la fois si chauvine et si flatteuse pour les houilleurs du pays et ses *bote-rèsses*, les hotteuses transportant charbon ou légumes ?

Tiré d'affaire, le soldat s'explique :

252 Messieurs, je viens de la bataille,  
 heureux de m'en voir échappé.  
 De Mansfèl je fusse attrappé,  
 si celui qui le ciel domine  
 ne m'eust préservé de ruine.

L'éclaircissement, cependant, pose un autre problème. Comme le souligne Paul Harsin, sollicité à cette occasion par Haust, si un combat a opposé Mansfeld aux armées de Louis XIII, ce ne peut être, en principe, « avant 1635, moment de l'entrée en guerre de la France ». On a vu que celles-ci s'étaient jointes en mai aux troupes des Provinces-Unies. Dès lors, argumente Harsin, « il est possible qu'une escarmouche se soit produite du côté de Montegnée en 1634, mais alors les adversaires seraient les Hollandais, maîtres des pays d'Outre-Meuse, et les Espagnols du duché de Limbourg ». Pour le reste, il est avéré que « les Liégeois ont exécuté diverses sorties en 1634-1635 dans la banlieue pour disperser des bandes de soldats pillards ». Mais la présence d'un soldat français en 1634 et au début de 1635, face aux Mansfeld, ne s'explique pas.

Quoi qu'il en soit, la manière dont il est traité, en contraste total avec ce qui est dit des Espagnols et Croates des troupes d'Empire, invite à quelques réflexions. La fameuse neutralité liégeoise était violée par les deux camps. Mais la population montre un sentiment pro-français dont rend compte la chronique de l'Université de Liège à laquelle on s'est référé plusieurs fois. Ainsi, quand les Français s'approvisionnaient à Liège en « pain d'amonition », « pendant toutes ces alarmes », ils s'en acquittaient « en payant bien leurs hôtes, sans faire aucune folle », aucune déprédation, « par les chemins, ni dans les



faubourgs » : « ce qu'on n'est pas accoutumé de voir en la soldatesque du Roi d'Espagne, ni de l'Empereur, qui pillèrent tout ». Ces ravitaillements risquaient pourtant de nuire à la subsistance des locaux, comme à l'époque toute proche où, lors du siège de Maastricht, le camp hollandais absorbait la production de pain et de beurre au point que le prix du premier atteignait « dix patards » et qu'on en demandait huit aux Liégeois pour la livre du second. « De quoi le peuple se mutina par diverses fois », ajoute la chronique.

De même, quand, le 8 juin 1635, Français et Hollandais approchent de Tirlemont, qui est « emportée d'assault et entièrement brûlée et ruinée », le chroniqueur paraît hésiter à en accuser ceux-ci, dans la mesure où le bruit courut à l'époque que la mise à sac pouvait aussi bien être due à la politique de terre brûlée adoptée par les autorités catholiques de la ville<sup>15</sup>.

Comment, à partir de là, ne pas être incité à replacer les *Dialogues de paysans* dans le cadre politico-religieux qui domine les années 1630, c'est-à-dire la lutte entre Grignoux et Chiroux ? Faire partager la rasade de *pèkèt* à un soldat français allié des Réformés prend ici tout son sens. La mise en contexte vaudra particulièrement pour un quatrième dialogue.

Reste, concernant l'*Entre-jeux*, une ultime question, qui a pris, dès l'époque où la pièce fut redécouverte, la forme d'une énigme. Le dialogue est signé à la fin « P.L.H.N.L. », que Bailleux et Dejardin proposaient de lire : *Par Lambert Hollongne, Notaire Liégeois*. Interprétation dont on ne nous dit pas, écrit Haust, sur quoi elle se fonde. M. Piron a quant à lui noté en marge que les auteurs du *Choix* « s'appuient sur Simonon », c'est-à-dire sur Charles-Nicolas Simonon, auteur de la *Côparèye* (1774-1847). « Force nous est de les croire sur parole », poursuit Haust, « bien que, notamment, P (= par) soit étrange dans une signature ». « De plus, il est surprenant que Lambert (de) Hollogne ne figure ni dans la liste des notaires ni dans celle des prélocuteurs liégeois de cette époque. » On connaît au moins deux personnages pouvant se prévaloir du nom de « Lambert de Hollogne ». Un « Adam Lambert », « licencié en droit civil et canon », est mentionné par Gobert<sup>16</sup>, mais les registres paroissiaux le font

naître en 1629. Un autre est beaucoup plus connu, puisqu'il vendit à l'imprimeur libraire bâlois Frobenius les *Formules d'entretiens familiers* qui, publiés par ce dernier en mars 1522, constituent la première édition reconnue des *Colloques* d'Erasme. Mais il était mort, souligne H. Helbig, avant 1520, et Erasme signale son décès dans une lettre du 25 mai 1522<sup>17</sup>.

Subsiste, de tout ceci, l'idée d'un auteur liégeois expatrié. Ce « N. » de la signature, que l'on interprète traditionnellement par « notaire », pourquoi ne pas y voir la première lettre de « Natif », qui rappellerait l'origine de celui faisant siens les malheurs de la patrie ?

#### 4. LA DÉSOLATION DES PAUVRES PAYSANS

Au moins la datation du quatrième dialogue édité par J. Haust pose-t-elle en apparence moins de difficultés. Au verso du placard, également anonyme, qui offre en 142 vers *La désolation des pauvres paysans liégeois*, figure la minute d'un acte notarial du 18 juillet 1636. Ainsi s'est conservé l'exemplaire unique qui se trouve aux Archives de l'État de Liège. « Et cela », ajoute Haust, « permettrait aussi de lui assigner une date précise si les faits qui ont inspiré la pièce wallonne nous étaient inconnus. Or il s'agit d'un épisode tristement fameux dans les annales liégeoises ».

On a vu comment les Croates, arrivés en renfort des Espagnols, commencèrent en novembre 1635 leurs exactions flamando-campinoises. Leur nom va désormais envahir la chronique liégeoise. En janvier de l'année suivante lui est associé celui de Jean de Wert, ou de Weert, sous la conduite duquel ils accomplissent « de merveilleux dégâts<sup>15</sup> ». Une semaine plus tard, ils entrent notamment à Ailla-Chapelle, où leurs excès tendaient en quelque sorte aux Liégeois un « beau miroir » de ce qu'ils pourraient infliger aux principautaires. L'occasion leur en fut bientôt donnée par le prince-évêque Ferdinand de Bavière lui-même. Celui-ci avait voulu convoquer à Huy une « journée d'État du pays » à laquelle s'opposèrent les représentants de la capitale, en interdisant à tous de s'y rendre. « La dite journée tourna en fumée, de quoi son Altesse fut grandement irrité. » Aussi cette

dernière, ne sachant « trouver aucun moyen d'y faire consentir le peuple », en appela-t-il à de Jean de Weert « pour soi faire rendre obéissance des Liegeois ».

Une adresse à la population, que reproduit notre chronique de l'Université de Liège, fut donnée le 11 février 1636<sup>19</sup>. La provocation dégoulinait de douceuse hypocrisie. On y saluait l'arrivée des « diverses armées de sa Majesté Imperiale et du Saint Empire » — les redoutables et détestés Croates. Les loger à Liège répugnait à l'évêque, soucieux de ne pas accabler de contributions « en ces affaires publiques », mais s'imposait dans la mesure où l'archevêché de Cologne était trop chargé déjà de réquisitions. La manière dont les Liégeois avaient refusé de s'accorder « à nostre paternelle attention » l'y avait engagé. Aussi commandait-il à de Weert de « s'acheminer au plus tôt avec quelques régiments tant de pied que de cheval » vers la banlieue, avec ce « bon ordre », cette « discipline » qui caractérisaient ses soldats.

« Avec 4000 Croates et Polonais », résume J. Haust en se référant notamment à la chronique du P. Foullon, « ce capitaine vint camper dans la banlieue se Liège. Pendant quatre mois (18 février-26 juin 1636), ses troupes barbares commirent des déprédations sans nombre. La milice liégeoise fit d'heureuses sorties contre l'ennemi, qui ne pouvant s'emparer de la ville, se retira pour continuer ses exploits en France ».

De Weert est très rapidement mis en cause dans la *Désolation*. Celle-ci s'ouvre par les témoignages circonstanciés de *Pascot d' Mont'gnêye* « Pâquot de Montegnée » et de *Biêt'lot d' Tileû* « Berthelot de Tilleur<sup>20</sup> ».

4 *Pascot d' Mont'gnêye*

*Bon Diè ! qui c'è-st-ine grand mâleûr<sup>21</sup>*

Bon Dieu ! que c'est un grand malheur

*dè vèyi nosse payis asteûre !*

de voir maintenant notre pays !

*Tot-a-fêt èst si fwèrt gâté<sup>22</sup>*

Tout est si fort gâté

- qu'i n'i a rin qu'ine cruwâté,*  
 qu'il n'y a rien qu'une cruauté,  
*qu'oun grand dèzasse èt tèraniye,*  
 que grand désastre et tyrannie,  
*qui viyolince èt barbariye !*  
 que violence et barbarie !  
*Lès mohons sont si fwèrt broûlêyes*  
 Les maisons sont tellement brûlées  
 8 *qu'on n'i veût nin ine tchiminêye.*  
 qu'on n'y voit pas une cheminée.  
*Djâspa Tofèt n'aveût qu'ine vatche,*  
 Jaspard Tofet n'avait qu'une vache,  
*èt s' l'a-t-on towé atos 'ne hache.*  
 et on l'a tuée à la hache.  
*Cist-èdiâblé, cist-Al'mand,*  
 Cet endiable, cet Allemand,  
 12 *ci Jan de Weer, ci mèchant*<sup>23</sup>,  
 ce Jan de Weert, ce méchant,  
*a tot broûlé, tot sacadji :*  
 a tout brûlé, tout saccagé :  
*aye! i n' nos-a pus rin lèyi !*  
 aïe ! il ne nous a plus rien laissé !

Suit l'énumération des abus et violences dont se sont rendus coupables *dès Crowâtes èt dès cis d' Pologne*, « des Croates et des Polonais », *dès-omes atos dès lèdès trognes*, « des hommes avec de laides trognes ». Comment Berthelot de Tilleur se serait-il défendu ? Il n'avait qu'*oun mèchant brak'mâ*, « un pauvre braquemart », qu'il semble regretter parce qu'il « était si léger », une belle rapière et *oun bon picot*, « une bonne pique », qui lui venait de son cousin *Dj'han Ragot*. On lui a tout pris. L'atteinte aux biens de l'Église occupe toujours une place imporante, dans des pièces dont la composition, peut-on croire, ne doit pas être étrangère à quelque officine religieuse. La cruauté des soldats s'est portée vers *lès creûs, lès possons, lès câlices, / lès blancs-abits èt lès soplis'* : « les croix, les pots, les calices, les blancs habits et les surplis » de

l'abbaye. *Rin ni lès-èsteût difindou* : « Rien ne leur était défendu » ! Certains n'ont-ils pas fait leurs besoins « sur le grand autel de notre Seigneur » ? Mais Pâquot de Montegnée peut rapporter une plus pénible « cruauté ».

*Dji n'aveû qu'ine pètch'rèye dam'hèle*  
 Je n'avais qu'une chétive servante  
 44 *atot l' pus grande di nos bâcèles :*  
 avec la plus grande de nos filles :  
*i l'ont viyolé a l' toûrnêye,*  
 ils l'ont violée à la tournée,  
*come si ç' fouhe ine novèle mariêye.*  
 comme si ce fût une jeune mariée.

Simple commentaire de M. Piron, sur ces derniers mots : « sens ? ».

Attardons-nous ici à une observation de J. Haust sur la langue du texte. Des formes comme *oun* « un » pour le liégeois *on*, ou *terannye*, *barbarye* avec *i* bref sont conformes au parler de Montegnée, tandis que le citadin dirait *on*, *tiranîye*, *barbarîye*, etc. De même, dans ce qui suit, Pâquot avouera qu'il n'a rien pu faire contre des Croates et des Polonais vraiment trop *pouhonts*, « puissants », qui est ici mis pour le liégeois *pouhants* et qui rime avec *mousqueton*. La référence au parler de la banlieue s'indique tout particulièrement dans le sens où la chronique du temps fait intervenir au premier rang les habitants de celle-ci. Le 23 février 1636, les Croates étaient apparus sur les contreforts du pays de Herve, dans les « villages de Mellin [Melen-Soumagne, en wallon *Mélin*], Heuseur [Heuseux], Sereche [Cerexhe]<sup>24</sup> ». Les milices bourgeoises furent requises pour les arrêter « vers Jupille et Fleron », puis « vers Rocourt, Liers, Fexhe et autres villages voisins », où les Croates vont se livrer à un carnage mémorable. Les localités riveraines de la Meuse situées en amont de Liège deviennent surtout, en mars, un des terrains stratégiques de l'opposition aux troupes impériales, de sorte que « Berthelot de Tilleur » se présente en interprète privilégié de celle-ci. Les autorités liégeoises ordonnent « que tous les

habitants de Jemeppe, Tilleur, Sclessin, et Ougrée eussent à retourner en leurs maisons (...) pour résister de tenir bon contre Jean de Wert et ses gens, à cause que les habitants avaient abandonné leurs demeures, et s'étaient réfugiés dans la Cité<sup>25</sup> ». En avril, « un certain traistre chiroux » — « ainsi les appelait-on, ceux qui favorisaient Jean de Weert » — introduit les Croates « par un chemin incognu dans Tilleur et Jemeppe, où ils massacrèrent tout ce qui fut rencontré<sup>26</sup>... ».

Nul ne fut épargné.

*Lès p'tits-èfants qu' tètint ico,*  
 Les petits enfants qui tétaiènt encore,  
 56 *li p'tit fondou d'amon Pâcot,*  
 le petit rabougri (?) de chez Paquot,  
*ont stu towés come dès-ognès*  
 ont été tués comme des agneaux  
*qui n' fînt qui crier bê-bê-ê !*  
 qui ne faisaient que crier bê-bê-ê !

Ce terme de *fondou* « fondu », note Haust, « n'est guère intelligible », sauf à invoquer son utilisation pour signifier un amaigrissement. Les barbares n'ont même pas ménagé ce qui était le plus fragile : le mot, dans ce sens, stigmatise un comble de cruauté. Mais l'apitoiement a-t-il ici atteint un sommet ? Non, car un autre Pâquot — celui qui s'exprime dans la Désolation — doit rendre témoignage.

*Loyâ b'namé, ti m' fès plorer*  
 Loyal bien-aimé, tu me fais pleurer  
 60 *qwand i m' sovint di m' prumî-né !...*  
 quand il me souvient de mon premier-né !...  
*Ci bê Biètron, ci bê amoureûs*  
 Ce beau Bertrand, ce bel objet d'amour  
*qu'èsteût li pus bê de nos houyeûs,*  
 qui était le plus beau de nos houilleurs,  
*a stu towé à l' trèizon*  
 a été tué traîtreusement

64 *di cisse cruwèle nâciyon...*  
par cette cruelle nation...

« Chose étrange », commente J. Haust : « il a fallu que Bièt'lot parle d'enfants massacrés pour que Pascot se souvienne de son fils aîné qui a subi le même sort ». « Cette indifférence est d'autant plus surprenante qu'il a parlé, vv. 43-46, de sa maisonnée. » « Indifférence » ? Sans faire nécessairement valoir que le désordre des « désolations » reflète quelque chose de la confusion d'esprit dans laquelle le malheur a laissé Pâcot, on peut aussi éprouver la sèche dureté d'un récit qui exprime celle du quotidien et des mentalités dans le monde paysan d'autrefois. La perte d'un enfant est aussi celle d'un *houyeû* qui contribuait d'autant plus à l'existence précaire de la maisonnée qu'il se distinguait parmi ses compagnons de la mine. C'est déjà beaucoup, peut-être, que le père en dise qu'on le fait *plorer*.

Haust détache la journée du 13 avril 1636 comme marquant un sommet des malheurs soufferts par le pays, et particulièrement par Tilleur et Jemeppe, qui furent alors mises à sac<sup>27</sup>. Il fait aussi un sort à un témoignage rapportant de quelle manière les Liégeois traitent parfois les Croates en les jetant « pêle-mêle dans les carrières aux houilles sans s'amuser à les faire prisonnier ». La *Désolation* y fait écho.

*Li beur è sarè-t-a<sup>28</sup> pârler :*  
Le puits de mine en saura parler :  
68 *in-y-a bêcôp qui l'ont ploumé !*  
il y en a beaucoup qui l'ont mesuré !  
*Oyi, so my-âme, dès capitinnes,*  
Pour ça, oui, sur mon âme, des capitaines,  
*atot ine trogne si vilinne,*  
avec une trogne si vilaine,  
*î ont toumé li tiêsse divant,*  
y sont tombés, tête en avant,  
72 *ossi pèzants qu' dès-olifants ;*  
aussi lourds que des éléphants ;

*on lès-oyéve turtos beûler*  
 on les entendait tous beugler  
*come on-z-ôt lès torês hoûler.*  
 comme on entend les taureaux hurler.

N'est-ce pas d'ailleurs le sort qui attend leur général ?

*Dji pinse que ci mèchant vèrt diâle,*  
 Je pense que ce méchant diable vert,  
*ci Jan di Weer, ci disloyâl,*  
 ce Jean de Weert, ce déloyal,  
*s'irè djèter divins oun beur*  
 s'ira jeter dans un puits de mine  
 104 *èt s' n'arè mây pus nole aweur,*  
 et n'aura jamais plus aucune chance,  
*èt s' rindrè-t-i compte à grand Diè,*  
 et qu'il rendra compte au grand Dieu,  
*di çou qu'il a fèt conte nosse Fwè,*  
 de ce qu'il a fait contre notre Foi,  
*conte nos- Églises èt nos Curés,*  
 contre nos Églises et nos Curés,  
 108 *nos Privilédjes èt Libertés.*  
 nos Privilèges et Libertés.

À la mi-mai 1636, une expédition spadoise donnait l'occasion d'infliger à l'ennemi « une grande boucherie des Croates<sup>29</sup> ». La fin de leurs exactions semblait proche. Ils devaient en effet quitter le pays le mois suivant. La seconde moitié de la *Désolation* est sans doute écrite à cette époque. Le ton de revanche adopté à l'égard de Jean de Weert le suggère déjà.

Pour le reste, c'est l'heure des bilans.

*Bièt'lot*  
*Dji n'avo qu'oun mèchant djârdin :*  
 Je n'avais qu'un méchant jardin :



- 80 *c'èsteût mi substance èt mès bins ;*  
*c'était ma substance et mes biens ;*  
*il ont drèssi là leû grand-gâre*  
 ils ont établi là leur garde avancée  
*èt s'ont broûlé turtos lès-âbes ;*  
 et ainsi brûlé tous les arbres ;  
*il ont côpé tos mès cièr'sis,*  
 ils ont coupé tous mes cerisiers,  
 84 *tos mès peûris èt mès poumîs...*  
 tous mes poiriers et mes pommiers...

« Tais-toi donc », s'exclame Pâquot : « si jamais ils s'en sont allés ». On peut comprendre : « ne parlons pas trop, que les Croates ne soient encore là ». Mais leur départ est désormais assuré : « regarde, nous vivrons mieux à notre aise... ». Grâce au Ciel — dans tous les sens — « ils n'ont pas brûlé tout le monde ». Pour le faire, il eût fallu qu'ils aient « le temps à souhait ». Or, « la pluie les a bien obligés à se retirer », ces « loups-garous ».

On n'aura pas manqué de le remarquer : à la différence de la *Complainte et débauche*, la *Désolation* ne se termine pas en associant le prince-évêque au retour de la paix. On a vu que la présence de Jean de Weert lui était en bonne part imputable. Son mépris de la population et son cynisme assoifé d'or s'étaient clairement manifestés, en la circonstance. Quand ses sujets, raconte la chronique, lui proposèrent « de lui payer promptement 50 mille patacons » pour accorder au pays une trêve, n'avait-il pas accepté — « de bonne part » — en « demandant encore d'avoir paiement d'autres 50 mille à luy promis... » ? N'y revint-il pas en avril 1636 en réclamant le « prompt paiement de deux cent mille patacons » ? Avec lui, ce n'était toujours que « même chanson ».

L'Église liégeoise elle-même ne pouvait-elle d'ailleurs se trouver mise en accusation ?

C'est le chapitre noble de Saint-Lambert, aux ordres du prince-évêque, qui avait rassemblé le peuple en février dans la cathédrale, « sur ombre de dévotion », pour « une messe spéciale suivie d'une belle

procession », permettant à de Weert de passer la Meuse en toute tranquillité, quand sonna « la grosse cloche Erard ». C'est aussi « contre Messieurs du Chapitre de Saint Lambert, qu'on appelait haut et clair traîtres à la patrie », que s'éleva l'indignation populaire, quand les « bourgeois volontaires » réfugiés dans le cimetière de Fexhe-Slins furent abandonnés et froidement exécutés<sup>30</sup>. Les nobles tréfonciers savaient pour leur part éviter les misères de la guerre. En prévision des difficultés que ne manquerait pas de connaître le marché des subsistances, ils avaient bien « prévu à cette affaire » en pressant « bouviers et censiers » de leur livrer à temps leurs marchandises...

Il est vrai que certains d'entre eux avaient adressé au pape et fait imprimer une lettre se plaignant des « maux et incendies perpétrés et commis par son Altesse Ferdinand de Bavière », au moment où les échecs de la campagne de Jean de Weert contre Liège devenaient patents. N'est-ce pas dans le même mouvement de courbe rentrante et de profil bas que s'inscrit la *Désolation*, quand elle évoque le retour de l'harmonie sous le signe de la croix ? La préoccupation pour *nosse Fwè, nos-églises, nos curés* signe plus d'une fois, comme le montre l'histoire de la littérature wallonne, la pièce de propagande dialectale en désignant l'officine cléricale d'où elle sort probablement.

L'attachement au *Priviléjjes èt Libertés*, joint au culte de la Vierge et de Saint-Lambert : voilà qui peut vraiment favoriser sinon garantir le destin du peuple liégeois. « Il vaut bien mieux être un lourdaud, avec un peu de liberté, que d'être grand en captivité », déclare fièrement Pâquot, qui poursuit :

*Louke mi sârot, louke mès marones :*

Vois mon sarrau, vois ma culotte :

*dj'è tin pus qu'on Rwè d'ine corone !*

il faut tenir de cela plus qu'un Roi de sa couronne !

*Mwèrdièp' ! n'è-st-i nin bènaw'reüs*

Morbleu ! n'est-il pas bienheureux

124 *qui n'est nin èslâve come on gueüs?*

qui n'est pas esclave comme un gueux ?

Tout cela ne montre-t-il pas assez le langage d'un Grignoux ? Une chanson contemporaine, en français, signalée par M. Piron, réaffirme en tout cas l'association entre de Weert et le parti des ennemis du peuple<sup>31</sup>.

4

Adieu Jan de Wert, à Dieu !  
Ne soyez plus  
si sot de penser  
la ville emporter.  
Crois que nous t'attendrons  
les armes en mains, comme Eburons.

(...)

Il y a encore des Chiroux  
parmi nous,  
mais les maîtres sont morts  
sans tête, et le corps,  
bon nombre sont acheminés  
qui seront bientôt étranglés.

(...)

Ainsi tu seras contraint,  
pour certain,  
bien que malgré toi,  
quitter les Liégeois :  
tes dessins sont rompus,  
les Chiroux ne sont plus.

Que Dieu « nous garde des loups », conclut la pièce. Et surtout, « que Sébastien vive » ! Car le bourgmestre La Ruelle, « ce berger », saura conserver « ses brebis en leur liberté comme amis ». On sait comment le « banquet de Warfusée », le 16 avril 1637, allait transformer le tribun en martyr et en grande figure de l'histoire liégeoise<sup>32</sup>. Le chef d'armée qui quittait Liège l'année précédente a aussi laissé un souvenir. De

Jaucourt, dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, rappelle à l'article « Weert » qu'une « Mademoiselle Lhéritier » en témoignait encore en 1708, trois-quarts de siècle après les événements.

Elle dit que Jean de Weert s'étant rendu maître dans plusieurs places dans la Picardie, porta la terreur jusqu'aux portes d'Amiens, par les troupes qu'il envoyait en parti. Cette terreur se répandit jusques dans Paris ; et comme le peuple grossit toujours les objets, le seul nom de Jean de Weert y inspirait l'effroi. Ce général ayant été fait prisonnier à la bataille de Rheinfeld, en 1638, la muse du Pont-neuf célébra ses transports sur un air de trompette qui courait alors. Elle disait que les François avaient fait un tel nombre de prisonniers, et Jean de Weert. Comme il y avait dans ces chansons une certaine naïveté grossière, mais réjouissante, la cour et la ville les chantèrent. Enfin, des gens d'esprit en firent d'autres délicates et fort jolies sur le même air de Jean de Weert.

Dans la biographie romancée intitulée *Une nuit de Noël sous Philippe II*, le journaliste bruxellois Victor Joly imagine l'arrivée du prisonnier de Rheinfeld dans un Paris en liesse, où « tout le populaire » se presse « sur les toits » pour voir de Weert promené en cortège, au milieu de ses vainqueurs : une sorte de « triomphe antique à la romaine<sup>33</sup> ». Joly fait écouter au roi « une manière de complainte » qui se chante parmi les « vieilles du Pont-Neuf », « sur un air », précise l'écrivain romantique, « qui par la suite devint fort à la mode, et servit à l'appel du matin des cavaliers jusque sous Louis XV ». On reconnaît « l'air de trompette » mentionné dans l'*Encyclopédie*.

À Notre-Dame de Paris,  
il devait, le sauvage,  
avec son Piccolomini,  
faire un pèlerinage.  
Mais Saxe-Weimar a dit non,  
et Vincennes ouvre son donjon  
pour Jean de Vert !  
pour Jean de Vert !

Faut-il se lever si matin,  
dit le comte de Fiesque ?  
On ne dort non plus qu'un lutin,  
Avecque ce Tudesque.  
Maugrebleu ! de la nation  
Le diable emporte Gassion  
et Jean de Vert !  
et Jean de Vert !

À cette chanson, V. Joly en ajoute une autre, d'après « la marquise de Créquy » :

Jean de Vert était un soudard  
de fière et de riche famille.  
Jean de Vert était un trichard,  
moitié prince et moitié bâtard<sup>34</sup>.

Petits enfants, qui pleurera ?  
Voilà Jean de Vert qui s'avance !  
Aucun marmot ne bougera,  
ou Jean de Vert le mangera !

Jean de Vert était un brutal  
qui fit pleurer le roi de France.  
Jean de Vert, étant général,  
a fait trembler le cardinal...

Petits enfans, qui pleurera ?  
Voilà Jean de Vert qui s'avance.  
Aucun marmot ne bougera,  
ou Jean de Vert le mangera !

Victor Hugo, visitant à Cologne le musée Wallraf, a écrit : « On m'a aussi montré une énorme cuirasse qui passe pour avoir appartenu au général de l'empire Jean de Wert ; mais j'ai vainement cherché sa

grande épée longue de huit pieds et demi, sa grande pique pareille au pin de Polyphème, et son grand casque homérique que deux hommes, dit-on, avaient peine à soulever<sup>35</sup> ». À Liège, le nom de Jean de Weert fut donné à la potence que des Liégeois retirèrent de la Meuse pour la fixer — « c'était le 27 juin 1636 », raconte Th. Gobert — « sur la place du Marché où elle resta longtemps ».

## 2

# Une fête au collège des Jésuites-en-Île au début des Lumières

Le XVIII<sup>e</sup> siècle qui invente l'idée de bonheur débute, à Liège, au moment où l'on sort de la guerre de Succession d'Espagne, c'est-à-dire vers 1713-1714. La génération précédente avait connu celle de la Ligue d'Augsbourg, qui avait mutilé le pays, le terrible bombardement de la ville par Boufflers, puis la crise de la métallurgie et le « grand hiver » de 1709. Le traité d'Utrecht, en 1713, ouvre la porte à un nouvel appétit de vivre.

Dans l'almanach de Mathieu Laensbergh pour l'année suivante, aux prédictions de janvier, il est annoncé qu'« on commencera à parler de Paix ». Ceci, joint au « trafic rétabli », « fera croire que le siècle d'or soit venu ». Qu'on « mène joie partout dans les rues », car *nos-avans stu assez è l' morwe*, nous avons assez attendu, déclare en 1714 la *Paskaye memorialle* célébrant la reconstruction de l'Hôtel de Ville et les cérémonies qui accompagnent la pose de la première pierre. Signes des temps, d'autres travaux importants sont décidés. Pour activer les échanges entre régions — en une dynamique que la conscience générale lie à la notion de progrès et de félicité — des routes pavées uni-

ront Liège au pays de Herve et au Brabant ; elles seront achevées en dix ans. La principauté s'installe, plutôt mollement disent les historiens de la culture pour une fois d'accord avec les vieux historiens-bataille, dans les relations tranquilles et sans éclat. On attendra 1735 pour voir à nouveau des troupes étrangères prendre leurs quartiers d'hiver sur les bords de la Meuse. Encore ces militaires ne font-ils guère assaut qu'auprès des jeunes filles, si on en croit le chansonnier Moray et ses *Danois*. En 1715, quand Joseph-Clément de Bavière, après une longue période d'absence forcée, revient parmi ses sujets liégeois, ceux-ci ne veulent pas s'arrêter au fait qu'il rentre « plutôt en vainqueur qu'en père », selon la formule consacrée. Son retour sera chanté comme un autre gage de renaissance.

Le collègue des Jésuites-en-Île, où se prépare l'avenir, ne pouvait rester à l'écart du mouvement. Une fête fournit l'occasion de donner libre cours à l'optimisme qui renaît. Elle célèbre l'anniversaire de Guillaume Wampe, ou Wamps, né à Liège en 1688, d'une famille qui semble dans l'aisance. Il avait fait à Tournai son noviciat et fut envoyé en 1709 au collège des Jésuites de Lille, où il fit office de répétiteur avant d'être chargé des rudiments<sup>36</sup>. Il revient dans sa ville natale en 1711 et entre au collège en Île, dont les bâtiments seront repris bien plus tard par l'université. On le désigne d'abord comme maître de grammaire, c'est-à-dire qu'il dirige la deuxième année d'un cursus qui en compte cinq. Il se voit ensuite confier successivement, de 1712 à 1716, les classes de syntaxe, de poésie, de rhétorique et à nouveau de poésie. À partir de 1716, Wampe est pour six ans à Douai, Cambrai et Armentières. L'année 1722 marque son retour à l'établissement liégeois, où il occupe des fonctions de *missionarius* et, en 1726, de préfet, poste qu'il conserve jusqu'en 1731. La suite nous intéresse moins dans la mesure où il n'assumera plus cette dernière charge, pour devenir « procureur du nouveau temple » et confesseur des extérieurs. D'une santé médiocre, comme l'indique le catalogue triennal de 1737 pour la province gallo-belge, il meurt à Liège en 1745.

Le manuscrit d'une *Paskee a l'honneur dy maise Guiame Wampe* a été retrouvé dans les archives du château de Séllys-Longchamps, à Waremme<sup>37</sup>. Elle porte la date de 1714, ce qui ne s'explique guère dans



la mesure où elle s'adresse à Wampe comme au préfet du collège, fonction à laquelle il n'accède, en principe, qu'en 1726. Ce point n'a pas été éclairci. Plus précis et plus assuré, par contre, est le moment où se situe la fête qui lui est consacrée.

*Vinez-avant, tos lès scolîs,  
Venez en avant, tous les écoliers,  
dj'a ine grande djôye a v's-anonci.  
j'ai une grande joie à vous annoncer.  
Âdjoûrdou, q'wand dji m'a lèvé,  
Aujourd'hui, quand je me suis levé,  
dj'a volou aler viziter  
j'ai voulu aller regarder  
d'vins l'ârmanac Matî Lansbêr,  
dans l'almanach Mathieu Laensbergh,  
4 qu'è saveût pus long qui Pâtêr.  
qui en savait plus que le Pater.*

On a évoqué ailleurs les moqueries dont va faire l'objet au XVIII<sup>e</sup> siècle *l'Almanach de Mathieu Laensbergh*, un des emblèmes de la principauté<sup>38</sup>. Mais la pasquille ne se permettra bien sûr qu'une cordiale plaisanterie à l'égard du pronostiqueur, qui, comme l'écrivait Gresset, « lorgne l'histoire du beau temps, / et fabrique avec privilège / ses astronomiques romans<sup>39</sup> ».

*Il èsteût matématicyin,  
Il était mathématicien,  
8 s'èsteût-i on pô magicyin,  
et aussi un peu magicien,  
ca i-n-a co cint-ans passés  
car il y a plus de cent ans  
qu'il èst mwéert, è tère bouté,  
qu'il est mort, bouté en terre,  
èt dés-adon il a vèyou  
et dès cette époque il a vu*

- 12 *tot çou qui s' deût fé âdjôurdou.*  
 tout ce qui doit se faire aujourd'hui.  
*Il aveût on si bon-èsprit*  
 Il avait un si bon esprit  
*qui, tot l'prumî, il a prédit*  
 que, le tout premier, il a prédit  
*qu'i n' fève nin bê qwand i plovéve*  
 qu'il ne faisait pas beau quand il pleuvait  
 16 *èt qu'i fève freûd qwand i djaléve.*  
 et qu'il faisait froid quand il gelait.

Voltaire, dans la *Philosophie de l'histoire* (chap. 31), verra un peu autrement ces prévisions climatiques, et le crédit populaire accordé à Laensbergh.

*L'Almanach de Liège* a dit qu'il viendrait un peuple du nord qui détruirait tout ; ce peuple ne vient point ; mais un vent du nord fait geler quelques vignes, c'est ce qui a été prédit par Matthieu Lansberg. Quelqu'un ose-t-il douter de son savoir ? aussitôt les col-porteurs le dénoncent comme un mauvais citoyen, et les astrologues le traitent même de petit esprit et de méchant raisonneur.

Pour celui qui, dans la pasquille, s'adresse aux écoliers, la consultation de l'almanach n'avait pour but, dit-il plaisamment, que de voir combien de congés offrait « la semaine », avec l'espoir d'en trouver « une douzaine ». S'y détachait la date du dix février, celle de la saint Guillaume « qu'on tient pour le patron des bonshommes ».

- Bin ! di-dje d'âbord divins-minme,*  
 Bien ! me dis-je d'abord en moi-même,  
*nos-îrans ciète magnî dèl crinme*  
 nous irons certes manger de la crème  
*ou bin ine trûlêye di bon vin*  
 ou bien une soupe froide au bon vin  
 28 *divins lès prèrêyes dès Wiy'mins.*  
 dans les prairies des Guillemins.

Les célèbres *Délices du pays de Liège* de 1738 nous rappellent qu'à l'endroit où s'élève aujourd'hui la gare se trouvait un monastère établi « dans le lieu le plus agréable et le plus peuplé de Liège ».

Situé au pied d'une montagne féconde en sources très-vives, il est entouré de fossés qui en reçoivent les eaux très-claires et très-pures. Ce sont autant de bassins utiles et commodes, qui forment en même temps un charmant coup d'œil. On y cultive plusieurs petits jardins, dont chaque religieux fait son occupation et son divertissement.

Les Guillemins étaient aussi pour les citadins, comme Coronmeuse à l'autre bout de la ville, un lieu de plaisance où prendre ce frais dont les *Délices* font un si grand cas.

L'auteur du poème « se parlait ainsi à lui-même » quand il s'avise que saint Guillaume est aussi le patron « de notre bon maître », *ci gros godon* « ce gros chéri ». Il a donc convoqué les élèves, qu'il appelle fort révérencieusement « Messieurs », pour convenir des modalités d'une fête en l'honneur de Wampe.

*Ca prumir'mint, mès bès valèts,*  
 Car en premier, mes beaux garçons,  
*i li fât fé on bé boukèt,*  
 il faut lui faire un beau bouquet,  
*s'i li fât fé, par lè môrdiène !*  
 oui, il faut le lui faire, mordieu !  
 40 *di tûlipàs ou d' djalofrènes.*  
 de tulipes ou de grands œillets.

Les Pères avaient le goût des jardins : celui des jésuites anglais, qui tiennent à Liège un autre établissement d'enseignement, était réputé. L'engouement pour la tulipe — souvenons-nous de La Bruyère — ne les épargna pas, comme en témoigne encore en 1758 une ode parue dans les *Musae leodienses*, due à l'abbé de Paix, qui se fera connaître à la Société Libre d'Émulation puis aux approches de la Révolution dans le camp des conservateurs. Pour le reste, Wampe mérite d'être reçu dans le cadre le plus flatteur.

*Et qwand nos d'vrins\* avu dèl pône,*  
 Et quand nous devrions nous donner de la peine,  
*i li fât fé on djoli trône,*  
 il faut lui faire un joli trône,  
*on trône come po on cardinâl,*  
 un trône comme pour un cardinal,  
 44 *tchèrdji d' rubans coleûr di nâlê\*\*.*  
 chargé de rubans de couleur tendre.  
*So l' cir<sup>A0</sup>, i fârè dèss pom'lètes\*\*\**  
 Sur le ciel, il faudra des petits nuages  
*èt so l' tchèyîre ine bèle tâvèle.*  
 et sur la chaise une belle tablette.

La fête requiert d'abord que l'on fasse retentir les « chambres », les boîtes chargées de poudre qui servaient de pétards lors des réjouissances publiques.

*Et si nos fârè-t-i tirer*  
 Et il nous faudra aussi tirer  
 48 *lès pus grozès tchambes dèl cité,*  
 les plus grosses chambres de la cité,  
*mins surtout, po n' nin fé dè mâ,*  
 mais surtout, pour ne pas faire de mal,  
*qu'on n' lès tére pus è l'âréâ*  
 qu'on ne les mette plus dans l'area  
*ca l' sipîy'rînt co lès finièsses :*  
 car elles casseraient encore les fenêtres :  
 52 *nos l's-îrans tirer âs Fratrès...*  
 nous irons les tirer au rivage des Frates...

\* La forme *d'vrins* a précédé le liégeois moderne en *-is*.

\*\* Litt<sup>t</sup> « couleur de ruban ».

\*\*\* *Pom'lète* « pommelette » est formé sur *pommelé*, d'où le sens de « nuage ».

On conçoit bien la recommandation d'aller faire exploser les *tchambes* sur les berges de la Meuse, à l'endroit, tout proche du collège des Jésuites, qui avait conservé le nom des Frères Hiéronymites, ou de la Vie Commune, auxquels avaient succédé les Pères lors de la Contre-Réforme. Le terme d'*area* est moins clair. On pourrait songer à la cour intérieure du collège, laquelle s'étendait à partir de l'église en direction du fleuve<sup>41</sup>. On préférera y voir la place publique sur laquelle donnait le devant de l'église, côté ville, si l'on songe aux dégâts que les tirs pouvaient occasionner à des maisons particulières. On y accédait, venant du centre, par le pont des Jésuites, de sorte que l'*area* correspondrait en gros à l'actuel ensemble formé par les places Cockerill et du Vingt-Août, qui entourent l'Université. Les textes désignent plutôt cet emplacement<sup>42</sup>.

La suite de l'invitation aux réjouissances pose un problème qui paraît autrement difficile.

*...si fâreût-i qui dj' « sére/sève kranaje »*

Encore faudra-t-il que je « ? »

*saqwantès dozannes di fizêyes*

je ne sais combien de douzaines de fusées

*qui vonse è l'êr dreût come in-î.*

qui aillent en l'air droit comme un i.

Une première lecture possible serait : « encore faudrait-il que je *siève crênêyes*, que je serve créneés des douzaines de fusées ». Le wallon *crêner* signifie « faire un cran, une fente, entailler<sup>43</sup> ». Les ouvrages de pyrotechnie, comme celui de Frézier (*Traité des feux d'artifice*, 1706), mentionnent bien une certaine « manière de percer les fusées », mais on voit mal comment l'auteur se référerait ici à une opération aussi technique. Surtout, on ne perçoit pas ce que le texte peut ici avoir d'amusant.

Par contre, une autre lecture consisterait en premier lieu à considérer *si fâreût-i qui dj' « sére/sève kranaje »* comme une sorte de commentaire placé en incise. Par ailleurs, il faudrait supposer que le terme *crênêye* a le même sens que dans l'expression *miche crênêye* « miche

fendue », attestée dans le *Dictionnaire liégeois* d'Henri Forir pour renvoyer par métaphore aux fesses. Telle est bien la signification que prennent parfois les *miches* en français populaire. L'auteur du texte, prenant place parmi ceux qui vont tirer les fusées, veillerait donc à « serrer les fesses » par crainte du danger et du bruit. Mais le saut syntaxique requis par cette interprétation plus logique la rend néanmoins très incertaine<sup>44</sup>.

Pour faire tirer les fusées de la tour, on pourra bien s'adresser, poursuit la pièce, à Nottet ou Froidcourt, personnages non identifiés. Mais voici que s'impose un autre élément, essentiel, de la réjouissance.

*Après çoula, ç' n'est nin co tot,*  
 Apres ça, ce n'est pas encore tout,  
*i nos fât 'ne basse èt on fagot*<sup>45</sup>,  
 il nous faut une basse\* et un basson,  
*dès mèstrés*<sup>46</sup> *èt dès flajolèts*<sup>\*\*</sup>,  
 des violons et des petites flûtes,  
*dès hàbwès avou dès hufletés*<sup>\*\*\*</sup>,  
 des hautbois avec des flûteaux,  
*dès-épinètes, dès carillions,*  
 des épinettes, des carillons,  
*dès clavîs, dès psaltérions,*  
 des claviers, des psaltérions<sup>\*\*\*\*</sup>,  
*dès flûtes douces*<sup>47</sup> *avou des pip'sacs*<sup>48</sup>,  
 des flûtes à bec avec des cornemuses,  
*dès pîpes, dès cwârdjeûs, dèl touûbac .*  
 des pipes, des cartes à jouer, du tabac.

« Qu'est-ce que je dis là ! » « Ma langue s'embrouille » dans des *crakes*, des blagues, des bêtises... « Je suis perdu dans les nuages, me voilà comme le pauvre Bazin ! », c'est-à-dire comme un personnage de

\* Base de viole.

\*\* « Petite flûte au son clair et aigu » (Forir, s. v°)<sup>49</sup>.

\*\*\* Litt<sup>t</sup> « sifflets ».

\*\*\*\* Instrument à cordes en forme de trapèze.

légende que l'on croyait voir égaré dans la lune. « Il ne faut pas nous troubler », mais revenir à l'organisation de la fête.

- 72 *Fans v'ni tos lès doz'rè mouwés,*  
 Faisons venir tous les choristes en train de muer,  
*houkans cès-illusses muziciyins*  
 appelons tous ces illustres musiciens  
*qui, lès dimègnes, tchantèt si bin*  
 qui, les dimanches, chantent si bien  
*so l' doksâl ou-ce qu'i fèt 'ne brèrèye*  
 au jubé où ils font une criailerie  
 76 *qu'i fât stoper sès-orèyes.*  
 qu'il faut se boucher les oreilles

Que les chanteurs s'affûtent la voix, et les choses iront bien. Mais voici le *q'waqwa*, le hic : il faudra pour tout ça beaucoup d'argent. Une paire de patacons par personne sera certainement nécessaire et il s'agira de faire à Wampe un cadeau digne de lui. Sans trop songer à ces dépenses, que l'on prenne pour l'instant du bon temps. Qu'on se mette *so choub'diguèt* « en goguette<sup>50</sup> ». Que l'on commence « à faire le sot » ou des *couribèts*, des cabrioles. Que l'on s'autorise les propos les plus *fabriqués*, les plus grosses balivernes.

*Mins prumîr'mint, i fât qu'on brêsse*  
 Mais premièrement, il faut qu'on braille  
*vîvât à l'oneûr di nosse mèsse.*  
 viva en l'honneur de notre maître.  
*Ça don ! brèyez, tos vos djâgôs !*  
 Ça donc ! criez, nigauds que vous êtes !

L'apostrophe de *djâgô* est d'autant plus appropriée que le mot désigne d'abord, à l'origine, ainsi que l'écrivait J. Hubert dans son *Dictionnaire wallon* de 1857, la « robe des petits garçons qui ne sont pas encore culottés ».

- 100 *Tinez, v-lès-la come dès bâbôs !*  
 Tenez, les voilà comme des niais !

*Loûkiz tos cès Matis-l'ohé*  
 Regardez tous ces Mathieu-l'os de jambon  
*èwal'pés po d'vins leû mantê...*  
 enveloppés dans leur manteau...  
*V'lès la plantés po ravèrdi !*  
 Les voilà comme plantés pour reverdir !

On désignait plaisamment par le nom de *Mati-l'ohé* l'os de jambon qui était porté en procession burlesque puis enterré le mercredi des Cendres, pour signifier la fin du carnaval. L'expression *être planté pour reverdir*, qui a le sens plus général d'« être laissé en plan », exprime bien l'immobilité craintive des élèves, qui n'ont pas fini de recevoir les pittoresques admonestations de l'organisateur de la fête.

104 *Oh ! po l'amôr di Diè, qu'ont-i ?*  
 Oh ! pour l'amour de Dieu, qu'ont-ils ?  
*Volà dès-èwarés mitchâs<sup>51</sup> !*  
 En voilà de sidérés bons à rien !  
*I sont-assious come dès lourdâs*  
 Ils sont assis comme des lourdauds  
*... vos d'morez come dès gâdibiès\* !*  
 ... vous restez la comme des solivaux !

C'est que les enfants ont peur qu'on ne les fesse et qu'on ne leur fasse montrer *bèle brûte*, c'est-à-dire le roi et la dame d'atout au jeu de cartes, c'est-à-dire la paire de fesses. La référence aux jeux se poursuit du reste avec les paroles, d'un abord quelque peu énigmatique, que prononce l'orateur pour rassurer l'auditoire. Que celui-ci s'abandonne librement à la joie : *On n' djow'rè nin panê-nameûr* « On ne jouera pas *panê-nameûr* ». Ces deux derniers termes paraissent clairs, pris séparément. Le premier signifie en général « panneau de porte » ou « pan de chemise » et le second semble renvoyer à la ville de Namur. Le dictionnaire liégeois de Henri Forir nous apprend cependant que

\* Terme archaïque, « pièce de bois sans valeur » (DL).



l'expression désigne un « jeu de quatre cartes où les partenaires peuvent se faire des signes ». Mais tout ceci n'explique pas en quoi la phrase peut encourager les élèves à « brailler ».

Un élément latéral mais important est fourni par Julien Delaite dans son *Glossaire des jeux wallons de Liège* (1889) lorsqu'il décrit le fait de *jouer à nasse*<sup>52</sup>.

On dépose quatre cartes sur la table, et l'on en donne quatre à chacun des joueurs. Ceux-ci doivent s'efforcer, en changeant chaque fois une des cartes du tapis contre une des leurs, d'obtenir dans leurs jeux quatre cartes de la même couleur. Les vaincus reçoivent sur le nez un nombre déterminé de pichenettes que le vainqueur leur distribue avec ses cartes.

Forir confirme le sens de l'expression *djower à(s) nâsse(s)* : « jouer pour des chiquenaudes ». Il devient clair que les élèves n'ont pas à craindre qu'on leur administre des coups sur le nez, tout comme dans ce type de jeu de cartes. On n'hésitera pas à reconnaître celui-ci dans le *jeu des nasardes* dont parle Rabelais au livre XX de *Gargantua*<sup>53</sup>.

S'il s'agit à présent d'expliciter les deux parties de l'expression *panê-nameûr*, on fera d'abord valoir un des sens du wallon *paner* : « décaver, ruivé au jeu . *Dji so pané* signifie « je suis plumé », indique le *Dictionnaire liégeois*. Le mot est manifestement apparenté à l'ancien français *pan* « gage », les chiquenaudes représentant ici, d'une certaine manière, le gage imposé lorsqu'on perd<sup>54</sup>. Quant au terme *nameûr*, il est curieux que le radical français le plus proche, dans l'ancienne langue, renvoie à la même réalité : *namps*, *nant* avait autrefois le sens de « gage » et son dérivé *namier* — dont l'altération a pu produire régionalement *nameûr* par attraction du nom de la ville de Namur — signifiait « prendre des gages ». De là le liégeois *nanti* « exténué », que J. Haust rattache à l'idée de « gage » : celui qui perd au jeu n'a-t-il pas épuisé toutes ses ressources comme celui qui cède à une fatigue extrême?

Que le liégeois *nameûr* appartienne incontestablement à la langue du jeu pose cependant un autre problème, dans la mesure où le mot

développe un sens contraire à celui de défaite, puisque *fé nameûr* signifie selon Forir « faire vole, faire toutes les levées<sup>55</sup> ». On dépasserait la contradiction en considérant que « faire toutes les levées » réduit précisément l'adversaire à la dernière extrémité. On voit quelles délicates sinuosités peut emprunter l'histoire de certains mots dialectaux.

Il faut conclure : *être panê-nameûr* signifierait littéralement « être doublement perdant au jeu », d'où « éprouver le gage et notamment les chiquenaudes qui s'ensuivent ».

Comme nous sommes au collègue, un peu de latin sera le bienvenu. Le P. Wampe acceptera d'autant plus facilement les hommages qu'il sait bien que *semel in anno gaudere solet Apollo* : « une fois l'an, Apollon a coutume de se réjouir ». Mais l'auteur de la pasquille va s'essouffler en brodant sur ce thème. Il se répète — « que l'on braille », « que l'on crie », « que l'on ose encore une fois », « c'est permis » — et la langue se gallicise — ne doit-on pas donner ici une fête *èstraôrdinaire* ?

*Alans ! pusqui c'est sint Guiyame,*  
 Allons ! puisque c'est la saint Guillaume,  
 128 *potch'tans tot-avà lès hames.*  
 sautons parmi les escabeaux.  
*Bin vite, qu'on mône li crâmiyon !*  
 Bien vite, qu'on mène la farandole !  
*Ça, vos, nosse mèsse, minez l' guidon...*  
 Ça, vous, notre maître, portez le drapeau...

L'invitation à célébrer dignement « notre maître » se termine comme il se doit, même si c'est de manière quelque peu abrupte.

*S'irans-gn', so m' frike, à coq-en-pâte*  
 Et nous irons, ma foi, au pays de Cocagne  
 132 *vos-aler qwèri 'ne bèle grande tâte\**,  
 pour vous chercher une belle grande tarte,

\* *Tâte* : ordinairement « tartine », mais aussi « tarte » en contexte<sup>56</sup>.

*s'irans-gn' qwéri dèl bone hoûgård*

oui, nous irons chercher de la bonne bière de Hougaerden

*po nos fé tos on pot galiârd.*

pour nous faire tous un pot gaillard.

Quelle que soit la date à laquelle fut composée la pasquille en l'honneur de Guillaume Wampe, elle traduit, on l'a dit, l'avènement d'une nouvelle ère, porteuse d'espoir et de progrès. La connaissance est au cœur de ceux-ci. La fête au collège est celle de l'éducation : quand Joseph-Clément de Bavière rentre à Liège en 1715, c'est juché sur un char de triomphe du haut duquel il chasse l'ignorance au milieu de « champs déserts et incultes » qu'avait ravagés la guerre.

Ce qu'écrivent ou éditent les principautaires exalte ou prépare le règne du savoir. On reçoit avec les honneurs dus aux jeunes gens d'avenir ceux du pays qui obtiennent à l'université de Louvain les lauriers du « primus », du premier classé lors des examens. Et c'est en dialecte qu'est ainsi accueilli en 1716 le Hutois Depreit dans la cité des Quatre Merveilles. Près de vingt ans plus tard, ces honneurs et les récompenses qui s'y attachent couronneront la « petite mine de sucre », comme dit un autre poème wallon, de son concitoyen Delloye. Les colonnes de la bibliographie locale s'ouvrent quant à elles aux *géométries pratiques* et aux abrégés médicaux qui formeront une partie de l'entreprise intellectuelle des Lumières, quand elle se veut œuvre de vulgarisation. L'instruction préoccupe. Le baron de Walef lui consacre en 1724 la douzième satire de son *Catholicon*, située entre Rollin et Rousseau. Comment cette attention aux problèmes de l'école ne rejailirait-elle pas sur les enseignants jésuites ?

C'est que leur enseignement, en outre, paraît pour l'instant en phase ascendante. Dans des régions voisines — en Lorraine, Champagne, Bourgogne — les effectifs scolaires connaissent la reprise, après avoir été globalement déclinants depuis 1600. Mais cette reprise, selon l'historien du sujet, le P. François de Dainville, sera de courte durée et ne dépasserait guère le milieu des années 1720<sup>57</sup>. À Liège, en tout cas, un avenir meilleur semble inscrit dans la pierre. Depuis le tournant du siècle, le collège s'enorgueillit d'une église

« bâtie à la moderne, belle, grande, élevée », ainsi que l'écrivent les *Délices du pays de Liège*. La date de 1713 est marquée d'une pierre blanche. Des transformations régulières des installations vont intervenir. La plus spectaculaire concerne le corps de logis de l'aile sud, c'est-à-dire la façade principale, que l'on reconstruit et aménage à partir de 1717. Le collège prend ainsi l'aspect que fixe une gravure de Remacle Le Loup de 1738 (avant que ce qu'il reste de cette façade ne soit méthodiquement dérobé aux regards par une architecture concentrationnaire). Voilà, dit Saumery, une école « proprement bâtie », dans « le goût délicat de la Société », fort agréable avec « ses cours, ses jardins, ses parterres ».

Un tel cadre paraît promettre à ceux qui y vivent de longues années de tranquillité. La Compagnie se croit encore assez puissante pour imposer une autorité sans partage et sans limite. Les princes-évêques tiennent dur comme fer à la constitution Unigenitus. C'est à l'adresse de Liège que sont publiées les comédies du P. Bougeant dirigées contre les jansénistes, leur « fausse science » et leurs convulsionnaires.

Quelques nuages, plus gris que ceux, « pommelés », devant orner le dais du « trône » fabriqué pour Wampe, viennent cependant perturber la domination intellectuelle et temporelle des Pères. Le collège des Jésuites anglais, d'abord, fait à ceux du bas de la ville une désagréable concurrence. Il débauche la clientèle et va acquérir la réputation d'être plus ouvert à la modernité scientifique. Ce n'est pas pour rien qu'il formera une partie de l'avant-garde des idées nouvelles dans la seconde moitié du siècle, c'est-à-dire du personnel révolutionnaire le plus avancé de 1789. Il faudra l'intervention du prince-évêque Georges-Louis de Berghes pour que les Jésuites wallons conservent le monopole d'un enseignement majeur comme celui de la dialectique. Encore les élèves ne sont-ils pas nécessairement satisfaits de ce qu'on leur apprend, en matière d'idées générales. Certains d'entre eux ne désertent-ils pas le collège pour suivre les cours de philosophie d'un certain Cholet, dont l'histoire ne semble pas avoir gardé le souvenir. La pasquille nous offre des « écoliers » l'image d'une jeunesse disciplinée jusqu'à l'immobilité des « soliveaux ». Mais que savons-nous vraiment

de ce qui s'agitait dans ces têtes soumises au « despotisme » dont parlent les « philosophes » ?

On admettra que le milieu étudiant est tout de même, par tradition, l'un des plus réceptifs à l'agitation que peuvent susciter certains scandales. Les jésuites, en la matière, les accumulaient en ces années 1720-1740, qui annoncent de grands troubles sociaux. À Muno, aux confins de la forêt d'Ardenne et de la Gaume, des habitants refusent de payer les taxes dues au Père recteur du collège liégeois, en tant que « seigneur légitime et absolu ». On leur fera construire la prison qui les enfermera, puis le gibet qui les pendra. L'affaire connut une réprobation internationale. La rigueur morale des Pères subira aussi quelques dommages, lors de l'affaire dite du P. Girard et de la Cadière, qu'a racontée Michelet.

Sans doute ces écarts paraissent-ils bien éloignés de la vie de collège et, en l'occurrence, de l'innocente allégresse qui l'anime en ces jours de fête. L'abandon au divertissement est-il cependant sans aucun rapport avec ce qui va miner l'ordre et entraîner, dans un demi-siècle, sa disparition ? Voire... Dans leur *Voyage littéraire* de 1724, deux bénédictins, doms Martène et Durand, racontent la visite qu'ils rendent aux Jésuites en Île. « Il y avait musique et une grande fête pour le jubilé d'un congréganiste » : on se croirait à la manifestation en l'honneur du P. Wampe. « C'était notre dessein d'y voir la bibliothèque ; mais on était trop occupé aux réjouissances de cette fête. » On imagine les regrets des savants, frustrés par une inclination aux plaisirs terrestres qui finira par dresser contre les Pères une opinion publique de plus en plus acquise à la morale « bourgeoise » et au changement « vertueux ».

Ces considérations comportent un épilogue. Le 25 août 1738, le P. Wampe introduisait auprès du baron de Crassier, savant liégeois et ami des bénédictins, « M. Simon, gouverneur des fils de Son Excellence le comte de Harrach, grand maître de Son Altesse Sérénissime Madame l'Archiduchesse gouvernante des Pays-Bas<sup>58</sup> ». Au moins le héros de notre *pasquète* se dédouanait-il — et avec lui, la Compagnie — d'un autre abandon : celui des œuvres de l'esprit.

### 3

## L'Opéra burlesque et l'Europe

En 1757 et 1758, quatre Liégeois appartenant à la noblesse ou à la grande bourgeoisie donnèrent une série d'« opéras burlesques » en dialecte, traditionnellement groupés sous le nom de « Théâtre liégeois ». Pierre-Robert de Cartier de Marcienne ou de Marchienne, d'une famille d'où sortira Marguerite Yourcenar, le baron Pierre-Grégoire de Vivario et le chevalier Simon de Harlez — portant un titre qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ne valait pas nécessairement label de très authentique aristocratie — s'adjoignirent la collaboration de l'avocat et homme politique Jacques-Joseph Fabry. La musique des œuvres en question était un maître de Grétry : Jean-Noël Hamal, dont un portrait a fixé la posture quelque peu rêveuse, voire pré-romantique.

*Li voyèdje di Tchautfontainne* « Le voyage de Chautfontaine » fut le premier de ces opéras-comiques et est resté le plus connu. Sa première édition fut donnée par Sylvestre Bourguignon, l'imprimeur de l'*Almanach de Mathieu Laensbergh*, établi au « Livre d'or », en Neuvise, non loin du célèbre contrefacteur Jean-François Bassompierre<sup>59</sup>. Réputé produit d'un travail collectif, la pièce mettait en scène une remuante compagnie au sein de laquelle se distinguent trois femmes du peuple et un militaire se rendant en barque à la ville d'eaux. Sur place, les voyageurs se livraient à la rituelle séance de bains et à quelques divertissements où les plaisirs de la table invitaient comme il se doit aux jeux de la séduction.

Le tourisme balnéaire occupait dans la principauté une place importante. Un autre opéra, *Lès-ipocondes*, « Les hypocondres », dont il ne sera pas question ici, illustre le quotidien de ceux que les habitants de Spa qualifiaient de *bobelins*, mot signifiant, dit-on, « les nigauds », pour désigner l'internationale des curistes venus chercher à la fois la santé, le frisson du tapis vert et la facile rencontre amoureuse. Se pressaient autour du Wauxhall ou de la Redoute joueurs professionnels, escrocs et prostituées, ainsi que le restitue bien le *Barry Lyndon* de Stanley Kubrick. On attribue la rédaction des *Ipocondes* à celui qui aurait principalement tenu la plume du *Voyèdje*, c'est-à-dire Simon de Harlez. C'est son hôtel qui accueillit la création des quatre opéras, avant qu'ils soient représentés à l'Hôtel de Ville de Liège — avec un très vif succès, dit-on — ainsi que dans des châteaux de la région, à Seraing et Jehay-Bodegnée.

Une troisième œuvre nous intéresse davantage : *Li Lîdjwès ègadji*, « Le Liégeois engagé », également créé en 1757, qui prend place dans le cadre de la guerre de Sept Ans. On lui consacra dans ce qui suit une section particulière, après avoir examiné les conditions générales de l'apparition d'un *opéra burless* en wallon. « La tradition dialectale du théâtre était-elle donc si vive à Liège ? », se demande Rita Lejeune, considérant l'émergence relativement soudaine d'un des fleurons de la scène régionale. Un bref survol de la production antérieure en parler local ne permettait guère que de détacher les vieux *Dialogues de paysans*, théâtre de la foire qui n'annonçait guère que de loin les amusements de la haute société de l'âge des Lumières, ainsi que « quelques moralités », « survivances médiévales », « anodines représentations de pensionnat ou de couvent ». S'il pouvait sembler surprenant qu'une telle société « ait songé à créer de toutes pièces un théâtre régional lyrique en dialecte », le paradoxe n'était cependant « qu'apparent ». Suivons d'abord R. Lejeune.

## I. LE FACTEUR MUSICAL : L'ITALIE SUR MEUSE

Un premier élément déclencheur appartenait à Jean-Noël Hamal. Des deux voyages que fit en Italie ce « maître de musique de la cathédrale

Saint-Lambert », le second, en 1748, fut sans doute le plus décisif, car Hamal eut l'occasion de connaître à Naples « la tradition qui consistait, depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, à faire chanter des airs bouffons en dialecte napolitain dans des opéras ». A pu entrer en ligne de compte la familiarité avec l'œuvre de Nicola Logroscino, « compositeur local mort en 1763, dont l'innovation consista précisément à créer un opéra complet en langue populaire ». On ne chicanera pas ici à propos de la paternité de cette nouveauté<sup>60</sup>. Pour rester sur le terrain italien, il n'est sans doute pas indifférent que l'on ait salué, avec Goldoni, l'accession du vénitien à la scène, ou plus exactement le début de « l'histoire urbaine et civile du dialecte », selon la formule de Gianfranco Folena. On détache particulièrement son *Café* de 1750-1751, *Le serviteur de deux maîtres* de 1753, etc. La promotion du parler régional, ou l'exploitation de la distance qui le séparait d'un modèle central ou culturellement dominant, était également de nature à susciter ou légitimer une entreprise comme celle à laquelle participent Hamal et ses amis. Qu'il en ait rapporté l'idée est très vraisemblable.

R. Lejeune rappelle à ce propos, après Frédéric Rouveroy, combien dut être déterminante la représentation à Liège de l'œuvre qui allait susciter la célèbre Querelle des Bouffons, où s'affrontent une conception intellectualiste de la musique, plutôt élitiste, et un art qui, tendant vers le cri du cœur, s'adresse davantage à l'homme du commun.

Un directeur nommé Resta — raconte Rouveroy dans sa *Scénologie de Liège*<sup>61</sup> — vint exploiter le théâtre en 1753, avec une troupe italienne, et y fit entendre pour la première fois la *Serva padrona* de Pergolèse et d'autres opéras italiens : son spectacle fut très-suivi pendant tout l'hiver. Observons, en passant, que la *Serva Padrona* avait été représentée à Paris le 1<sup>er</sup> août de l'année précédente, 1752, pour le début de la *première troupe italienne*, qu'on surnomma les *Bouffons*...



On voit ainsi la ville mosane adhérer immédiatement à l'une de ces mutations modernistes où allait s'affirmer, contre la technicité quelque peu élitiste d'une architecture musicale surtout satisfaisante pour l'esprit, l'appel au « cri du cœur » et à l'abandon de la sensibilité. On va du reste constater que l'inscription du « Théâtre liégeois » dans l'actualité artistique s'étend à d'autres aspects de celui-ci. Rouveroy cite Félix Van Hulst pour rappeler que Grétry, qui « avait alors de 12 à 13 ans », assista à la première représentation de la *Servante maîtresse*. Son père ayant « obtenu pour lui du directeur une entrée à l'orchestre », il « assista pendant l'année théâtrale, comme il nous l'apprend lui-même, à toutes les représentations ; souvent même aux répétitions ».

R. Lejeune attire l'attention sur un deuxième élément de mise à profit du dialecte sur la scène lyrique quand elle évoque la réception du *Théâtre liégeois* dans le *Journal encyclopédique*. Le 1<sup>er</sup> février 1757, celui-ci rendait compte de la représentation du *Voyédje di Tchôdfontinne*, « Opéra bouffon en Liégeois » exécuté « le 23 du mois dernier ». L'ouvrage s'inscrivait dans un véritable projet culturel visant le développement du « Concert public dans une Ville qu'on peut regarder, pour la Musique, comme la rivale des plus célèbres Villes d'Italie, dans laquelle il y a sept Chapitres qui ont tous à leurs gages quantités de bons Musiciens qu'ils ont fait élever à grand frais à Rome ». L'auteur du compte rendu avouait ne pas pouvoir s'arrêter « à l'analyse du Poème dont tout le mérite consiste en un comique local, qu'il est même impossible de rendre en tout autre langage que celui de sa Nation... ». Rouveroy ajoutera, en parlant de Hamal : « Il est fâcheux que l'auteur, qui s'était donné tant de peine, n'ait pu faire représenter au théâtre ses quatre opéras ; mais le patois dans lequel ils sont écrits, était un obstacle invincible pour des acteurs français. »

## 2. LE WALLON, PITTORESQUE ET DÉCRIÉ

Les ressources d'expression qu'offrait le « patois » ne constituaient certes pas une découverte, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. La littérature

wallonne s'est édifiée, dès les environs de l'an 1600, dans la marge stylistique que présentait un parler confronté à l'irrésistible ascension du français, ainsi que l'a magistralement montré M. Piron. L'émergence synchronique des autres littératures dialectales du domaine d'oïl témoigne de ce que Michel de Certeau eût appelé une « folklorisation par contraste ».

L'intérêt du wallon n'avait pas échappé à l'auteur qui, au pays de Liège, incarne en quelque sorte le classicisme français. Le baron de Walef, si fier du certificat de parisianisme linguistique décerné par un Boileau, n'en avait pas moins les mots les plus doux pour le parler du cru. Dans la *Préface* du tome III de ses *Œuvres nouvelles* (1731), il flattait ses compatriotes en attribuant en partie à « l'air pur du Pays », mais aussi à « la vapeur du charbon qu'ils respirent rempli de soufre et de nitre », des qualités de vivacité intellectuelle. « Les Liégeois ont naturellement beaucoup d'esprit, capable des sciences les plus abstraites, avec un grand feu d'imagination. » Celle-ci, qui se manifestait notamment dans « l'industrie et l'invention des Machines pour les eaux et pour les mines », s'exprimait aussi dans « leurs pasquinades dans l'idiome du Pays ». Ces dernières ne montraient-elles pas « le même sel et ces agréables saillies, dont après les anciens Arabes les François ont depuis orné leurs chansons » ? « Leur langage même, tout barbare qu'il paroît aux Etrangers, est rempli d'expressions vives et hardies, et les gens du plus bas étage y ont la repartie aussi prompte que les habitants des bords de la Garonne<sup>62</sup>. »

Ceci n'empêchait évidemment pas le baron de conclure, en répétant que « le génie des Liégeois n'a besoin que d'être dirigé » : « je suis persuadé qu'en commençant par se perfectionner dans la Langue françoise, ce qui seroit facile en apportant quelque changement dans la méthode des premières études ; je suis convaincu, dis-je, que les belles Lettres et les Sciences les plus hautes y feroient en peu d'années des progrès considérables ».

Un autre baron, Hilarion-Noël de Villenfagne-d'Ingihoul, exprime probablement le sentiment assez général de beaucoup de lettrés liégeois, pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, quand il mentionne le dialecte au cours de ses différents ouvrages. Dans son *Discours sur les artistes lié-*

geois de février 1782, lu en séance publique de la Société Libre d'Émulation nouvellement créée, il détache les quatre opéras dialectaux comme offrant « des saillies piquantes, plusieurs chansons charmantes, et quantité de bons mots qui caractérisent le génie de la Nation Liégeoise ». Ces ouvrages ne rappellent-ils pas aux amateurs « un des plus grands plaisirs de leur vie » — « et la plus belle époque de celle de l'auteur<sup>63</sup> ». Les *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège*, de 1817, confirmeront et étendront l'éloge. Le wallon y est défini comme « assez pittoresque et souvent très-expressif » : « Les Liégeois ont composé dans cet idiome des pièces de poésie qu'on pourrait placer à côté des meilleures pièces des anciens poètes provençaux<sup>64</sup>. » Villenfagne n'avait pas été pour rien l'éditeur, en 1779, des *Œuvres choisies* du baron de Walef, dont il retrouvait la référence à la littérature occitane.

Que Villenfagne ait déploré en 1788, dans ses *Mélanges de littérature et d'histoire*, que « sur la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un jargon ridicule était encore, à Liège, la langue dominante », parlée « dans nos meilleures maisons », ne contredit qu'en apparence les propos tenus plus haut<sup>65</sup>. L'auteur visait sans doute ce « mauvais français travesti en phrases liégeoises » qu'il dénonce par ailleurs, particulièrement quand un tel sabir entache « les écrits de ce temps ». C'est surtout l'écrivain qui s'exprime ici, à la manière de Walef plaidant pour un « perfectionnement de la Langue françoise » qui élèverait enfin la production locale au niveau des « belles Lettres ».

Faut-il rappeler ici que la faiblesse de cette production constituait un des thèmes occupant la réflexion des milieux éclairés de la principauté, pendant les années qui précèdent la Révolution ? La Société Libre d'Émulation met au concours en 1779, dès sa création, la question de savoir *Pourquoi le pays de Liège, qui a produit un si grand nombre de savants et d'artistes célèbres en tous genres, n'a-t-il vu naître que rarement dans son sein des hommes également distingués dans la littérature française ?* Le Secrétaire perpétuel de la Société, le Français Le Gay, répondra en mettant en évidence le rôle que joue selon lui le dialecte, « langage barbare<sup>66</sup> ». Annonçant la politique de la langue de la Révolution française, il accuse au premier chef, parmi les causes ren-

dant compte de la pénurie d'écrivains, celle d'un langage résistant à tout progrès de la culture : « aucune n'est aussi grave, ne sera aussi difficile à détruire que le dialecte ».

Ce langage mêlé de gaulois, de celtique, de teuton, d'espagnol et de français, sans règles, sans principes, s'est néanmoins transmis d'âge en âge ; il infecte encore la chaire et le barreau, malgré l'exemple de quelques pasteurs et de plusieurs avocats qui s'efforcent d'établir l'usage de la langue française ; ces efforts, qui méritent des distinctions et des encouragements, produisent même un nouvel obstacle, je veux dire les mauvais imitateurs, qui, sans atteindre à la perfection, introduisent un français corrompu : il est incroyable combien ce mauvais style est répandu ; il se trouve partout : actes, instructions d'affaires, plaidoyers, conversations...

Il n'est pas, poursuit Le Gay, jusqu'aux livres pour la jeunesse qui ne soient écrits d'une manière « peu digne ». On en est bien convaincu lorsqu'on ouvre aujourd'hui, par exemple, les *Principes de l'orthographe* des Verviétois Bragarde père et fils, « maîtres d'école » (1770)<sup>67</sup>. L'introduction, signée du fils, offre un beau charabia. Quel devait être le français de l'homme du commun, si c'est là celui d'un petit « maître » ?

### 3. DU FRANSQUILLON AU FRANCHIMAND

La réponse, précisément, est offerte par deux personnages du « Théâtre liégeois » : le caporal Golzau du *Voyèdje di Tchôdfontinne* et Colasse, l'enrôlé devenu Jolicoeur, dans *Li Lidjwès égadji* — avant que Tâtî, dans une comédie fameuse d'Edouard Remouchamps, en donne une autre illustration en 1885<sup>68</sup>.

Qu'il soit permis de reproduire à nouveau l'entrée en scène de Golzau, Liégeois engagé dans les troupes de Louis XV, à titre d'exemple du français dialectal qu'on entendait certainement à Liège à l'époque, même si celui-ci est caricaturé (acte I, sc. 3)<sup>69</sup>. Le caporal

rejoint avec retard la barque emmenant la compagnie des bouchères Tonton et Adile et de la marchande de harengs Marèye Bada, emmenées par le batelier Djirâ.

*Bonjour, camirâde\* Girard ;  
j'ai-t-arrivé\*\* un peu trop tard  
120 pour print' la barque au Bauripar\*\*\* ;  
j'a coupé vit' par Barche-en-pot,  
j'ai-t-accouru comme un sot,  
j'ai bizé\*\*\*\* comme un jeun' biquet  
124 qui seroit dans l' pré Mathieu Veau\*\*\*\*\*,  
et, sac-à-terr', j'ai si bien fait  
qui ji m'a mis tout en une eau\*\*\*\*\* !*

Les marchandes du bateau s'étaient déjà mises en dispute à l'arrivée tardive de l'une d'entre elles. S'en prendra-t-on de même au militaire ? Celui-ci entend bien ne pas être confondu avec de telles *rapayeries de rien* : avec une pareille racaille (w. *rapaye* « canailles »). Le maître de la barque comptera sur le prestige de l'uniforme pour qu'il rétablisse le calme dans celle-ci. Golzau ne doute pas qu'il y ramène la paix, la tension fût-elle aussi vive qu'entre Chiroux et Grignoux<sup>72</sup>.

*Vous êtes bien bon d' vous enwarer\*\*\*\*\*  
pour des semblables minuté\*\*\*\*\* ;*

\* mis pour le wallon *camèrâde*, *camurâde*

\*\* w. *dj'a-st-arrivé*<sup>70</sup>

\*\*\* w. *po prinde la barque à Bêr'pâ* « Beaufort<sup>71</sup> »

\*\*\*\* couru

\*\*\*\*\* mis pour *Mativâ* où *vâ* = « val »

\*\*\*\*\* w. *tot-èn-êwe* « en nage »

\*\*\*\*\* w. *èwarer* « étonner »

\*\*\*\*\* w. *minuté* « vétille<sup>73</sup> »

- 148 *gi\* vois bien qu' vous n'avez rien vu :*  
*gi suis bien aise ki\*\* gi suis v'nu ;*  
*ne v'la-t'il pas une belle affaire !*  
*Allez, allez ! layi-moi\*\*\* faire,*  
 152 *gi les mettra\*\*\*\* à la raison,*  
*fùssions-t'elles mâles\*\*\*\*\* comm' un démon !*

Tonton la bouchère interpelle *Monseù l' Franskiyon*, et les dames de la halle vont bientôt accabler de tous les noms le *chér mamé*, « le cher bien-aimé ». Faut-il s'incliner devant lui parce qu'il aurait *si bin pârlé* ? Marie Bada donne à sa verve populaire libre cours<sup>74</sup>.

- 184 *O ! louke on pô ! n'avise-t-i nin*  
 Oh! regarde un peu! ne semble-t-il pas  
*qui s' mère âye tam'hi dè frumint,*  
 que sa mère ait tamisé du froment,  
*qwand èll'a fêt ci bê djodjo ?*  
 quand elle a fait ce beau chéri ?  
*Filoguèt n'esteût nin pus sot !*  
 Filouguet n'était pas plus sot !

Ainsi que l'explique J. Haust : « Cela signifie sans doute : sa mère, quand elle était grosse de lui, a dû se livrer à des mouvements violents et prolongés (comme quand on secoue un tamis), mouvements qui ont brouillé la cervelle de son enfant. » D'où la référence à Filouguet, dont la tradition fait un bouffon d'Érard de la Marck, prince-évêque de la Renaissance. Le caporal Golzau va ensuite passer par les baguettes des qualifications les plus blessantes, surtout pour un homme de guerre — du *fignon*, du « damoiseau », au *nozé mamot*, au « mignon marmot »,

\* w. *dji* « je »

\*\* w. *qui* « que »

\*\*\* Haust transcrit par « laissez-moi », mais le texte a bien *layi*, du w. *lèyi* « laisser »

\*\*\*\* w. *mèt'rè*, forme unique pour les trois pers. du sing.

\*\*\*\*\* w. *mâle* « mauvaise, méchante »

rimant non sans virtuosité avec *gueûye di tchabot* « gueule de chabot », *houlé pi-d'pot* « boiteux pied-bot », *mâssi nabot* « sale nabot », *loyâ palot* « paresseux lourdaud », etc. (vv. 204 sv.)<sup>75</sup> Mais un aspect particulier de sa nature se découvre lorsqu'à Chaudfontaine, le militaire s'amuse « à borgner par le trou de la buse », pour apercevoir les dames qui prennent les eaux en tenue légère (acte II, sc. 3)<sup>76</sup>. *Qui louke à trô n'èst nin co mwért*, profère la harengère Marie Bada : « Qui regarde au trou n'est pas encore mort. » La chanson qu'elle interprète ensuite va donner au thème sa pleine résonance de sous-entendu grivois. Sans doute le *bé-bé*, le bellâtre « parle-t-il bien ». Mais il en faut plus pour plaire à une vraie femme, qui ne se contente pas qu'on lui dise, comme fait le caporal, qu'elle chante « comme une reine », et puis qu'elle est si « belle à voir ».

344 *Nèni, crolé napé,*

Non, bouclé polisson,  
*atot t' novê lingadje,*  
 avec ton nouveau langage,  
*ti n'ètinds nin, dji wadje,*  
 tu n'entends pas, je gage,  
*çou qu' c'èst qui fé pitch-patch*  
 ce que c'est que de faire pitch-patch<sup>77</sup>

348 *li cou d'vins on potê !*

le cul dans une flaque !  
*Ti m'as bin l' minne, djâgô,*  
 Tu m'as bien la mine, nigaud,  
*d'in-èménè k'pagnon :*  
 d'un empoté compagnon<sup>78</sup> :  
*dès s'fêts qu' ti ni sont bons*  
 des faits comme toi ne sont bons

352 *qui po bwèrgni à trô !*

qu'à lorgner au trou !

Il faudra bien tout le charme d'un *air di Parizyin*, d'une chanson parisienne, pour que Marie prenne quelque goût à Golzau, ce « très digne

enfant » qui refuse le petit verre offert par la marchande de harengs (vv. 357 sv.).

*Excusez-moi, mon cœur,  
ginn' bois jamais hors d'heur :  
autrimint gi suis seur  
ki j' fyrrois à bouton d' chaleur.*

Le beau militaire qui « bourgeonnerait à boutons de chaleur » — comme un adolescent timidement en proie aux approches du désir — n'a plus rien du *miles gloriosus* du début de la pièce. En perdant son langage naturel, il donne bien l'impression d'avoir perdu autre chose de sa nature virile. En tout cas, telle est la figure que présente volontiers au XVIII<sup>e</sup> siècle le personnage du provincial abandonnant la saine et vigoureuse authenticité des mœurs du pays pour adopter les manières de la ville. La littérature déplore ici, plaisante là la dégradation du « paysan pervers ».

Le caporal Golzau trouve son exact correspondant sur la scène occitane en la personne du « franchimand » enrôlé dans les armées de Louis XIV. La « pièce archétypale » du genre, « même si elle ne représente pas la première attestation du personnage », est le *Ramounet ou lou paisan agenés tournat de la guërro* de François de Cortète, seigneur de Prades, né vers 1586<sup>79</sup>. Après sa mort en 1667, l'œuvre fut retouchée par son fils Jean-Jacques. On en présente deux éditions, de 1684 et 1701 (voir reproductions). L'autre pièce de référence est le *Viandasso*, œuvre anonyme en cinq actes versifiés, qui ne fut jamais imprimée, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, à la Bibliothèque de Marseille et au Musée Calvet d'Avignon<sup>80</sup>.

G. Brunet résumait cavalièrement le *Viandasso*, en 1839 : « le héros est un vieux guerrier amoureux d'Amabroisino ; elle lui préfère Liquet qu'elle épouse au dénouement ». Type du matamore, le personnage, écrit Philippe Gardy, « refuse son identité ethnique au nom du prestige social qu'il croit être le sien depuis qu'il a quitté comme soldat la Provence », de sorte qu'il est désigné comme « *Arlequin*, c'est-à-dire homme fait de morceaux mal rapiécés », à l'image du « mélange



linguistique » dont il use. Se définissant comme *foüaro de soun país* « hors de son pays », « Viandasso est dans tous les sens du mot un *extravagant*<sup>81</sup> ».

Reprenant les analyses de Ph. Gardy, Patrick Sauzet s'interroge sur le sens de la « transgression » qu'incarne le militaire « occitanophone en rupture de loyauté linguistique », entre « le ridicule et la réprobation ». Le cadre « réaliste » de l'armée, qui offre une occasion privilégiée d'apprentissage du français, charge parfois le déviant, sur la scène occitane « d'une aura de violence et de désordres », ce qui n'est pas du tout le cas du « Théâtre liégeois ». Les deux critiques insistent avant tout sur le caractère significatif d'une transgression « ainsi dramatiquement élaborée », alors que sa portée serait bien moindre « si elle n'était qu'anecdotiquement enregistrée ».

« Je crois que l'on peut avancer l'hypothèse que, de la société à la scène, il y a avant tout décalage », écrit P. Sauzet. Si le théâtre, bien sûr, « n'invente pas le franchimand, c'est-à-dire le tabou linguistique », il le déplace sur le terrain du symbole et du « pacte linguistique » qui organise une société déterminée, dans la mesure où il « l'élabore dans la configuration seconde de l'occitan mis en littérature ». Dans *Ramounet*, le franchimand qui a non seulement trahi sa langue mais déserté la troupe où il servait n'est pas l'objet d'un « enjeu » qui viserait à « le faire rentrer dans le droit chemin » ou à « l'éliminer ». Le ridicule suffit à le tenir *foüaro de soun país*, en marge de la communauté villageoise. Le « gentilhomme languedocien » sous lequel il servait voudrait le punir plus radicalement, par la pendaison. Mais « le village, soutenant la voix de la mère de Ramounet, demande et finit par racheter sa grâce ». En somme, dans la mesure où « le public visé par Cortète est aristocratique », « pour autant que l'on puisse le savoir », c'est « l'occitanophonie des élites », représentée par Cléodème, le « gentilhomme languedocien », qui constitue ici le véritable enjeu de la comédie.

Portant chapeau [Ramounet] usurpe un statut aristocratique ; parlant français il fait de cette langue la marque obligée de ce statut. Ramounet finalement n'est pas pendu. Mais il est proprement remis

à sa place, parmi les paysans. Un autre le remplacera au service de Cleodèmo. Il n'y a plus de déserteur, de soldat sans maître prétendant donner des leçons de distinction linguistique. La mise au pas du franchimand Ramounet fonde l'occitanophonie de Cleodèmo et l'entreprise d'écriture occitane de Cortèta. Quand à la société villageoise, elle peut, aux yeux de Cortèta, côtoyer sans risques de contamination cette pitoyable baudruche linguistique. C'est parce que l'exclusion du Franchimand fonctionne bien pour la communauté villageoise qu'elle n'a pas à être dite dramatiquement.

On notera que le « Théâtre liégeois » naît aussi dans un milieu aristocratique où sont vécus les enjeux d'une réelle diglossie, dans la mesure où la pratique du dialecte demeure vivace « dans les meilleurs maisons ». Peut-on dès lors étendre à l'exemple liégeois l'hypothèse, à première vue paradoxale, selon laquelle « l'écriture élabore le franchimand là où il commence à ne plus fonctionner réellement » ? Alors que « les comportements s'apparentant à celui du franchimand ne rencontrent plus une condamnation aussi efficace », le théâtre célébrerait « emphatiquement un ordre linguistique qui se défait dans la réalité », établissant par réaction « une légitimité populaire de la langue, et par là de l'écriture occitane », qui « vient à être pensée au moment où elle sort de l'implicite ». Autrement dit, « le rejet réel du comportement qu'incarne le franchimand n'assure qu'un maintien de l'usage de l'occitan », tandis que l'écriture littéraire « suppose une forme d'institution de la langue ». Le parler populaire, conçu d'abord comme « négatif de la francophonie », change de signe et « devient modèle positif ». « Mais elle ne peut devenir modèle que dans la mesure où elle est ébranlée ». Le personnage du franchimand se donnerait comme « le fondement d'une telle institution », dans la mesure même où se trouve consacré « l'ordre de la prééminence du français ».

Ces considérations ne peuvent être séparées de celles de M. Piron liant la naissance des littératures dialectales d'oïl à « l'ébranlement » subi sous la pression de la montée du français à partir de la Renaissance. Comme en Picardie, en Bourgogne ou en Poitou, la lit-

térature wallonne entre en vie au moment même où s'annonce sa mort, non quand le dialecte est en pleine santé, en tant qu'instrument quotidien parlé par le plus grand nombre. Comme disait Michel de Certeau, l'existence institutionnelle d'une « culture populaire » pensée comme telle dépend entièrement de la « folklorisation » dans laquelle la fige une instance culturelle dominante. L'histoire d'une activité d'écriture patoisante sera donc comme la chronique d'une disparition continuellement annoncée. C'est dans ce cadre que la dramatisation de la question du « patois », illustrée par le *Ramounet* ou le *Viandasso*, peut être considérée comme participant symboliquement à la construction d'une « forme d'institution de la langue ».

Par rapport au retournement de négativité que Ph. Gardy et P. Sauzet discernent dans le traitement du franchimand, le « Théâtre liégeois » offre un autre aspect, fortement marqué, de positivité dialectale. L'aliénation linguistique du fransquillon renvoie aussi bien à la forme supposée pure de ce qu'il délaisse ou pervertit qu'à l'appel à un « perfectionnement » du français, tel que le formulent le baron de Walef ou Villenfagne. On a vu que ce dernier n'associe en rien une telle épuration à une condamnation du dialecte, sauvé par sa richesse naturelle d'invention. La dégradation que représentent Golzau et Colasse sur la scène wallonne se trouve largement compensée par le « feu d'artifice » langagier que leur oppose la verve des marchandes du bateau. S'il s'avérait que la comédie du franchimand d'Occitanie ne mettait pas autant en évidence cet élément de valorisation positive, celui-ci serait en quelque sorte rétabli, au nom de l'internationale des langues minorisées, par le cousinage provençal qu'invoquent Walef et le *Journal encyclopédique*.

#### 4. CULTURE DU POISSARD

Après avoir souligné comment « Simon de Harlez et son entourage, bien au courant de la tradition napolitaine, très sensibles aussi à l'influence française, ont saisi le rapprochement à opérer entre le goût musical et littéraire du moment et les possibilités du dialecte local », R. Lejeune écrivait :

Vers 1750, à Paris, en effet, l'opéra-comique se transformait comme se transformait du reste tout le théâtre comique. Les sujets populaires folkloriques y abondent, et le « genre poissard » y fait recette avec Vadé qui s'oppose aux grâces trop enrubannées de Favart. Le *Journal encyclopédique* critique cet environnement, mais, le critiquant, il fait en même temps connaître Vadé et bien d'autres auteurs de la même veine, il résume leurs pièces et diffuse, par conséquent, le genre avec les thèmes. En avril 1756, par exemple, il rend compte d'un opéra-comique, *Les racoleurs*.

Né à Ham, dans la Somme picarde, en 1720, celui que Voltaire appelait « ce polisson de Vadé », dont il emprunte le patronyme dans plusieurs de ses ouvrages, est le principal représentant d'un genre dont le nom est lui-même discuté. Le « poissard », que l'on référerait naturellement au mot *poisson*, dans la mesure où l'auteur mit principalement en scène des harengères de la halle, serait plutôt à rattacher, selon d'autres, à la *poix* dont le parler argotique et ses grasses plaisanteries évoqueraient le caractère collant. Dénigré par le clan des philosophes, qui lui reprochaient ses accointances avec Fréron et le parti clérical s'exprimant dans *l'Année littéraire*, Vadé, en butte au rigoureux classicisme d'un critique professionnel comme La Harpe, avait aussi le tort de triompher sur les théâtres populaires des foires Saint-Laurent et Saint-Germain. Le modernisme des « amis du peuple » réclamait pour celui-ci des divertissements plus relevés. On apprécie aujourd'hui avec plus d'intérêt un genre qui nous restitue une image particulièrement vivante, et plus complexe, de la société citadine du XVIII<sup>e</sup> siècle, entre le « drame bourgeois » de Diderot et les tableaux parisiens de Sébastien Mercier ou de Rétif de La Bretonne.

À propos de ses *Racoleurs*, *opéra-comique en un acte, représenté pour la première fois sur le Théâtre de l'Opéra-Comique à la Foire St. Germain le 11 mars 1756*<sup>82</sup>, le *Journal encyclopédique* écrivait dans son numéro du 1<sup>er</sup> avril<sup>83</sup> :

Cet Opéra Comique qui avoit été annoncé et promis depuis longtemps, a été joué le 10. du mois dernier pour la première fois ; il y

avoit un aussi grand concours de Spectateurs qu'à une Tragedie nouvelle de Mr. de *Voltaire* ; mais on n'y trouve point ce qu'on avoit esperé. La Pièce a paru plate, d'un comique détestable, et peu faite pour amuser les honnêtes gens : le lendemain elle a été mieux reçue, et quoique l'on convienne que c'est une mauvaise farce, sans fond, sans caractere, sans intrigue, on ne doute point qu'à l'aide de quelques pointes de halles, de quelques Epigrammes licentieuses, et de quelques traits d'éloge pour des Princes qu'on a mêlés dans tout cela, et de quelques couplets heureux et plaisans, elle n'ait le même succès que tant d'autres miseres de cette espèce.

Le chevalier de Harlez et ses amis conçoivent-ils de relever le défi que le journal critique adressait à la pièce en lui reprochant son manque de « caractère » et la faiblesse de l'argument ? Celui-ci était assez pauvre en effet. Monsieur Toupet, Gascon et garçon-coiffeur, a entrepris d'épouser Javotte, fille de Madame Saumon, « fameuse marchande de poissons » qu'il méprise : « sont de petites gens ; mais il y a de l'argent dans la maison, peu m'importe le reste ». Le caractère régional du personnage l'oppose d'emblée à la grande ville. « Vive les enfants de mon climat pour damer le pion à ces pauvres petits Parisiens. »

Javotte ne l'entend pas de cette oreille et accable le prétendant de quelques qualifications choisies, dignes des échanges auxquels se livre la compagnie de la barque de Chaudfontaine. Toupet ne lui apparaît jamais que comme un « magot échappé de d'sus la tabatiere du gros Thomas », un « bijou d' la foire S. Ovide », un « pain molet d' la dernière fournée » (sc. II). « Ma mere », lui envoie-t-elle, « f'roit ben d' vous pendre à sa boutique en magnere d'enseigne : un merlan comm' vous s' verroit d' loin ». La jeune fille paraît plutôt entichée de Monsieur de La Brèche, « Sergent des Petits Corps », que repousse Madame Saumon, préférant un gendre qui fait valoir « une charge de rapport, comm' qui diroit Pétutier ». Nouvelle salve d'expressions populaires, plus ou moins obscures pour le lecteur d'aujourd'hui, quand la harengère apprend comment La Brèche, avec l'aide d'un « émisphère », La Ramée, conte fleurette à sa fille. Elle s'en va les *sabouler*, les houspiller, et quant au militaire, elle n'hésitera pas à lui

« accommoder la figure comme du jacques sanguin », c'est-à-dire du fromage blanc pétri avec des fraises, d'où la couleur sanguine. Tonton, « petite sœur de Javotte », n'est pas le personnage qui déploie le moins de bagou. Sa cousine Marie-Jeanne n'est qu'une « mouche à miel d'étape » (une abeille) et quand La Brèche traite sa mère de diable de harengère, l'enfant lui renvoie un portrait qui, dressé « à l'aide de quelques pointes de halles », comme dit le *Journal encyclopédique*, devait faire mouche auprès du public de la Foire Saint-Germain.

Parles-donc, moule à chandelle des vingt-quatre à la livre ; quoiqu' c'est qu'une harangere ? Avec son plumet d'un blanc jaune, tirant sur l' sagouin : on voit ben qu' vous soufflez l' feux avec vote castor, car la chicorée qu'est d'sus est fumée comm' un jambon, Monsieux, d' Mayence ; mais c'est vrai t'nez, ç' minois d' tambour de basque, dir qu' ma mere est une harangere, une femme qu'elleve ses enfans comme des Duchesses.

On suppose qu'il faut comprendre que le chapeau de castor du militaire — lié à l'exploitation des ressources du Canada, que va perdre la France — est enfumé comme « jambon de Mayence ».

Passons sur le piège que mettent en place les soldats de La Brède chargés du racolage, pour éloigner le coiffeur en l'envoyant aux armées. On retiendra surtout d'un ouvrage dont l'argument s'avère en effet assez mince, l'exploitation du parler populaire. « Queu manufacture de dégoisement donc que ç'te p'tite chienne de langue-là », dit La Ramée.

Il vaut la peine de replacer ici la « manufacture » de Vadé dans le contexte d'un mouvement contemporain d'intérêt plus général pour la langue verte<sup>84</sup>. Sur un plan théorique, l'attention avait été attirée sur les « figures de rhétorique » du parler des halles par César Chesneau Dumarsais, dans son *Traité des tropes* de 1730. On y appliquait la table de ces figures au parler le plus ordinaire. Il doit être significatif que Marivaux, trois ans plus tard, dans l'*Heureux stratagème*, fasse s'exprimer le jardinier Blaise dans une langue qui multiplie les *biau*, les *bian*, les usages populaires (*je savons*, etc.)<sup>85</sup>, les mots « déformés » (*sarvir*,

*parvilège, norriture*)<sup>86</sup>. Signes typiques d'encanaillement de la parole, les jurons abondent : *Morgué ! Jarnicoton ! Jarniguienne !*

Au moment où est représentée la comédie de Marivaux, le cimetière de Saint-Médard, à Paris, est le théâtre des scènes d'extase collective que suscitent les miracles opérés par le fameux diacre Paris, un des héros de la résistance janséniste à la bulle Unigenitus. La propagande d'opposition aux jésuites emprunte alors la langue populaire, comme dans les *Harangues adressées à l'archevêque de Paris par les habitants de la paroisse de Sarcelles*, de Nicolas Jouin. Dans *Ver-vert*, en 1734, le perroquet auquel Jean-Baptiste Gresset fait accomplir un voyage sur la Loire en compagnie de dragons et de Gascons en vient en parler la « langue de gargote » des uns et à adopter les « tons de ruelles » des autres. Aux Visitandines qui lui avaient appris le sage parler des couvents, l'animal répond maintenant en « vrai gibier de Grève » — rimant, à l'adresse de la Mère supérieure, avec « la peste te crève ! ». La suite serait digne de Vadé, sans les trois points de suspension qui prétend rendre plus convenable le discours de l'oiseau. Le morceau, qui appartient à une œuvre devenue classique en matière de poésie, pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, mérite d'être rappelé.

Bouffi de rage, écumant de colère,  
il entonna tous les horribles mots  
qu'il avait su rapporter des bateaux ;  
jurant, sacrant d'une voix dissolue,  
faisant passer tout l'enfer en revue,  
les B... les F... voltigeaient sur son bec —  
les jeunes Sœurs crurent qu'il parlait grec.  
Jour de Dieu !... mor ! ... mille pipes de diables !  
Toute la grille, à ces mots effroyables,  
tremble d'horreur ; les nonnettes sans voix,  
font, en fuyant, mille signes de croix...

Dans un ouvrage ancien, qui semble être passé quelque peu inaperçu, Alexander P. Moore signalait pour 1737 *l'Assemblée des poissardes* de Denis Carolet, qu'on pourrait considérer comme « le principal

prédécesseur de Vadé<sup>87</sup> ». La recherche sur l'origine du genre bénéficié aujourd'hui de la thèse de Pierre Baron. « Lécluze », écrit celui-ci, « s'est spécialisé dans des rôles comiques en incarnant régulièrement d'une part des petites gens, dont le franc-parler populaire annonce la langue poissarde — jardinier, porteur d'eau, concierge — mais aussi Pierrot et le fameux " Charbonnier " qu'il créa dans l'*Assemblée des acteurs* de Pannard et Carolet en 1737 et qui lui vaudra un succès immédiat ». On ajoutera seulement à ces informations qui appellent une recherche la représentation en 1735, sur le *nouveau Théâtre de l'Opéra Comique au Fauxbourg Saint Germain*, de *Samsonet et Bellamie, ou le Racoleur*, parodie de Carolet.

On voit que le recours à la gouaille populaire prenait en France, dans la vingtaine d'années qui précèdent le « Théâtre liégeois », une ampleur ajoutant sa force d'attraction à celle qu'exerce de l'extérieur le modèle de l'opéra bouffe italien. Cette émergence du genre poissard permet aussi de vérifier la part qu'y prend, dans la distanciation sociale, une classe très éloignée de celle qui s'y trouve représentée. L'idée d'encanaillement s'impose à nouveau quand on considère cette Société du Bout du Banc dont fait partie Marivaux — ou plutôt Pierre Carlet de Chamblain de Marivaux, grandi dans la haute administration royale — et qui compte aussi une autre figure fondatrice du genre poissard.

Le comte de Caylus, autrement dit Anne-Claude-Philippe de Tubières-Grimoard de Pestels de Lévis, y apporte sa légendaire familiarité avec « le monde des faubourgs », qu'il fréquente « vêtu d'un habit brun à boutons de cuivre, des bas de laine aux jambes, un grand chapeau sur la tête », ce qui n'a rien du vêtement très codé qui signale l'appartenance à la classe supérieure. Songeons à la manière dont Jean-Jacques Rousseau rompt le simple code de la convenance bourgeoise en adoptant le manteau d'Arménien. C'est dans un autre esprit que Caylus prend le contrepied de celle-ci, en adoptant le parler des ruelles dans la parade de son *Porteur d'iau ou les amours de la ravaudeuse* de 1739. La rupture moderniste s'exprimera aussi dans une autre parodie : celle des académies, dont se moque le comte par la création de



*l'Académie des colporteurs*. Le baron de Vivario, Cartier de Marcienne et le chevalier de Harlez — le titre ne valant pas nécessairement label d'aristocratie — se trouvaient décidément en bonne compagnie, quand ils mettaient leur « regard éloigné » (pour parler comme Claude Lévi-Strauss) au service de la Muse wallonne.

##### 5. QUAND UN LIÉGEOIS S'EN VA-T-EN GUERRE

On a jusqu'ici mentionné Colasse, type du francisé qui forme l'alter ego du caporal Golzau, sans donner une idée de la pièce qui le met en scène. *Li Lidjwès ègadji, opéra burlèsse è deûs pârtèyes, mètou è muzike par M. Hamal*, sortit en 1757 des presses de Sylvestre Bourguignon, comme le *Voyage de Chaudfontaine*<sup>88</sup>. Comme la tradition, la *Bibliographie liégeoise* de X. de Theux l'attribue à Jacques-Joseph Fabry (1722-1798), qu'U. Capitaine qualifie ainsi : « Conseiller à la Chambre des comptes, mayeur en féauté, conseiller intime de l'électeur de Cologne et du prince-évêque de Liège, bourgmestre de Liège en 1770, 1783, 1789 et 1790<sup>89</sup>. » Ce n'est pas ici l'endroit d'évoquer davantage la figure complexe d'un homme présentant l'image du politicien roublard, rompu à toutes les ruses ou duplicités florentines de la vie politique locale, laquelle le porta finalement à recevoir le titre de « père de la Révolution liégeoise ».

Par rapport au *Voyèdje*, un comique moins burlesque et un éventail plus large de « nuances psychologiques » se combinent dans cette « aimable distraction » néanmoins plus accordée à la sentimentalité que développe, à côté de l'appel à la Raison, le « siècle des larmes ».

Il est tout naturel qu'on rie, *poursuit R. Lejeune*, à la vue de ce diable de Colasse, qui s'est engagé par vantardise, en étant ivre, mais qui, dégrisé, voudrait tout d'abord ne pas dépasser les hauteurs de sa ville : « *un Liégeois qui s'engage va bien jusqu'à Tilleur...* ». Le rire est plus nuancé et l'affaire plus plaisante, en un mot, si l'on sait que, dans le même numéro du *Journal encyclopédique* qui rend compte de la création de notre opéra-comique, on lit précisément : « Le roi de France a créé depuis peu deux nouveaux régiments d'Infanterie de

deux bataillons chacun, en faveur de la nation Liégeoise : l'un a été donné à M. le Chevalier de Vierset qui a servi la France avec distinction, et l'autre à Monsieur le Comte d'Horion, Chambellan de Leurs Majestés Impériales, attaché au Service de l'Impératrice-Reine qui aurait vu encore avec plus de regret passer ce jeune seigneur à d'autres drapeaux, si aujourd'hui les deux Puissances n'avaient des intérêts communs. Les Recrues pour ces nouveaux Régiments se font avec tout le succès possible... »

On voit comment les « intérêts communs » de l'Empereur autrichien et de Louis XV mettaient à l'honneur un « comte d'Horion ». Celui-ci, prénommé Charles, était le neveu du premier ministre du prince-évêque, archidiacre de Campine et Grand Prévôt de la cathédrale. On a souvent souligné l'appui que celui-ci, en compagnie de son frère, Gérard-Assuère, Grand-Mayeur, chargé de la police, avait accordé au *Journal encyclopédique*, un soutien qui fit particulièrement défaut au périodique lorsque celui-ci en fut privé par la disparition prématurée des deux frères dans le premier semestre de 1759<sup>90</sup>.

À côté de la vantardise du Liégeois qui s'engage, le portrait de celui qui l'enrôle n'est pas davantage flatté. Le recruteur au service de Louis XV est un butor qui a bien oublié l'élégance de la ville des Lumières, quand il se montre à la recherche de Colasse<sup>91</sup>. Si ce militaire — plus proche *bas-offici* que de l'« officier d'honneur » — prodigue du « ma chère » et du « sans vous déplaire » à Ailid, mère du jeune homme, il s'irrite tout de suite du « ton plein d'arrogance » avec lequel on lui répond. C'est d'abord qu'il ne comprend rien au « jargon » dans lequel on s'adresse à lui. De toute manière, la délicatesse n'est pas son fort, même quand il s'exprime en chanson :

Corbleu... redoutez mon courroux ;  
non, non, la feinte est inutile !  
Qu'il paroisse cet imbécile !

184 Ou je ne m'en prendrai qu'à vous.

L'enrôlé serait-il « au fond de l'enfer même », le matamore saura « l'en arracher » ! Mais le voisin Léonard, *Linâ*, « ce maraud » ainsi que l'appelle l'officier, devait arracher au public quelques applaudissements lorsqu'il lui répondait :

*Sarpechien ! si dji m' côrcèye mây,*  
 Sacrenom ! si je me fâche jamais,  
*nos n'ârans nin si rade li pâye :*  
 nous n'aurons pas si vite la paix :  
*dji li f'rè vèy, sins fé tant d' brut,*  
 je lui ferai voir, sans faire tant de bruit,  
 192 *qu'ine tièsse di hoye èst bone por lu.*  
 Qu'une tête de houille est bonne pour lui.

C'est-à-dire : qu'un Liégeois, nommé en blason « tête de houille », vaut bien un beau parleur qui « gazouille ».

Combien ne sont pas vives, aussi, la détresse de l'entourage du jeune homme et les tentatives pour le faire renoncer à l'engagement. Le wallon peut rendre l'attaque de la pièce comique, mais la plainte chorale peut aussi porter directement au cœur du spectateur (acte I, sc. 1).

*Qu'a nosse wèzène Èli ?*  
 Qu'a notre voisine Aily ?  
*Poqwè brèt-èle insi ?*  
 Pourquoi crie-t-elle ainsi ?  
*Djans ! corans ad'lé lèy ;*  
 Allons ! courons auprès d'elle ;  
 4 *corans turtos, djans vèy*  
 courons tous, allons voir  
*qué mâ, quél acsidint*  
 quel mal, quel accident  
*fèt tchoûler cisse pôve djins.*  
 fait pleurer cette pauvre personne.

La réponse sonne à l'égal d'un avis mortuaire.

- Vinez, wèzins, li coûr mi pâte !*  
 Venez, voisins, j'ai le cœur fendu\* !
- 8 *Dj'a pièrdou m'fî, èt c'est di m'fâte ;*  
 J'ai perdu mon fils, et c'est ma faute ;  
*dj'a stu trop bone, dji l'a gâté*  
 j'ai été trop bonne, je l'ai gâté  
*a li lèyi fé sès vol'tés.*  
 à lui laisser faire ses volontés.  
*Awè, dji m'è rây'reû lès-ôûys :*  
 Oui, je m'en arracherais les yeux :
- 12 *li p'tit mâye ârè stu d'bâtchî,*  
 le petit mâle aura été débauché,  
*ca dji n' l'a nin co r'vèyou oûy.*  
 car je ne l'ai pas encore revu aujourd'hui.  
*Lès Francès l'âront ègadji...*  
 Les Français l'auront engagé...

Sentiment et sens pratique se mêlent dans la douleur, comme il arrive aux gens pour qui la vie est un combat quotidien.

- Oh ! qui d'vêrè-dje*  
 Oh ! que deviendrai-je
- 16 *si dji n' l'a pus ?*  
 si je ne l'ai plus ?  
*I m'êdîve fé mi-ovrèdje ;*  
 Il m'aidait à faire mon travail ;  
*dji n' pou viker sins lu.*  
 Je ne peux vivre sans lui.  
*Dèpoy qui mi-ome èst mwért,*  
 Depuis que mon homme est mort,
- 20 *Colasse èst tot m'ric'fwért.*  
 Colasse est tout mon réconfort

\*Litt<sup>t</sup> « le cœur me pâtit ». L'expression wallonne est plus forte que ma traduction.

*Vos, binamés wézins !*  
 Vous, bien-aimés voisins !  
*quêle creûs po ine pôve mère !*  
 quelle croix pour une pauvre mère !  
*Dji m' va mori d' misère,*  
 Je vais mourir de misère  
 24 *si dji n' moûr d'anôy'mint.*  
 Si je ne meurs d'abattement.

Le bon Léonard, à la scène 2 du premier acte, tâche d'apaiser l'angoisse de sa voisine. Le jeune étourdi sera allé voir passer l'armée « à Grivegnée », dans les faubourgs. Et serait-il même engagé, que les Français n'essaient pas de lui mettre *ine lahe è pid*, « une laisse au pied », car, lorsqu'il ne verra plus la ville, « le cœur lui tirera pour revenir ». Et puis, il y a la fille de Léonard, la fiancée du garçon. *Vola pus' qu'ennè fât po l' rit'ni* : « Voilà plus qu'il n'en faut pour le retenir. » Une tentative du voisin pour distraire Ailid de son chagrin ne produit pas l'effet escompté. C'est bien le moment de faire des plaisanteries de *napé*, de polisson. Où est Colasse. *Va-s' m'èl' riqwîre, ou va-s' à diâle !* : « Va me le rechercher, ou va au diable ! » *Dji n'èl ra nin, avou tès contes* : « je ne le rai pas, avec tes contes ».

Mais voici l'engagé, qui, à la scène 3, vient faire son numéro de fransquillon, « à moitié saoul » et fier d'aller à la guerre. Ce n'est d'ailleurs pas la « gloire » qui l'a particulièrement attiré, mais le grade de capitaine qui lui est déjà acquis : « Je ne me suis engagé que pour ça. » Que le « pauvre aveuglé » écoute donc sa mère. Elle l'en prie. Mais l'autre n'est occupé qu'à s'admirer dans l'uniforme, pris sous le nom de *Jolicoeur* depuis qu'il est *sôdârd*, « soldat ». Du cœur : *So mi-âme !*, commente Léonard, *on t'enn'a d'né a r'vinde*, « Sur mon âme ! on t'en a donné à revendre ». « Tant pès vaut pour vous », répond la tête de linotte, « si vous n'entendez pas mon langage ». « Prenez courage », la mère ! « Attendons », entonnent celle-ci et le voisinage.

*Qwand t'ârès bu d' lêwe saqwant djoûs\**

Quand tu auras bu de l'eau un certain temps

88 *èt magnî del vatche arèdjêye,*  
et mangé de la vache enragée,  
*va, ti mère sèrè bin vindjêye.*

Va, ta mère sera bien vengée.

*Dji wadje qu'i n' si passe nin on meûs*

Je parie qu'il ne se passe pas un mois

*qui, nâhi di miner cisse vèye,*

que, fatigué de mener cette vie,

92 *ti racourrès cial tot pèneûs.*

Tu recourras ici tout penaud.

Voilà une image de la vie sous les drapeaux qui n'engageait guère à s'enrôler dans les régiments de Vierset et Horion. Mais tout ceci, bien sûr, n'est jamais que du théâtre...

Le gamin n'est décidément qu'*ine pitite ustèye*, un petit rien du tout, tranche Léonard. Le « prêcher » ne sert à rien, « car pour de la raison, il n'en a pas ». Essayons plutôt la voix du sentiment, car voici sa promesse, à la scène 4. Celle-ci ne propose jamais qu'un dialogue d'amoureux, mais d'une simple et authentique vérité, où le wallon prend une couleur lyrique qu'il ne retrouvera que bien plus tard avec Simonon et Defrecheux.

*Mayane / Marianne*

104 *Diè-wåde, Colasse.*

Bonjour\*\*, Nicolas.

*Colasse / Nicolas*

*Oh ! qu'a-dj oyous ?*

Oh ! qu'ai-je entendu ?

\* Litt<sup>t</sup> « je ne sais combien de jours ».

\* Litt<sup>t</sup> « Dieu te garde ».

*Mayane / Marianne*

*I n' mi louke nin !... vis fè-dj' paou ?*

Il ne me regarde pas !... vous fais-je peur ?

*Colasse / Nicolas*

*Dièm ! dji n' sé qwè li dire.*

Dieu ! je ne sais quoi lui dire.

*Mayane / Marianne*

*Colasse, n'est-ce nin po rire ?*

108 Nicolas, est-ce pour rire ?

*Vis-ègadji !... sèrîz-v' si sot ?*

Vous engager !... seriez-vous si sot ?

*Colasse tot tournant l' tièsse / Nicolas, tournant la tête*

*Awè, Mayane, awè djèl so.*

Oui, Marianne, oui je le suis.

Mots de l'adieu, mots de l'honneur : Colasse n'aurait jamais cru, non plus, qu'ils se quitteraient. Mais s'il reste au pays, ne passera-t-il pas « pour un gueux » ? Si sa fiancée avait juré, que ferait-elle ? Marianne : *Pout-on djamây djurer / dè qwiter çou qu'on inme ?*, « Peut-on jamais jurer / de quitter ce qu'on aime ? ». Comme dans la longue tradition de la chanson de conscrit, l'au-revoir se dira d'abord sur le thème du serment échangé *so Cwinte, awà lès hàyes*, « sur Cointe », dans l'intimité des haies qui couronnent les hauteurs de la ville<sup>92</sup>.

L'acte II — ou *deûzinme pârtèye* — fait le point sur les tentatives infructueuses de fléchir le jeune homme et réintroduit le comique nécessaire. Marianne a tout essayé, rapporte son père<sup>93</sup>.

132 *Wèzène Êlid, nos n' wangn'rons rin :*

Voisine Ailid, nous ne gagnerons rien :

*dji l'a k'tourné di tos lès sins,*

je l'ai retourné dans tous les sens,

*èt m' fèye a fèt çou qu'èle polève,*

et ma fille a fait ce qu'elle pouvait,  
*disqu'a dire minme qui, s'i d'moréve,*  
 jusqu'à dire même que, s'il restait,  
 136 *d'on djou a l'ôte, èle li speürz'reüt.*  
 du jour au lendemain, elle l'épouserait.

Mais le polisson est si *vireus*, « obstiné », qu'il se laisserait, a-t-il dit, *fâlier l' tièsse*, « fendre la tête », plutôt que de ne pas s'en aller. Léonard propose à la voisine, pour la consoler, d'entrer en ménage, ce qui entraîne le refus moqueur qu'on imagine. L'alliance d'un barbon et d'une demi-jeunette déchaînerait le concert de *palètes* et de *cwènes*, de « pelles » et de « cornes » du traditionnel charivari. « Qu'on les sonne tant qu'on veut », assure le bon homme : *çoula ni m' pwète nin heüre*, « cela ne m'effraie pas ». Il n'a cure qu'on l'appelle *make-a-s'-cou*, sobriquet injurieux littéralement traduisible par « frappe-à-son-cul ». Mon « pauvre défunt » était aussi comme cela, confie Ailid : jamais fâché ! Mais voici l'enrôleur à la recherche de « Jolicœur ». Celui-là n'est guère si aimable, ni si poli (deuxième partie, sc. 2).

*Ci n'est nin l' môde, è nosse payis,*  
 Ce n'est pas la mode, dans notre pays,  
*qui, sins dire bondjou ni diè-wåde,*  
 que, sans dire bonjour ni dieu-vous-garde,  
 68 *on mousse tot dreüt d'vins lès mohons.*  
 on se précipite tout droit dans les maisons.  
*Si vos n' savez mis, ç' n'est nin m' fâte,*  
 Si vous ne savez pas mieux (ça), ce n'est pas ma faute,  
*mès prindez todi cisse lèçon.*  
 mais prenez toujours cette leçon.

Un des moments les plus intenses de la pièce se situe à la scène 3 de la deuxième partie, quand Marianne, la fiancée, s'adresse en chanson à Colasse. Le morceau n'a que sept vers, de rimes simples, sans effet, d'un ton sans apprêt.



*Dji tèl dimande po l' dièrinne fèye.*  
 Je te le demande pour la dernière fois.  
*T'ènn'è vas don ?*  
 Tu t'en vas donc ?  
*Ti m' qwites po l' bon !*  
 204 Tu me quittes pour de bon !  
*èt mutwèt ti vas piède li vèye.*  
 et peut-être tu vas perdre la vie.  
*Neni, dji n' l'âreû mây crèyou.*  
 Nenni, je ne l'aurais jamais cru.  
*Poqwè, poqwè t'a-dje kinohou,*  
 Pourquoi, pourquoi t'ai-je connu  
 208 *si dji n' deû mây pus ti r' vèy ?*  
 si je ne dois jamais plus te revoir ?

Que peut alors le discours du bas-officier contre les larmes qui devaient venir aux yeux des spectateurs, quand Colasse, « l'âme fendue », demande : « Que faut-il faire ? » « Au bord du Rhin la gloire vous appelle », répond l'autre. Sans doute Marianne montre-t-elle un « beau minois ». Mais :

Se peut-il, qu'un Liégeois  
 216 d'un tendre engagement jusque-là soit esclave ?  
 De l'amour comme vous le Français suit les lois :  
 mais quand l'honneur parle,  
 il les brave.

On a beau être, comme Fabry, « idolâtre » de Voltaire, ces vers sentent davantage la *Bataille de Fontenoy* et la célébration obligée du maréchal de Saxe que les charniers de la « boucherie héroïque » de la guerre de Sept Ans dans *Candide* — qui, il est vrai, ne va paraître qu'en janvier 1759. Ils rompent en tout cas avec l'esquisse de tableau que l'on présente à Colasse, pour lui suggérer son avenir militaire. La propagande martiale du recruteur s'exalte, mais la mère lui coupe la parole : *Nos n'avans qu' fé d' tos vos mèsèsdjes...*, « Nous n'avons que faire de vos messages... ». Colasse argumente :

- 228 *Dihez, mère, n'avise-t-i nin*  
 Dites, mère, paraît-il vraiment\*  
*qui dji fasse ine si grande sot'rèye.*  
 que je fasse une si grande sottise ?  
*Vâreût-i mis qui, tote mi vèye,*  
 Vaudrait-il mieux que, toute ma vie,  
*lôy'minant è l' coulèye dè feù,*  
 lambinant au coin du feu,  
 232 *dji vike djône divins l' trouwand'rèye,*  
 je vive jeune dans la truanderie,  
*po mori a l' fin vis bribeûs ?*  
 pour mourir à la fin vieux mendiant ?

On n'est pas sûr que les Liégeois habitués aux agréments de la vie de cabaret — les récits de voyageur, les tableaux de Defrance en témoignent — aient tout uniment apprécié l'apostrophe franco-dialectale de *Jolicoeur* à leur adresse.

- Tous vos mangeurs di pain payârd,*  
*francs bateûs di carwiaux !*  
 236 *qui courez hote èt hâr,*  
*èt vous hâtihez lès mustaux*  
*divant l' feù dè taviènes :*  
*qu'avez-vous sogne di votre peau ?*

Le *magneû d' pan payârd* est l'homme qui mange le pain des misérables de l'hôpital des Bayards, à Liège, c'est-à-dire celui qui « mange le pain gagné par autrui », bref, le « parasite », le « propre-à rien », l'« écornifleur », écrit Haust dans le *Dictionnaire liégeois*. Ce type de fainéant est aussi « franc batteur de *carwiaux* », c'est-à-dire de *cayewés* ou *carwés*, de « pavés ». Comme les chevaux, il court *hote èt hâr*, « à hue et à dia » : cri des charretiers pour orienter l'animal vers la gauche ou la droite. Son occupation principale consiste à se *hâti lès mustés*, à se

\* On croit devoir traduire ainsi « Ne paraît-il pas... », pour le sens.

« rôtir les tibias » devant l'âtre du café. Cet inutile a-t-il donc si peur, si *sogne* — mot de même origine que le français *soin* — pour sa peau ? C'est seulement ici que Fabry s'abandonne à la loi du genre poissard, mais aussi est-ce peut-être l'homme d'action, l'entrepreneur des Lumières, qui s'exprime en sermonnant le vaurien qui ne participa pas à la marche du Progrès. « Gens sans honneur et sans gouverne, valez du moins quelque chose », les exhorte Colasse.

Le *chemin de l'honneur*, encore, dont on lui *ouvre la barrière*, la double perspective de la *carrière* des armes et de se trouver *embelli* par *une campagne ou deux* quand, revenu au pays, il se présentera *aux yeux de l'objet qui t'adore* : tout est promesse de « bonheur ». Fabry est-il tenté par la poésie héroïque ? Ce n'est pas du tout ce que suggère sa carrière dans les années 1750. Et pourtant :

Partons, le tambour bat,  
252 et j'entends la trompette :  
que rien ne nous arrête !  
Viens, volons au combat.  
À la fin de l'automne,  
nous serons de retour,  
et tu feras une couronne,  
des lauriers de Bellone,  
avec les myrtes de l'amour.

Seigneur ! à quoi entraîne parfois l'apprentissage de la poésie de col-lège ! Et à quel sacrifice ne consent pas l'amour d'une femme.

*Mayane*

264 *Colasse ! po ti-oneûr èt po l' mène,*  
Colasse ! pour ton honneur et pour le mien,  
*dji sins qu'i n' fât nin fé l' Djâk'lène.*  
je sens qu'il ne faut pas faire l'étourdie\*.

\* Litt<sup>t</sup> « la Jacqueline ».

*Hé bin ! va : mosteûre qu'on Lidjwès*  
 Hé bien ! va : montre qu'un Liégeois  
*a dè coûr ot'tant qu'on Francès.*  
 a autant de cœur qu'un Français.

Que la voisine Ailid en prenne son parti, et « courage ». Au reste, elle n'y perdra pas autant que Marianne. *On galant tint pus près qu'on fi* : « Un galant tient plus près qu'un fils. » « Qui vivra verra », philosophe Léonard.

*On-z-ètind cial*, indique le texte, *ine sinfonèye di guére, qui pô-k-a-pô si fêt oyi todi pus fwért* : « On entend ici une symphonie de guerre, qui peu à peu se fait entendre toujours plus fort. » Il appartiendra au chœur — qui, après tout, peut prendre ses distances — de terminer sur un *allegro con fuoco*. « Quel joyeux tintamarre », *çoula fêt trèfîler*, « cela fait trépigner ».

*Oh ! louke cès-âbarones !*  
 Oh ! regarde ces bannières !  
*Come èles riglatihèt !*  
 Comme elles resplendissent !

*C'èst pôr çoula qui done*  
 C'est donc ça qui donne  
 284 *è l'ouÿ à djône valèt.*  
 dans l'œil du jeune garçon.

Celui mis en scène « reviendra plus courageux ». En attendant, vive la guerre ! *Turtos èssonne*, « tous ensemble » :

*Hoûte on pô cès fanfâres,*  
 Écoute un peu ces fanfares,  
*èt lès tabeûrs rôler !*  
 et les tambours rouler !  
*On vwèrèût èsse sôdârd !*  
 On voudrait être soldat !  
 292 *qwand on lès-ôt aler.*  
 quand on les entend aller.

La musique militaire couvrait-elle les beaux accents de celle sur laquelle se chante la prière qu'adresse Marianne au jeune homme, pour qu'il renonce à l'engagement des fiers-à-bras – qui se résout trop souvent en lâcheté plus ou moins déguisée ? On peut espérer que la sentimentalité de la chanson *Dji tèt dimande po l' dièrinne fèye*, sur l'accompagnement particulièrement réussi de Jean-Noël Hamal, émut le public qui allait bientôt y retrouver les attendrissements suscités par Grétry.

## 4

# L'affaire des « chiens de la Régence » (1842-1843)

Si la création de la Belgique fournit le cadre d'« amalgame » dans lequel pouvait se développer la conscience d'une réalité wallonne consacrée par l'apparition même du terme *Wallonie*, en 1844<sup>94</sup>, les toutes premières années de l'indépendance nationale ne semblent pas avoir préparé le terrain par un intérêt particulier porté à la vieille langue du terroir que constituait le wallon. Celui-ci n'était-il pas de nature à représenter, sur le mode général et commun de la parole, une identité pour le moins malmenée ? C'est bien en dialecte que Charles-Nicolas Simonon, sous le régime hollandais, avait le mieux exprimé en 1822 la nostalgie d'une époque révolue, en chantant cette *Côparèye*, cette maîtresse cloche de la cathédrale Saint-Lambert détruite, devenue un symbole de l'ancienne principauté<sup>95</sup>. L'enthousiasme dans lequel s'érigea le nouvel Etat fit taire un moment, dirait-on, le particularisme linguistique des Liégeois et l'on doit bien chercher pour trouver, entre 1830 et 1838 une manifestation dialectale un tant soit peu liée à la question du gouvernement du royaume.

Le paysage patoisant paraît changer d'un coup à cette dernière date, qui constitue aussi un virage sur un autre plan.

Les années de 1838 à 1841, écrit *André Cordewiener*, forment une période charnière marquant une profonde évolution des politiques en présence, non seulement à Liège, mais dans la Belgique entière. Depuis 1838, une lutte acharnée est engagée entre les autorités religieuses et la franc-maçonnerie alors en pleine évolution et pousse cette dernière à engager plus directement son influence dans la lutte politique<sup>96</sup>.

De 1838 datent deux chansons dues à des personnalités qui manifestèrent un engagement politique notable et qui occupent aujourd'hui une place de premier rang dans l'anthologie wallonne : la *Petit' réponse dè(s) maçon(s) à mand'mint d' l'èvêke* de Joseph Lamaye et le célèbre *Pantalou* du curé Duvivier.

On a, dans la préface, signalé comme tout à fait représentative de la production politique d'un « classique » wallon l'œuvre de Joseph Lamaye (Liège, 1805-1884). Celui-ci, écrit M. Piron, « fut avocat, conseiller à la Cour d'appel de Liège et président du Conseil provincial<sup>97</sup> ». « Si l'on excepte des compliments de circonstance, deux ou trois parodies d'œuvres wallonnes populaires et, en 1845, quelques fables imitées de La Fontaine où il rivalise non sans bonheur avec son modèle, il a surtout composé des chansons dirigées contre le clergé et le parti conservateur. Malgré leur verve appuyée, ces œuvres satiriques n'ont pas survécu aux circonstances qui les firent éclore. » Lamaye a principalement laissé un souvenir avec une célébration épicurienne du *Bourgogne* (1846).

Sa *Petite réponse*, dont Jean-Marc Baps a donné une excellente édition, réagissait au *Mandement de Carême pour 1838 sur l'obéissance due à la chaire de Saint Pierre*, du 5 février<sup>98</sup>. Celui-ci, écrit Baps, « renchérisait sur la *Circulaire sur la franc-maçonnerie* des archevêques et évêques de Belgique du 28 décembre 1837 », qui condamnait l'affiliation aux loges. Appartenir à celles-ci, tranchait Van Bommel, « c'est perdre la trace du Christ, c'est évidemment exposer son salut ». En avril 1838, une chanson anonyme, *Lès cwèrbàs*, « Les corbeaux », attaqua de façon virulente un clergé avide de richesse : *cès neûrs-ouhès qu'inmèt l' tchâr mwète*, « ces noirs oiseaux qui aiment la chair morte »,

*cès rafârés*, « ces affamés » revenant toujours à ceux qu'ils veulent dépouiller, *qu'on lès k'tchèsse ou qu'on lès-èpwète*, « qu'on les chasse ou qu'on les emporte ». *È vinte, vos bins lèzi groulèt* : « Dans le ventre, vos biens leur grouillent. » Dans leur tête, l'obscurantisme.

*Vosse rézon, fât qu'èl distindèsse,*  
 Votre raison, il faut qu'ils l'éteignent,  
 12 *Vstofêye dizos leû lādje cwèrnèt.*  
 étouffée sous leur large éteignoir.

Crainte de l'enfer et crédulité : vieille recette.

*On maçon qui n' dine nin so s' pogn,*  
 Un maçon qui ne dine pas sur son poing,\*  
*i v' lèvoyèt broûler lâvâ,*  
 ils vous l'envoient brûler là en bas,  
*èt fêt creûre âs feum'rèyes\*\* qu'ont sogne*  
 et ils font croire aux femmes qui ont peur  
 20 *qui lès poyes pounèt so lès sâs.*  
 que les poules pondent sur les saules.

Lamaye reprend quant à lui, pour commencer, ce thème de la punition promise par l'évêque aux maçons.

*Van Bômèl nos-a tos dâné,*  
 Van Bommel nous a tous damnés,  
*Nos-èstans bin a plinde !*  
 Nous sommes bien à plaindre !  
*Èn-infêr nos-îrans broûler.*  
 En enfer nous irons brûler.  
 4 *Aye ! Dji m' sin dèdja d'hinde,*  
 Aïe ! Je me sens déjà descendre

\* C.-à-d. : qui enfreint les obligations de jeûne.

\*\* Le mot, à côté de *feume* « femme », n'est pas sans nuance péjorative.



*d'ò dèdja brère lès macrales,*  
 j'entends déjà crier les sorcières,  
*dji veû r'lûre li cowe dè diale.*  
 je vois reluire la queue du diable.

*O ! hoûte toker so l' hoye*

Oh ! écoute attiser le feu\* !

- 8 *Qu'i deût fé tchôd è ç' fornê-la*  
 Qu'il doit faire chaud dans ce fourneau-là !  
*So mi-âme, dj'a l' tchâr di poye*  
 Sur mon âme, j'ai la chair de poule  
*q>wand dji tûse a çoula*  
 quand je pense à ça.

On reproche aux libres-penseurs d'encourager l'abandon aux vices, voire aux crimes. N'est-ce pas précisément à quoi incite une religion trop laxiste ?

*Nos-èstans portant bin vireûs :*

Nous sommes pourtant bien obstinés :

- 12 *po s' saver, n' cosse nin tchîr.*  
 se sauver ne coûte pas cher.

*Lès prêtes pardonèt âs moudreûs.*

Les prêtres pardonnent aux meurtriers.

*I sufîh d'èlzi dire*

Il suffit de leur dire

*a l'orèye : 'Dji nèl f'rè pus,*

à l'oreille : 'Je ne le ferai plus,

- 16 *dji v' hoûtrè come li bon Diu,*  
 je vous écouterai comme le bon Dieu,  
*dji dirê dis pâtêrs,*  
 je dirai dix paters,  
*dji magn'rè dè pèhon l' vèrdi !'*  
 je mangerai du poisson le vendredi !

\* Litt<sup>t</sup> « attiser le feu sur la houille ».

*Qwand dj'âreû touwé m' pére,*  
 Quand j'aurais tué mon père,  
*dj'irè è paradis.*  
 20 j'irai au paradis.

*Li mèsse dès apôtes*, « le maître des apôtres », n'a-t-il pas enseigné *di nos-inmer l'on l'ôte*, « de nous aimer l'un l'autre », *èt di nos louki come dès frés*, « et de nous regarder comme des frères » ? À quoi conduit l'intolérance ?

*Come lès tchins qui sont d'lahis,*  
 Comme les chiens qui sont déchaînés,  
 36 *i vât mis di s'kihagni,*  
 il vaut mieux se mordre,  
*i vât mis de fé l'guère*  
 il vaut mieux faire la guerre  
*às cis qui n'crèyèt nin come nos...*  
 à ceux qui ne croient pas comme nous...

S'aimer, s'entraider : tels sont les commandements de l'Évangile. Mais le chrétien dira plutôt :

*Qu'avans-gn' mèzâbe de d'ner de pan*  
 Qu'avons-nous besoin de donner du pain  
*a tos cès braves manèdjès*  
 à tous ces braves ménages  
*qui n'wèzèt briber às passants*  
 qui n'osent mendier auprès des passants  
 24 *èt qu'ont faim fâte d'ovrèdje ?*  
 et qui ont faim faute d'ouvrage ?

L'argent ira plus vite aux curés, à leur université ou servira à acheter des indulgences. Mais pour ce qui est de l'abstinence, beaucoup n'en connaissent pas les rigueurs car *è l'plèce d'ine sâlâde às navés*, « à la place d'une salade aux navets », ils mangeront aux jours marqués *'ne logne di vè*, « une longe de veau ».

« Le berger nous mène ». Voilà qui suffit. « Se servir de la raison », *c'èst s'acwèri dèl ponne*, « c'est se donner de la peine ». Celui qui la refuse dira, en émaillant au besoin son rejet de quelque expression peu délicate :

*Libèrté d' mès vis solés,*  
Liberté de mes vieux souliers,  
*vos bâh'rez li tièsse di m' vét !*  
vous baiserez la tête de mon vit !

*Dji creû a leûs mistères,*  
Je crois à leurs mystères,  
48 *dji va hoûter leû baragwin :*  
je vais écouter leur baragoin :  
*nos n'èstans nin so l' tère*  
nous ne sommes pas sur terre  
*po div'ni si malin.*  
pour devenir si malin.

Deux couplets brodent encore sur l'infailibilité du pape. *Prôpe fré dè Sint- Èsprit*, « propre frère du Saint-Esprit », il ne saurait *s' mari*, « se tromper », même *s'i bètch'téye bin quéque fèye*, « s'il bégaie bien quelque-fois » ou s'il radote de temps en temps, mais « c'est parce qu'il est difficile / de comprendre le latin ». Les serments, il permet de les violer. Les règles, il les défie.

*Il èst pus mèsse qui li rwè,*  
Il est plus maître que le roi,  
76 *Il è-st-a l copète dè l wès.*  
Il est au sommet des lois.  
*I pwèrèût nos fé pinde*  
Il pourrait nous faire pendre  
*qui nos d'vrís col li bâhí l' min.*  
que nous devrions encore lui baiser la main.

L'au-delà appelle le croyant.

*Dè mons, si nos fâns nosse salut,  
Du moins, si nous faisons notre salut,  
on contint'rè nos gos .*

On contentera nos goûts.

*È paradis, nosse vîs bon Diu  
Au paradis, notre vieux bon Dieu*

84 *règale di souke à l' loce.  
régale de sucre à la louche\*.*

*On n'i beût ni trop , ni pô,*

On n'y boit ni trop, ni peu,

*I n'i fêt ni freûd ni tchôd.*

Il n'y fait ni froid ni chaud.

*On i home di l'écinse*

On y hume de l'encens

88 *qui lès prêtes dèl tère evoyèt.  
que les prêtres envoient de la terre.*

*On-z-i vike come dès princes*

On y vit comme des princes

*Pusqu'on n'i fêt wè d' tchwè !*

Puisqu'on n'y fait pas grand-chose\*\* !

Après cette profession de foi rationaliste et anticléricale, Lamaye inscrivit son activité dialectale dans la propagande de mobilisation en vue des scrutins qui allaient rythmer intensivement la vie politique liégeoise. Il donna ainsi, successivement : une chanson sur *Li 29 octôbe 1839 ou lès-élèctions d' Lidje*<sup>99</sup> ; une autre sur la désignation des députés à la Chambre, *Li 27 di djanvir di l'an 1840*<sup>100</sup> ; une *Sèyance dè Sinòde dè prumi djun 1843*, « complainte » pour une autre élection à la Chambre<sup>101</sup> ; une pasquille sur les *Élèctions dè Cîcwème di 1844*, les « Élections de la Pentecôte de 1844 », pour un scrutin provincial<sup>102</sup>, etc.

\* Un sommet de la satisfaction...

\*\* Litt<sup>t</sup> « guère de chose ».

C'est dans le cadre des élections provinciales du 23 mai 1842 que le curé Duvivier fit à son tour une entrée remarquée dans la propagande politique. On ne le connaissait guère, jusqu'alors, que comme le témoin, amer et amusé, des déconvenues subies par l'homme du peuple ayant traversé depuis le début du siècle les changements de régime du pays liégeois. Mais son engagement ne devait surprendre que ceux qui n'avaient pas suivi un parcours commencé dès les années 1820.

## I. LE MILITANTISME DU CURÉ DUVIVIER

### I.1. *Une figure exemplaire : idéal chrétien et idéologie*

Né à Liège en 1799 d'une « ancienne famille patricienne du pays », Charles Duvivier fut ordonné prêtre en 1823. La même année, il créait un hebdomadaire empruntant sa matière à des journaux français comme « *l'Ami de la religion, la France Chrétienne, le Memorial catholique, etc.*<sup>103</sup> ». Il n'était pas pour rien le frère de la veuve Duvivier, imprimeur-libraire qui dirigea une des principales officines locales de mobilisation religieuse contre la menace de la libre-pensée et de la politique libérale. Nommé vicaire de Saint-Jean l'Évangéliste en 1825, il en devint le curé en 1834. On put ainsi, en 1859, fêter le quart de siècle qu'il occupa dans cette fonction.

À l'époque où il publie les *Brèyâs*, il est à la fois, pour ainsi dire, une figure patriotique et une institution scolaire<sup>104</sup>. « L'un des premiers à Liège », souligne Capitaine, il s'était fait remarquer avant 1830 « par la franchise et la vigueur de son opposition au gouvernement des Pays-Bas », participant « à la fondation de deux journaux bruxellois destinés à soutenir la cause nationale ». Aussi le vit-on intervenir sur les hauteurs de Sainte-Walburge, lors des Journées de septembre, pour secourir les blessés et administrer les mourants avec la plus « infatigable activité ».

Duvivier était également connu de tous par ses livres scolaires. Les éditions de son *Syllabaire chrétien*, paru en 1829, dépassa les 500 000 exemplaires, assure Capitaine<sup>105</sup>. On cite aussi une *Méthode pour apprendre à lire en peu de temps* (1834), des *Leçons d'analyse*

*grammaticale* d'après la célèbre grammaire de Noël et Chapsal (1836), etc. On le vit « ouvrir des écoles pour l'application de ses méthodes » et se consacrer à l'instruction des enfants « sans relâche, avec la persévérance la plus soutenue, jusqu'à fatiguer sa santé ».

Le portrait en pied qu'en dresse le rationaliste libéral Alphonse Le Roy montre à la fois la généreuse indépendance d'esprit du peintre et ce que tous s'accordent à reconnaître au modèle.

*En somme, cœur d'or, dévoué à sa mission sacerdotale, chrétien dans toute l'acception du mot, c'est-à-dire humain, charitable et bon ; satirique pour se recréer (..), ne s'en prenant jamais aux personnes, mais aux abus et aux ridicules publics ; patriote par excellence, planant au-dessus des partis politiques, dévoué aux idées de l'ancienne Union, tolérant autant que croyant, mais ne transigeant pas plus avec ses convictions qu'il ne variait dans ses affections.*

Le même Le Roy donne de Duvivier, tel qu'il apparaissait lors des soirées réunissant quelques amis, une image plus familière mais non moins lumineuse. « Gai par tempérament », « doucement ironique », aimant « la plaisanterie innocente », il passait en revue l'actualité « sans prétention, sans gêne » : « mais comme par un accord tacite, l'entretien se maintenait à un diapason modéré ».

*A un moment donné, l'œil gris du curé pétillait, un fin sourire plissait les coins de ses lèvres et chacun devenait attentif : il tirait de la poche de sa soutane un vieux recueil tout usé, bourré de pièces inédites ; il entonnait la chansonnette, aussi bravement que le matin il avait débité une antienne ; on répétait le refrain en chœur...*

U. Capitaine, qui qualifie Duvivier de « frondeur aimable des travers de ses compatriotes », aiguise davantage le regard. Si le curé chante l'amitié, c'est sans trop « d'épanchements personnels », en se

tenant « sur le terrain des sentiments généraux », à la manière dont il défendrait « une thèse ». On comprend : avec une certaine froideur<sup>13</sup>. Faut-il mettre ceci en rapport avec un autre aspect de sa personnalité, touchant à la conception aristocratique de la hauteur de sa mission ?

*L'auteur du Pantalon trawé, vers la fin de sa carrière surtout, attachait une grande importance à sa noblesse. Il changea non-seulement l'orthographe de son nom, qui, de Duvivier, devint Du Vivier, du Vivier, et enfin du Vivier de Streel ; mais il orna les cloîtres de Saint-Jean de pierres tumulaires de ses ancêtres et de ses alliés. Il fit aussi placer son écusson, surmonté de couronnes variées, en différents endroits de l'église. On retrouve ces ornements sur les portes des confessionnaux, sur les stations du chemin de croix, voire même sur la chaire de vérité.*

Le Roy doit convenir que Duvivier, né d'une « ancienne famille patricienne du pays », « attachait de l'importance à cette origine ». « Quand ses ouailles lui firent hommage, peu de temps avant sa mort, de son portrait lithographié, elles eurent soin de faire placer au bas de l'image un écusson d'armoiries, ce qui lui fut fort agréable ». Mais si, de fait, « il remplit les cloîtres de Saint-Jean de pierres sépulcrales de ses ancêtres et de ses alliés », c'est « par sentiment pieux, j'en suis convaincu, autant que par désir de paraître quelque chose, et par une conséquence assez naturelle de ses goûts d'archéologue »... Pour le reste, « on le savait naïvement soucieux de notoriété : un article élogieux dans le moindre journal de province, un diplôme de société savante microscopique lui réjouissaient le cœur et le relevaient à ses propres yeux ».

#### 4.1.2. Du *Pantalon trawé* aux *Brèyàs*

Le curé Duvivier allait connaître un grand succès et entrer dans l'anthologie wallonne en 1838 avec *Li pantalon trawé*, « Le pantalon troué », « chef-d'œuvre », écrit M. Piron, « de la chanson de l'époque

antérieure à Defrecheux », c'est-à-dire à la parution en 1854 du célèbre *Lèyiz-m' plover*, « Laissez-moi pleurer »<sup>14</sup>. « Evocation sans amertume de l'épopée sans panache du vieux soldat de l'Empire devenu le patriote de 1830, blasé des régimes qu'il a connus et servis, c'est, au rythme d'un décasyllabe martial, l'ébauche d'une fresque historique... ». On considère que la date de 1838 est celle d'une impression sur feuillet double, sans mention d'éditeur, que conserve la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie. *Li pantalon trawé* fut réédité l'année suivante par Riga et reproduit en 1846 chez Ghilain. Il aurait atteint la cinquième édition dès 1849, chez Gothier, c'est-à-dire Denoël.

## 4

8 *Vis sov'nez-v' bin, Lînâ, m' chér camèràde,*  
 Vous souvenez-vous, Léonard, cher camarade,  
*dè fameûs tîmps dè grand Napolèyon,*  
 du fameux temps du grand Napoléon,  
*qui nos riv'nîs tot stoûrdîs dèl salâde*  
 quand nous revenions tout étourdis de la raclée\*  
*qui lès Còsaques nos d'nît a côps d' canon ?*  
 que les Cosaques nous donnaient à coups de canon ?  
*N's-avîs dè monde tos lès pioues, totes lès bièsses,*



Nous avions tous les poux, toutes les bêtes,  
*n's-avis l' narène èt lès deûts èdjalés ;*  
 nous avions le nez et les doigts gelés ;  
*èt nos-avis d'vins co traze èt traze plèces*  
 et nous avions encore à treize et treize endroits  
*nosse pantalon, nosse pantalon trawé.*  
 notre pantalon, notre pantalon troué.

\* Litt<sup>t</sup> « salade ».

La référence napoléonienne pouvait-elle, malgré ce qu'en dit Duvivier, trouver une sorte d'écho nostalgique chez certains Liégeois ? Le transfert des cendres du grand homme aux Invalides, en décembre 1840, produisit en tout cas une commotion littéraire. Édouard Grisard donna son *Épisode napoléonien*, Jean-Georges Modave une *Ode sur la translation* et Jean-Dominique Fuss un *Funus Napoléonis Lutetiae emeritorum militum templo illatum*<sup>15</sup>. Lorsque fut instituée par Napoléon III la médaille de Sainte-Hélène, en 1857, une chanson wallonne mit à l'honneur les Liégeois qui la reçurent<sup>16</sup>. Détachons-en le cinquième couplet de cette impression populaire.

*Tot nous, tot d'hâs, nos batis lès campagnes.*  
 Tout nus, tout déchaussés, nous battions les campagnes.

*Li fin èt l' seû, nos-avans tot bravé.*

La faim et la soif, nous avons tout bravé.

*Li nut èt l' djoû, è l' Russiye, è l'Espagne,*

La nuit et le jour, en Russie, en Espagne,

*li vis sôdârd n'a fêt qui dè troter,*

le vieux soldat n'a fait que de trotter.

*divins lès plêves, lès djalêyes, lès nîvayes.*

dans les pluies, les gelées, les neiges,

*tot-èsteût bon ! ni qwèrant qu'a s' p'loter.*

tout était bon ! ne cherchant qu'à se battre.

*Èt po souv'nir, oûy, nos-avans l' mèdaye*

Et pour le souvenir, aujourd'hui, nous avons la médaille

*di Sinte-Èlinne qui nos vint décorer.*

de Sainte-Hélène qui vient nous décorer.

Le Liégeois du *Pantalon trawé*, qui confère satiriquement au « souvenir » une tout autre tonalité, poursuit la relation du perpétuel perdant en l'enrôlant au service des Hollandais, après 1815. Le même désenchantement attend celui qui s'engage à vivre sous les drapeaux des *Canifich'tônes* : mot désignent les oisins du Nord par déformation plaisante de « Ik kan niet verstaan ». La condition de l'homme du peuple n'a guère changé avec la Révolution nationale et son *brôye manèdje*, « remue-ménage ».

52

56

*Dji m'a batou come on bon pâtriyote,*  
 Je me suis battu comme un bon patriote,  
*dj'a stu blèssi, dj'a mǎ tos mès-obès,*  
 j'ai été blessé, j'ai mal à tous mes os,  
*dji n' dimande rin èt n' pou-dje ni l' hay ni l' trote\*,*  
 je ne demande rien et je n'en peux plus de fatigue,  
*ca l' diâle todi tchèye<sup>17</sup> so l' pus gros hopé...*  
 car le diable chie toujours sur le plus gros tas...  
*Vos-ôtes, Mèssieûs, qu'ont-awou totes lès plèces,*  
 Vous, Messieurs, qui avez eu toutes les places,  
*vos qu' so nosse dos, nos-avans fêt monter,*  
 vous que sur notre dos, nous avons fait monter,  
*ni rouvîz mǎy qui vos d'vez vos ritchèsses*  
 n'oubliez pas que vous devez vos richesses  
*â vis sârot, â pantalon trawé.*  
 au vieux sarrau, au pantalon troué.

\**hay* « haïe », cri pour exciter un cheval à l'action ; *trote* « trotte ! ». D'où : « figure tirée d'un cheval auquel on ne peut plus rien faire faire » (note manuscrite de l'auteur reproduite par M. Piron).

La pièce fut reproduite en 1842 en tête d'un mince recueil intitulé *Quelques chansons wallonnes par l'auteur du Pantalon travé*. On notera que celui-ci, publié à Liège sous l'adresse de « J.-G. Lardinois et chez les principaux libraires », sortait en fait des presses de Félix Oudart, qui va s'affirmer comme l'un des principaux moteurs du mouvement dialectal. La parution fut annoncée par la catholique *Gazette de Liège* dans son numéro des 16 et 17 avril. La « petite Gazette », comme l'appelaient ses adversaires, mérite une brève présentation. Elle prenait la place du *Courrier de la Meuse*, que l'évêque de Liège considérait comme trop peu « docile ». Sa fondation, en avril 1840, fut confiée à Joseph Demarteau<sup>18</sup>. Elle paraissait quatre fois la semaine en un tirage qui avoisinait, « pendant les premiers mois », les deux-cents exemplaires. La *Gazette* devint quotidienne dès 1841.

Elle rappelait d'abord comment le *Pantalon* « nous montre le revers de la médaille frappée en l'honneur des vieux soldats de Napoléon, et dont la présence fait toujours entonner un héroïque : *Tè souviens-tu ?* ». Le journaliste détachait par ailleurs la chanson des *Invancions*, des « Inventions », qui opposait à l'âge des nouveautés un passé régi par des sentiments d'honneur et de piété, qu'avait remplacés la sentimentalité geignarde des romantiques.

96 *Divins l' misère, divins l' tristesse,*  
 Dans la misère, dans la tristesse,  
*on rèclaméve Dièw, tos sès sints ;*  
 on invoquait Dieu, tous ses saints ;  
*l' ci qui fève dire ine houlêye mèsse*  
 celui qui faisait dire une pauvre petite messe  
*ni passéve nin po 'n-ènocint.*  
 ne passait pas pour un idiot.  
*Asteûre, l'afère a bin candji.*  
 Aujourd'hui, l'affaire a bien changé.  
*D'vins l' chagrin, po s' diner dè ton,*  
 Dans le chagrin, pour se donner du ton,  
*on s' côpe li gueûye, on s' pind, on s' nèye ;*  
 on se coupe la gueule, on se pend, on se noie ;  
*c'èst qui c'èst l' siéke dè-s-invansions.*  
 c'est que c'est le siècle des inventions.

« Mais le chef-d'œuvre du recueil », poursuivait le périodique,  
 « nous le trouvons, selon nous, dans la chanson sur les *Breyàs* ; c'est là  
 que l'écrivain nous semble s'être montré le plus vif, le plus mordant, le  
 plus incisif ». Les *Braillards* désignent tous ceux - marchands, avocats,  
 médecins - qui se sont imposés « dans le monde » à la force des pou-  
 mons, dont la « fortune politique » est surtout due à « la recette que  
 nous fait connaître notre compatriote ».

52

56 *On fêt creûre tot çou qu'on vout,*  
 On fait croire tout ce que l'on veut  
*qwand on sét bin brère :*  
 quand on sait bien gueuler :  
*d'on brèyâ on-z-a parwou,*  
 d'un braillard on a peur,  
*c'est l' pindant d'on spér :*  
 c'est l'équivalent\* d'un spectre.  
*In-ome fwért come on tch'vâ<sup>19</sup>*  
 Un homme fort comme un cheval  
*n'est qu'on piou d'avant on brèyâ.*  
 n'est qu'un pou devant un gueulard.  
*I fât bin brère, mès-amis,*  
 Il faut bien braire, mes amis,  
*mès-amis, fât brère.*  
 mes amis, faut braire.

\* Litt<sup>t</sup> « pendant »

60 *Qwand i s'adjibe dè vòter*  
 Quand il s'agit de voter  
*po l' mèzon-d'-vèye*  
 pour l'hôtel-de-ville,  
*si vos m' houètez, n' tchûsibez*  
 si vous m'écoutez, ne choisissez  
*nin l'ome di consèy ;*  
 pas l'homme de [bon] conseil ;  
*mès tchûsibez l' ci qui brèt*  
 mais prenez celui qui braille  
*a s' fé crèver lès boyès.*  
 à se faire crever les boyaux.  
*I fât bin brère, mès-amis,*  
 Il faut bien braire, mes amis,  
*mès-amis, fât brère.*  
 mes amis, faut braire.

L'appel au vote catholique avait en vue, on l'a dit, les élections provinciales du 23 mai. Le libéral François Bailleux ne manqua pas de souligner la forme toute pragmatique que prenait l'engagement du curé. Il donna une courte pièce qui se présentait comme suit<sup>20</sup>. « Ine feume di Bièrdjîrowe, qu'aveût léhou on p'tit lîve pwèrtant po tite : *Poésies wallonnes, par l'auteur du Pantalon trawé*, acoûrt tote èwarêye amon s' cuzeune Djètrow », c'est-à-dire « Une femme de Bergerue, qui avait lu un petit livre ayant pour titre : *Poésies wallonnes, etc.*, accourt tout étonnée chez sa cousine Gertrude ». Elle lui dit :

4 O ! hoûte on pô quéle assotèye !  
 Oh ! écoute un peu quelle extravagance !  
*Nosse curé qui fêt dès pasquèyes,*  
 Notre curé qui fait des pasquilles,  
*so l' Rédjince et lès-élècsions,*  
 sur la Régence et les élections,  
*èt, po lès tchins, dès péticions !*  
 et, pour les chiens, des pétitions !  
*D' qwè va-t-i don mèler :*  
 De quoi va-t-il donc se mêler :  
*èstans-gn' à monde ritourné ?*  
 sommes-nous au monde retourné ?

Qu'en était-il donc de cette référence à des « chiens » qui présentent « des pétitions » ?

L'allusion ouvrait sur ce qui va devenir la matrice d'une série d'écrits de propagande.

#### 4.1.2 La Péticion dès tchins a l' Rédjince

Les *Brèyâs* allaient trouver une sorte d'amplification dans un recueil intitulé *Poésies wallonnes, par l'auteur du Pantalon travé. N° 2*. Également parue en 1842 sous l'adresse de Lardinois, la brochure reçut un compte rendu de la *Gazette de Liège* le 21 octobre : quatre jours avant les élections qui devaient renouveler le Conseil communal ! La première des chansons, la plus longue, s'inscrivait dès le titre dans cette actualité : *Li cwène dè feû, paskèye so lès-élècsions*, « Le coin du feu », etc.

On y trouvait par ailleurs une *Péticion dès tchins a l' Rédjince*, « Pétition des chiens à la Régence » qui montrait les animaux harcelés par un règlement communal, tandis que l'hôtel de ville, en matière d'aboyeurs, caressait ceux du parti libéral. La chanson prenait la forme d'un « cramignon », d'une sorte de farandole, c'est-à-dire que chaque



couplet, à partir du deuxième, reprenait des vers du précédent, avant le refrain. Celui-ci disait : *Djans don ! Mèssieùs lès Rédjints, / àyîz pitié dès pôves tchins*, « Allons donc Messieurs les Régents, / ayez pitié des pauvres chiens ».

Les autorités avaient en effet, quelques mois auparavant, adopté un arrêté relatif à la *divagation des chiens dans la commune*, dont la *Gazette* rend compte à propos de la séance du Conseil communal du 25 mars<sup>21</sup>.

*Sur la proposition de Monsieur l'échevin Piercot, le Conseil, modifiant les dispositions existantes sur la matière, prend un arrêté qui autorise le collège des bourgmestres et échevins à faire détruire en tout temps et non pas seulement dans la saison des chaleurs, les chiens trouvés divaguant dans les rues, quais et places publiques. D'après les explications qui ont été données par suite d'interpellations de M. Frère, il est entendu que tout chien circulant sans être muselé ou tenu en laisse pourra être réputé en état de divagation.*

On trouvera encore, bien plus tard, un écho cette mesure dans le monologue comique d'André Delchef intitulé *Li raskignou d'à Mitchi d' Mont'gnêye*, « Le rossignol de Michel de Montegnée » (1857)<sup>22</sup>. Un ingénu faubourien, emmené par la maréchaussée alors qu'il tentait de vendre au marché, sans licence, son rossignol, assistera au commissariat aux tentatives d'administrer la sinistre « boulette » à un chien qui n'en veut pas. Le burlesque de la saynète, qui fait penser au burlesque des débuts du cinéma, est caractéristique d'un genre scénique préfigurant le théâtre de boulevard qui va bientôt envahir la scène dialectale.

La *Pétition dès tchins a l' Rédjince* va donner la parole aux bêtes.

4 *Lès lâmes âs-ouÿs, li cowe è cou,*  
 Les larmes aux yeux, la queue au cul,  
*pate-a-pate, come dès tchins pièrdous,*  
 patte-à-patte, comme des chiens perdus,  
*nos v'nans nos couûki a vos pîds*  
 nous venons nous coucher à vos pieds  
*po v' ratinri, po v' radawi\*.*  
 pour vous attendrir, vous aguicher.  
*Djans don ! Mèssieûs lès Rédjints, etc.*  
 Allons donc ! Messieurs les Régents, etc.

\*Piron : « radoucir »

8 *Nos v'nans nos couûki a vos pîds*  
 Nous venons nous coucher à vos pieds  
*po v' ratinri, po v' radawi :*  
 pour vous attendrir, vous aguicher :  
*avou vos lwès, vos-arêtés,*  
 avec vos lois, vos arrêtés,  
*n's-èstans k' tchèssis èt d'zawirés<sup>23</sup>.*  
 nous sommes pourchassés et meurtris.

N'était-ce déjà pas assez, « que les plus laids chiens auraient à payer quatre francs », pour échapper à la sinistre « boulette »? La mesure allait même atteindre l'hôtel de ville, déserté par ses hôtes canins : à quoi suppléerait bien sûr l'abolement des libéraux. Et cela *ni dût nin*, n'est guère convenable. « Vous pourriez », leur représente Duvivier, « passer pour des chiens ». Le curé imagine la « joie » des animaux quand ceux-ci verraient les hurleurs de profession faire chœur avec eux. Ils ne seraient donc pas les seules « bêtes du pays » ? Mais voici que s'élève, à brûle pourpoint, une autre récrimination.

36 *Poqwè 'nnè vout-on tant às tchins ?*

Pourquoi en veut-on tant aux chiens ?

*On lêt bin cori les ...*

On laisse bien courir les [putains]:

*ca oùy, li vèye ènn'èt pavéye,*

car aujourd'hui, la ville en est pavée,

*c'èst come ine hâspléye kimèléye.*

c'est comme un écheveau tout emmêlé.

Une note de Duvivier explique que, faute de pouvoir se servir ici « d'un mot propre qui est un peu sale », « nous avons laissé en blanc une rime que Gresset qualifie de *très-riche* ». Bref, les femmes de mauvaise vie ont envahi « les plus beaux quartiers », dans beaucoup de rues où les *dam'zèles*, les « demoiselles », *ni wèzèt passer*, « n'osent plus passer ». Même les abords des écoles ne sont pas épargnés, car les filles en attirent les étudiants *tot fant dès croles*, « tout en bouclant leurs mèches de cheveux ». On ne peut plus occuper ou louer un immeuble, s'il est

voisin des lieux de perdition. Certains disent que la Régence *arèdje / d' nos taper çoula è vizèdje*, « enrage / de nous jeter ça au visage », c'est-à-dire, sans doute : « se complaît à mettre en évidence, au grand jour, ce honteux voisinage » Mais :

60 *Gn-a dès cis qu' sont si mâbeûlés,*  
 Il y en a qui sont si mal élevés,  
*qu' i d'hèt qu' c'est po s' comôdité !*  
 qu'ils disent que c'est pour sa commodité !

La roserie, sans doute, « est à ne pas croire ». Car « à ses maîtres, on doit faire de l'honneur », surtout quand il s'agit de *trop bons crustins*, de « trop bons chrétiens ». C'est qu'on entend parfois des libres-penseurs *d' vizer / come s'i volit div'ni curé*, « deviser / comme s'ils voulaient devenir curé ». S'ils se montrent si *fêls*, si « forts » en matière de croyance – ou d'incroyance – n'est-ce pas pour mieux *haper l's-èglises por zèls*, afin de « voler les églises à leur profit » ? Les dernières strophes jouent dès lors, en revenant au thème central, sur les liens entre religion et folklore. Les animaux reprennent la parole : leur *clôre insi l' muzê*, « fermer ainsi le museau », reviendra à *d'ner patente às voleûrs*, « à donner patente aux voleurs » et à leur ouvrir toutes grandes les maisons.

92 *Ca, avou tos cès réglumints,*  
 Car, avec tous ces règlements,  
*gn-ârè qu' sint Roch qui wâdrè s' tchin.*  
 il n'y aura que saint Roch qui gardera son chien.

Que les membres de la Régence veillent donc à mieux traiter les bêtes errantes. Ils en seront récompensés : *vos pwèrez brère / a v's-acwèri l' mâ d' sint Houbêrt*, « vous pourrez hurler / à en attraper le mal

de saint Hubert ». Et un chanteur de rues comme Hasserz, moqueur incorrigible des choses saintes, ajouterait volontiers : on peut toujours, contre la rage, recourir à la neuvaine qui a rendu célèbre l'abbaye ardennaise...

Fuss, Picard, Leroy : la *Rèspone dès tchins*

« Les frères siamois de Liège »

La chanson de Duvivier ne tarda pas à susciter une *Rèspone dès tchins del Rédjince, come on vout bin lès loumer, à l' péticion de cis qu'ennè sont nin*, « Réponse des chiens de la Régence, comme on veut bien les nommer, à la pétition de ceux qui n'en sont pas ». Celle-ci est due à un trio d'auteurs unis sous les initiales « F.L.P. », lesquelles « recouvrent les noms de deux magistrats, Théophile Fuss (1810-1877) et Adolphe Picard (1819-1879), et d'un professeur d'Université, Alphonse Le Roy (1822-1896), tous trois nés et morts à Liège »<sup>24</sup>. La chanson fait partie d'un cahier de huit pages qui porte l'adresse de l' « Imprimerie Desoer » et la date du 20 octobre 1842. Une note de Capitaine transmise par M. Piron ajoute que cette première édition est « tirée à part, je crois, du *Journal de Liège* »<sup>25</sup>. La date mentionnée est celle du jour précédant la parution du compte rendu des *Poésies wallonnes. N° 2* dans la *Gazette de Liège*. Les deux dernières pages sont occupées par les quatre couplets mis par François Bailleux dans la bouche d'une « feume di Biergirowe », cités plus haut. La *Rèspone dès tchins* sera également reprise en tant que troisième livraison d'une collection due à Félix Oudart.

Le Roy a consacré à son ami Picard une notice biographique restituant le parcours qui les conduisit à l'écriture dialectale. Né Abraham-Adolphe, Picard « appartenait à une race longtemps persécutée et qui, si elle jouit chez nous de l'égalité des droits, subit encore le contre-coup des préjugés du moyen âge »<sup>26</sup>. Ses parents, des commerçants israélites originaires de Metz, étaient venus habiter Outre-Meuse avant de « passer le pont » - celui des Arches - pour s'établir

rive gauche dans la rue du Pot-d'Or puis *en Gérardrie*, comme on disait alors<sup>27</sup>. Le père de famille était mort quand ils s'installèrent dans cette artère voisine de l'église Saint-Denis, où ils occupèrent la maison qui avait abrité jusque là les presses du *Courrier de la Meuse*. On a vu comment Monseigneur Van Bommel, insatisfait de l'engagement catholique de celui-ci, l'avait remplacé par la *Gazette de Liège*. Le *Courrier* cessa de paraître le 31 décembre 1840, faisant aussitôt « peau neuve sous le titre de *Journal de Bruxelles* ». « Quel contraste ! », s'amuse Le Roy en revoyant la demeure de son ami : « Un quasi sanctuaire transformé en nid de juifs ! »<sup>28</sup>.

Étranger de confession, Picard trouva-t-il là de quoi cultiver un comportement qui étonnait, en s'accordant parfaitement à l'humeur rebelle du romantique ? Le jeune homme en offre en tout cas le portrait physique, tel que le trace Le Roy : « négligence proverbiale de la toilette », redingote mise « de travers », sans parler d'une « chevelure indisciplinée » qui « faisait l'effet d'un houssoir »...<sup>29</sup>

Les deux amis se connaissaient depuis le collègue. Trois ans les séparaient.

*Le romantisme était alors dans sa fleur et nous révélait en quelque sorte un monde nouveau. Genre faux, sans doute, mais représenté au cours de cette période par des maîtres de premier ordre, et s'alliant à un noble spiritualisme en rapport avec les aspirations naturelles de la jeunesse*<sup>30</sup>.

Le retour en arrière n'empêche pas, on le voit, l'exercice d'une critique sans illusions. « Nous étions alors », poursuit Le Roy, « à nous initier aux grands chefs-d'œuvre des littératures étrangères ». « Les vieux poètes français », « les chefs d'œuvre de la littérature allemande, qui exerçaient sur nous une fascination mystérieuse », puis les écrivains anglais occupèrent bientôt leurs loisirs. « Dès le collège », écrit de son côté Jean Stecher, Picard « s'était fait un style personnel et souple à force de traduire en vers des poètes anglais et surtout allemands ».

L'approfondissement obligatoire des lettres classiques, pour qui entreprenait des études universitaires, les porta ensuite vers l'Italie. « Dans l'hiver de 1842-1843, nous lûmes à haute voix, le soir, chez notre vieil ami le professeur J.-D. Fuss, le texte original des cent chants de la *Divina Commedia* ».

Ce dernier nom arrête le lecteur. Jean-Dominique Fuss, né à Düren en 1782, fut le premier professeur de lettres classiques et d'antiquités romaines à l'Université de Liège, créée en 1817<sup>31</sup>. Il était le père de Théophile, troisième membre du groupe des apprentis écrivains wallons, qui demeure en retrait dans les souvenirs d'Alphonse Le Roy. Une note de bas de page le désigne comme « conseiller à la cour de cassation », « décédé en 1877 »<sup>32</sup>.

La fréquentation du « professeur Fuss » n'est pas sans ouvrir certaines perspectives, quant à l'apprentissage des jeunes gens qu'il accueillait. Il avait suivi les cours de Schelling, à l'époque où celui-ci publiait son *Système de l'idéalisme transcendantal*, et du grand philologue Friedrich August Wolf, auprès duquel il se forma dans sa spécialité. Vieil érudit de grande renommée (quelque peu malmené d'ailleurs par l'Université de Liège), il était aussi poète, ou plus exactement médiateur de poésie, par ses traductions d'auteurs allemands. Il donna par exemple celle de la *Cloche* de Schiller en français. On observera que s'il lisait avec ses invités, en 1842-43, la *Divine comédie*, il fit scandale dix ans plus tard en prétendant que l'œuvre de Dante ne répondait pas, « dans son ensemble, à l'idée qu'on doit se former d'une chef-d'œuvre véritable »...<sup>33</sup>

Nous importent ici les horizons qu'ouvrait la familiarité avec le professeur, dont la production encourageait en outre l'intérêt pour les patois puisqu'il collabore, à la même époque, au volume intitulé *Gedichte in Aachener Mundart*, « Poèmes en dialecte d'Aix-la-Chapelle », de Joseph Müller (1840).

((illustration))

G. Julin, *Portrait de Jean-Dominique Fuss*.

- Université de Liège, Bibliothèque générale.

Le Roy et son ami en étaient ainsi à parcourir les sommets de la littérature universelle lorsqu'ils furent entraînés vers celle censée occuper ce qu'il est convenu d'appeler les « fonds de terroir ». Écrire en dialecte : « C'était tomber de haut », convient le narrateur. Mais « nous tombâmes ». « *Dulce est desipere in loco* » : « Il est plaisant de faire le fou à l'occasion ».

« Nous débutâmes », raconte Le Roy, « par une boutade sur quelques monuments de la ville, à propos de la tour de Saint-Pholien qu'on venait d'achever... ». Cette pièce sera évoquée au chapitre sur les visites de Liège au milieu du siècle.

*A quelques mois de là, grande fête à Liège, pour la double inauguration du chemin de fer et de la statue de Grétry, remplacée, depuis, sur la place de l'Université, par celle d'André Dumont. Quelques épisodes bouffons marquèrent la cérémonie des Guillemmin : nous nous montâmes la tête, et le soir ou plutôt la nuit même, le Pot-pourri so les fiesses di Julett (près de trois cents vers et deux parodies de discours officiels) se trouva composé tout entier.*

Le Roy relate ensuite comment la pièce, que le trio ne comptait pas publier, vu le nombre d'allusions, fut portée par « un sournois » à l'imprimeur Rongier-Duvivier, en Outre-Meuse. Le larcin « fit florès » et fut plusieurs fois réimprimé<sup>34</sup>. « La comète de 1842 nous inspira une *pasquète* ; puis nous nous amusâmes à répondre pour *la Régence* à la *requête des chiens* écrasés d'impôts, selon le bon curé Duvivier, leur organe ». Notons que la comète en question est celle dont le passage fit grand bruit dans le monde entier en 1843 (voir ci-dessous)<sup>35</sup>. La connivence de Picard et Le Roy allait désormais se donner libre cours dans le duo satirique qu'ils formèrent sous la signature commune d'*Alcide Pryor*. Ceux qu'on appelait, rapporte J. Stecher, « les frères siamois de Liège » se partagèrent les rôles du « politicien infailible, apte



à toutes les fonctions par science infuse » et de son « admirateur naïf », dans des saynètes qui faisaient les délices des membres de la Société de littérature wallonne. Picard était *Baiwir*, en somme « le Bavaois liégeois », et Le Roy *Crabay*, l'homme du pays du charbon. « En ces dialogues ébouriffants, on faisait, chaque année, la revue des événements qui avaient piqué la curiosité publique ».

Le genre, par définition, excluait des prises de position trop tranchées. L'exercice de « bonne compagnie » permettait-il même l'expression dérangeante des tendances politiques ? De ce point de vue, Picard se présente au départ comme un « libéral radical », en tout cas comme un homme engagé. « A cette époque de luttes politiques ardentes », se souvient Le Roy en parlant de leur jeunesse, « il rompait volontiers une lance au profit de ses convictions, *inter amicos* ou *coram populo*, à la veille des comices ». C'est ainsi qu'il collabora au *Journal de Liège*, organe des libéraux dirigé par les Desoer, tout en exigeant cependant l'anonymat pour ses interventions journalistiques. Il « dirigea pendant quelque temps *la Tribune* » avant que « cette feuille eût arboré le *Drapeau rouge* » - encore fut-ce « pour obliger Weustenraad ». Nous n'en saurons guère plus, à ceci près qu'il « imitait assez heureusement », écrit Stecher, « Béranger en ses chansons politiques ».

Le Roy était également engagé dans le parti des libéraux. « Son nom apparaît deux fois, en 1864 et 1876 », note K. Duquenne-Herla, « dans la liste des membres de l'Association de l'Union libérale de l'arrondissement de Liège ». La tolérance et la courtoisie dont il fit preuve semblent lui avoir valu une rare unanimité d'avis. À son décès, en 1896, le *Journal Franklin* le qualifia de « personnalité liégeoise la plus sympathique que nous connaissions », tant il était apprécié « dans le monde professoral et littéraire, à l'Académie, dans les nombreuses sociétés auxquelles il appartenait ». « Partout, il laisse le souvenir d'un homme aimable, d'un travailleur actif, d'un esprit vaste, d'un cœur bon, franc, loyal ».

Né à Liège le 28 juillet 1822, Le Roy était, comme Picard, issu

d'une famille de commerçants. Proclamé docteur en philosophie dès l'âge de dix-neuf ans, il gravit ensuite à l'Université de Liège, à partir de 1850, les différents degrés d'une carrière professorale qui ne s'acheva qu'en 1889. Il y enseigna la logique et la métaphysique, l'archéologie, l'esthétique et l'histoire de la philosophie ancienne et moderne. Il n'est peut-être pas indifférent qu'il ait notamment traité de la *Philosophie au pays de Liège (XVIIe-XVIIIe siècles)*. Un attachement de trente-neuf ans le conduisit également à occuper d'importantes fonctions au sein de l'institution comme celle de doyen ou de secrétaire du Conseil académique. Mais c'est surtout dans les locaux de l'ancienne place des Jésuites qu'il a imposé un souvenir à « de nombreuses générations d'étudiants, qui tous ont conservé le meilleur souvenir de l'enseignement clair et concis du professeur, mais aussi de la bonté et de la bienveillance de l'homme », ainsi que l'écrivait également le *Journal Franklin*<sup>36</sup>. Dans la notice que lui consacre la *Biographie nationale*, on détache chez l'enseignant « une mémoire prodigieuse » et « une rare indulgence » envers les élèves, « notamment aux examens »<sup>37</sup>. Ce dernier trait n'est pas le moins suggestif d'une personnalité.

#### 4.2.2. La *Rèspone dès tchins dèl Rédjince*

C'est à la date du « 20 dè meu d'oktòb », portée à la fin du texte, que parut en 1842 la *Rèspone dès tchins dèl Rédjince, come on vout bin lès loumer, a l'pèticion dès cis qu'ènnè sont nin*, « Réponse des chiens de la Régence, ainsi qu'on veut bien les appeler, à la pétition de ceux qui n'en sont pas ». La réplique à Duvivier intervenait donc entre la publication, le jour précédent, du compte rendu des *Poésies wallonnes*. N° 2 dans la *Gazette de Liège* et les élections du 25 en vue du renouvellement du Conseil communal.

Comme l'indique M. Piron dans ses notes manuscrites sur le relevé de la bibliothèque de la Société de littérature wallonne par Capitaine, cette première édition parut chez Desoer en huit pages comportant, imprimée sur la dernière, une « suite » de quatre couplets

dus à François Bailleux, évoquée plus haut. Une deuxième édition constitua le n° 3 de la « Novell Collection d' Paskeye Ligeoiss » d'Oudart. L'une et l'autre parurent sous l'anonymat. Le début était enlevé.

4

*Qu'èst-ce qui c'est qu' cisse hiède di fâs tchins  
qui s' mèlèt di k'hagnî lès djins ?  
Po sûr, ci sont dès tchins d' pô d' tchwè  
qui v'nèt tant harwer so lès kwès.  
Èt lon la la,  
po ç' còp-là,  
gngn-aveût nin d' qwè brère come çoula !*

4

*Qu'est-ce que c'est que ce troupeau de faux chiens  
qui se mêlent de mordre les gens ?  
Pour sûr, ce sont des chiens de peu de chose  
qui viennent tant aboyer sur les lois.  
Et lon la la,  
pour ce coup-là,  
il n'y avait pas de quoi brailler comme ça.*

La pièce, comme celle qu'elle attaque, est écrite dans la forme du « cramignon ». On ne reproduira pas ici les vers de reprise, pour se

limiter à ceux qui sont progressivement introduits.

12

*On tchin qui s' rèspek'treût on pô  
sins tant gueûyi pâyreût l'impôt.*

*Et lon la la,  
po ç' côp-là,  
nos n' volans touwer qu' lès mâvas !*

12

Un chien qui se respecterait un peu  
sans tant gueuler paierait l'impôt.

Et lon la la,  
pour ce coup-là,  
Nous ne voulons tuer que les mauvais !

20

*Vorit-i, come dè tîmps passé,  
n' rin payî, mès todi harwer ?*

*Et lon la la,  
po ç' côp-là,  
Vout-on co nos raminer la ?*

1. WILLEMS 2001-2002, p. 229.
2. En témoignent encore son étude du *Genre romanesque en France depuis l'apparition de la Nouvelle Héloïse jusqu'aux approches de la Révolution* (1922) ou celle sur *Bug-Jargal* (1923). Il est vrai que ces travaux, comme dit sa biographie académique, visaient à « montrer comment le créateur transcende ses sources », « pour arracher l'œuvre à l'anecdote et la faire accéder à la permanence grâce à la maîtrise esthétique », « autour de l'autonomisation du texte littéraire » ([www.arl1fb.be/composition/membres/etienne.html](http://www.arl1fb.be/composition/membres/etienne.html)).
3. CHAUVIN 1886.
4. Ms. in-fol. de 683 pages, Cod. Chart. Saec. XVII (vente Lavalleye), fol. 249 / 245 r°. Le document comporte une double numérotation : un premier chiffre fournit un indice supérieur de quatre unités au second.
5. F° 243 / 239 r°-v°.
6. P. 33 sv. ; HAUST, p. 38 sv. On se réfère désormais à cette seconde édition.
7. L'hésitation se manifeste plus loin dans les couples *mitan / miton* « moitié » ou *juran / juron* « jurant ». Sont également caractéristiques de la Hesbaye : les graphies *vie, tyrannie, mie*, à la place du liégeois en *-ève ; mine, Campine* à la place de *mène, Campène*.
8. Notons, pour être tout à fait complet, que la chronique invoquée par Bailleux et Dejardin dénombre 70 victimes et 120 orphelins ; pour l'autre récit, le carnage laissa « morts et massacrés (...) soixante-trois personnes » sans compter « un grand nombre de blessés étant encore en péril de mort ».
9. HAUST, p. 49 note que le mot est ici employé au féminin, en raison de la finale de l'adjectif *povès*. Mais lui-même renvoie à deux articles de son *Dictionnaire liégeois*. D'une part, *tièh'*, enregistré par les dictionnaires de Lobet (1854) et Forir (1875), correspond à *tchè* dans les expressions *Eüre-li-tchè* « Heure-le-Tixhe » et *è tchè payis* « lieu-dit en pays flamand » ; la forme est étymologiquement proche du néerl. *dietsch* « thiois » et de l'anc. français *tiesche*. D'autre part, on retrouve cette forme *tièh'* dans le verbe archaïque *tièh'ner* « parler flamand ou allemand », qui figure dans *l'Entre-jeux*, v. 227. Une forme *Tiyèhes* avec diérèse ne permettrait-elle pas d'éviter la traduction par « les pauvres Flamandes », alors qu'on attend plus simplement « les pauvres Flamands », en respectant la métrique ?
10. P. 97 sv. ; HAUST, p. 52 sv. On se réfère, comme précédemment, à cette seconde édition.
11. HAUST adopte ici, comme plus bas, les formes *mwèrt* et *tère*, à la place

- de *mwért* et *tére*, que l'on adoptera par ailleurs.
12. Fol. 250/246 v°-252/248 r°.
  13. « Ne l'épargne pas : il a des houseaux », c'est-à-dire des sortes de guêtres, dit aussi Clabaud. L'observation signifie-t-elle que les paysans pourront, en lui prenant celles-ci, trouver quelque compensation aux pertes qu'ils subissent ? Par ailleurs, *piède sès hozètes*, « perdre ses houseaux » a le sens de « mourir » en liégeois : l'expression est peut-être ici sous-entendue. Elle était courante en français du XVII<sup>e</sup> siècle. La Fontaine, dans le *Renard anglais* (livre XII, fable 23), écrit : « Mais le pauvre, ce coup, y laissa ses houseaux. » Il est également notoire que l'on reprend à quelqu'un une espèce de principe de vie personnelle quand on hérite de ses chaussures ou de ses pantoufles.
  14. Forme donnée par HAUST : on attendrait *dicrèbe*.
  15. Fol. 249/245 v°-250/246 r°
  16. GOBERT, V, p. 319.
  17. BIERLAIRE 1977, p. 17-19.
  18. Fol. 252/248 v°.
  19. Fol. 253/249 r°.
  20. Le style de leurs récits, écrit HAUST, « n'est guère aussi animé » que dans les autres dialogues le récit étant plutôt de « genre statique ». « C'est, en grande partie, une plainte amébee : les deux personnages échangent des lamentations, qui seraient vite monotones si des faits personnels, pittoresquement énoncés, ne ravivaient l'intérêt. »
  21. Comme l'explique HAUST, p. 80, « *mâleûr* était jadis féminin », d'où l'article *ine*, et *grand* reste ici au masculin comme dans *grand-mère*, *grand-route*, etc.
  22. Voir ci-dessus la note 10 : HAUST adopte ici *fwèrt* pour *fwért* du *Dictionnaire liégeois*, que lon suit par ailleurs.
  23. Ici comme aux vv. 79 et 101, HAUST transcrit par la forme française en raison de la graphie *meschan*, de même que *meschef* est transcrit par *mèchef* au v. 34 (cf. 79, § 58). Mais lui-même admet, à propos de la graphie *mechonte* du *Salazar liégeois*, que celle-ci « peut se lire avec *ch* ou *tch* », de même que dans l'*Entre-jeux* au v. 46 (§ 27). Il décide : « Nous préférons *ch* », en renvoyant au passage de la *Désolation*.
  24. F. 254/250 r°-255/251 r°. Mentionné par HAUST, p. 56, note, d'après : Commission royale d'histoire, c.r. des séances, t. III, 1852, p. 152-154.
  25. F. 257/253 r° ; f. 261/257 v°-262/258 v°.
  26. F. 261/257 v°-262/258 v°.
  27. HAUST, p. 56, note et p. 77 note 2.
  28. On suppose que cette forme *sarè*, au lieu du liégeois moderne *sârè*, doit

- être rapprochée de la transcription *sareût* du v. 53 et du *ârè*, pour *ârè*, du v. 104 ci-dessous.
29. Fol. 263/259 v°.
  30. Fol. 255/251 v° et sv.
  31. Fol. 268/264 v°-269/265 r°. On a modernisé l'orthographe et procuré une ponctuation.
  32. Voir aujourd'hui, sur ce sujet, VON HOFFMAN 2008.
  33. p. 72 sv.
  34. V. JOLY explique : « Quelques écrivains, sans doute pour flatter la famille de Horn, ont prétendu que Jean de Weert était un bâtard de cette noble race. Mais ce n'est là qu'une des nombreuses versions qu'on a faite sur ce formidable soldat, et que chaque illustration un peu obscure à son origine entraîne derrière elle. »
  35. *Ceuvres complètes*, Paris, J. Hetzel, 1880-1926, *Le Rhin*. 1, lettre XII, p. 478.
  36. Informations, aimablement communiquées, ainsi que celles qui suivent, par les PP. J. JAVAUX, P. de JONGHE et E. LAMALLE, qui m'ont guidé dans les archives du Centre de Documentation et de Recherche religieuses de Namur. Le P. LAMELLE, des Archives de la Société à Rome, a bien voulu compléter la reconstitution de la carrière du P. Wampe grâce aux Catalogues annuels de la province gallo-belge (spéc. G.B. 25, II, f. 453 et 26b, f. 43 sv.) ; il a également fourni la transcription du cat. triennal de 1737 cité plus bas (G.B. 22, f. 346r).
  37. Elle a signalée par YANS 1971, n° 2325 et doit être ajoutée à PIRON 1961. Elle voisine avec une version dialectale du traditionnel combat de Carême et Charnage, un Noël et des chansons évoquant l'un ou l'autre menu fait de la vie à Waremmé. Une *Paskaye sos Pere Macqua*, longue de onze pages, a trait au milieu scolaire, comme celle adressée au P. Wampe. On ne sait pas quelle main pieuse a constitué cet ensemble disparate, où plusieurs écritures interviennent apparemment ; il faut noter qu'une courte satire, raturée en abondance par l'auteur, se présente sur un billet envoyé à « Madame la baronne de Séllys, dame de Frère ».
  38. DROIXHE 2007.
  39. *Ceuvres*, Londres [Liège, Plomteux], 1780, t. I, *La chartreuse*, p. 82. Voir DROIXHE 2000.
  40. *Cîr* « ciel » est encore attesté dans divers emplois par J. HAUST, à l'époque où il publiait son *Dictionnaire* (1933). Mais il apparaît plutôt dans des expressions traditionnelles ou métaphoriques en formules relativement figées : *li banne dè cîr* « l'étendue du ciel, le firmament » ;

esse à cir po treûs djoûs « jouir de sa lune de miel » ; si l' cir toumêve, i-n-âreût bin des alourwêtes di prises « si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes de prises » ; ine plèce qu'èst bas d' cir « une pièce dont le plafond est bas ».

41. Telle qu'elle apparaît dans le plan de Maire, dans une gravure de Fayn de 1783 ou dans le *Promptuarium pictorum* signalé par J. Javaux.
42. Voir par exemple : « Quid dicassi de extima facie templi augustissima et pretiosissima, quae ante latam et patentem aream, aedibus civius circumcinctam in morem amphitreati, se protendit » (*Hist. Gall. Belg.*, VIII, p. 223 sv. ; CDRR, dossier 35, 2). Voir aussi le poème *Ad statuam Beatae Virginis in areâ scholarum erectam*, dans les *Musae leodienses* de 1758.
43. Le passage de *crèn-* à *cran-* s'expliquerait par l'influence du fr. *cran*.
44. Même si, linguistiquement parlant, elle peut s'appuyer sur certains arguments. D'une part, l'adjectif *créné* s'emploie en wallon comme substantif dans *créné* « gâteau ou petit pain fendu par le milieu ». D'autre part, le terme *miche* prend parfois dans les dialectes un sens anatomique : le dauphinois connaît *le miche du cu*, qui n'a pas besoin de traduction<sup>44</sup>, et le Verviétois Wisimus cite l'exemple *Tu fame s'a racrèhou ? Ayi d'one crènêye*, « Ta femme est accouchée ? Oui, d'une fendue, d'une fille ».
45. *Fagot* est la forme locale prise par l'all. *Fagott*, ital. *fagotto*. Si c'est le même instrument qui se trouve mentionné dans un des noëls du recueil de DOUTREPONT et DELBOUILLE 1938 (n° 11), il n'y a pas lieu de corriger *fagot* en *flagot*, contrairement à la forme qui avait été donnée par Fr. Bailleux.
46. *Mèstré* signifie littéralement « ménétrier », mais il désigne bien l'instrument dans *As-s' trové çoula è t' mèstré ?* « As-tu trouvé ça dans ton violon ? » (*Discours entre Jollet et Mustay*, 1676, vv. 222 et 268).
47. La *flûte douce* correspond en principe à la *flauto dolce* ou flûte à bec de timbre léger, par opposition à la flûte traversière.
48. Emprunté au néerl. *pijzacc* ou à l'all., le mot connaît des formes diverses en wallon : *pip'sac*, *pid-d' sac*, *pifzacc*, etc.
49. On trouve la forme *fladjo* au moyen âge chez Adenet de Roi et Guillaume de Machaut.
50. Voir LEGROS 1970. Le sens est celui qu'on trouve dans plusieurs attestations anciennes, de la *Pasquêye so l' caractère dès mâles feumes* (v. 1700) au poème en l'honneur de la mère Marie-Jeanne Pondant (1743). Mais la forme est doublement inhabituelle : l'expression omet ici l'article ; l'initiale *cb-* n'est pas non plus habituelle, pourrait traduire une



influence namuroise mais aussi, plus vraisemblablement, ne constituer qu'une approche graphique de l'aspirée.

51. L'expression, donnée par G. comme désignant une « personne inconsidérée », n'est pas facile à traduire. *Ewaré* signifie « égaré », qui a perdu la tête. En ce qui concerne *mitchà*, on peut d'une part le faire remonter au français *nichaut* « badaud, nigaud », terme de la Renaissance que l'on trouve notamment chez Marnix de Sainte-Aldegonde. L'ancienne langue connaît aussi *michon* « homme lourd et sot (chez Cotgrave) ». Si ce terme est apparenté au nom propre *Michel*, il a dû croiser d'une part la famille romane du latin *mica* dont la signification générique de « miette, morceau » suggère la petitesse, et d'autre part la famille du néerlandais *mik* qui donne les wallons *mitche* « miche » et *mitshot*, ce dernier désignant notamment une sorte de gâteau. Valeur diminutive et caractère dépréciatif se sont donc combinés pour signifier une personne de peu d'importance. Voir aussi l'argotique *miché* et le *F.E.W.* de von Wartburg, s. v° *mica* et *Michael*.
52. P. 36.
53. Il mentionne comme étant un des plus anciens jeux de cartes, méritant d'être placé « à la tête de tous les autres », celui *de flux*, qui consiste aussi à tâcher d'obtenir une suite de quatre cartes de même couleur, tandis que celles-ci forment une *prime* quand elles sont de couleur différente.
54. La vitalité des dérivés du latin *pannus* en Belgique romane pour désigner le « gage » est frappante, dans le *F.E.W.* Comme dans le dictionnaire d'ancien français de Godefroy, les anciens textes hennuyers ou liégeois sont largement mis à contribution. Les cartulaires tournaisiens, les régestes de Liège, le règlement des brasseurs de la même ville, auquel on ajoutera celui des fèvres (édité par G. HANSOTTE et R. MASSART), ainsi que Jean d'Outremeuse ou Jean de Stavelot, mettent en évidence les dérivés *paner* et *panir* « saisir, procéder à une saisie », qui appartiennent également au registre de la punition ou de la perte de la mise.
55. Et VILLERS 1957-1961 et 1999 enregistre *nameûr* avec le sens d'« atout », d'où *namurer* « prendre avec un atout ou jouer atout ».
56. Voir HAUST 1939, index et PIRON 1968, v. 22.
57. DAINVILLE 1991, p. 84-89.
58. CAPITAINE 1852, p. 476.
59. DROIXHE 1995-2008 ; DT, 573. On suit ici, comme pour les autres pièces du « Théâtre liégeois », le *Rekeuil d'opéra ligeois* donné « A Lige, A mon Lemarié, Librairi dizo l'Tour, to prè del Maison-d'veüe », sans

date. Celui-ci est postérieur à 1782, puisqu'il comporte la chanson dialoguée *Louke don ! vola nosse binamé*, composée par l'abbé Ramoux à l'occasion du retour de Grétry à Liège le 23 décembre 1782 (PIRON 1961, n° 188). Lemarié réimprima le « Théâtre liégeois » en « format de poche (...) à partir de 1783 » (PIRON 1961, n° 361). On a comparé avec l'édition du *Voyédje* donnée par J. HAUST en 1924. Voir aussi *Deux cent cinquantième anniversaire de l'opéra wallon « Li voyédje di Tchaufontaine »* 2008.

60. On rapporte que Pergolèse donna dès 1732, avec *Lo frate 'nnamorato*, un opéra-bouffe en napolitain. On retient surtout de Logroscino *L'inganno per inganno* de 1738, premier d'une série d'opéras-comiques qui lui valurent le surnom de « Dieu de l'opéra-bouffe ».
61. 1844, p. 77-78.
62. Liège : Everard Kints, 1731, III.
63. VILLENFAGNE 1782, p. 68. Cf. HENAUX 1838, p. 10 sv.
64. VILLENFAGNE 1817, II, p. 273.
65. Liège : F. J. Desoer, 1788, p. 274 sv.
66. *Mémoire en réponse à cette question, etc.*, Liège, 1780, p. 14.
67. DROIXHE 1997.
68. Par ex. *Tâti l'pèriqui*, acte II, sc. 7.
69. *Rekueil*, 16 sv. ; HAUST 1924, 28 sv.
70. Le dialecte emploie toujours l'auxiliaire *avoir*, dans ce cas.
71. Rivage de Meuse à hauteur de l'ancienne abbaye des Prémontrés, aujourd'hui Séminaire.
72. On continue de reproduire, dans le passage qui suit, l'orthographe de l'original pris en référence (18), alors que J. HAUST convertit en orthographe moderne (30), en francisant même telle forme wallonne : voir v. 151.
73. FORIR 1866-1874, s. v°.
74. *Rekueil*, 20 ; HAUST 1924, 31 donne les vers qui suivent comme faisant partie de la chanson qui précède, en omettant leur introduction par *Marèye Bada*.
75. *Rekueil*, 22 ; HAUST 1924, 32.
76. *Rekueil*, 30 sv. ; HAUST 1924, 37 sv.
77. On préfère cette leçon du *Rekueil*, conforme à la métrique, à celle choisie par HAUST, qui a : *çou qui c'est fé pitch-patch*, où la métrique exclut l'élision naturelle en *çou qu' c'est*. On doit aussi envisager que le texte du *Voyédje* ait fait l'objet d'une révision un quart de siècle après sa création. Mais il semble si convenu que l'écriture dialectale, production spontanée du « sentiment populaire », n'a pas les mêmes droits à la cor-

rection et au perfectionnement que les grandes littératures.

78. HAUST transcrit, à la moderne : *Ti m'as bin l' mène / d'in-èminné k'pagnon*. On se souviendra de la neutralisation phonologique qui affecte au XVIII<sup>e</sup> siècle la paire *in-è* par dénasalisation du premier élément et qui détermine la thérapie morphologique des finales *-èt ~ -it* aux 3<sup>e</sup> personnes du pluriel de l'indicatif présent et de l'imparfait. Les graphies « minn' » et « éméné » traduisent exactement la confusion par l'hypercorrectisme de la première et la forme dénasalisée de la seconde. On avait traité du phénomène dans « *Nosse tchi, nosse tchèt* : un cas de neutralisation phonologique dans *Li voyèdje di Tchaufontaine* », thèse annexe de doctorat, 1974.
79. SAUZET s.d. ; RATIER 1915 ; LAFONT 1968 ; LAFONT et ANATOLE 1970. Le personnage du franchimand, écrit P. Sauzet, auquel on se réfère principalement ici, commencerait d'être attesté « autour de 1625 chez Zerbin selon Ph. Gardy ». On se permet ici de donner la minuscule à « Franchimand », le personnage relevant davantage d'un type, comme le fransquillon, que d'une nationalité.
80. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale de France porte le titre *Viandasso. Comedie provençale représentée devant Louis XIV* ; celui de la Bibliothèque de Marseille s'intitule *Viandasso. Farc-comedio Pesso galanato et Grotosquo coumpousado per un bouen garçon* et porte l'indication « Chery, ce 13 août 1717 ».
81. GARDY Voir aussi du même, d'après P. Sauzet : « Le retour du Francitan », *Lengas* 1, 1977, 79-103 ; « Écriture occitane et mort linguistique : la scène charivarique en Gascogne entre XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers ethnologiques* 8, Université de Bordeaux II, 1987, 93-121 ; « Tradition occitane et passage à l'écriture : l'obsession de l'oralité », *Kalevala et traditions orales du monde*, éd. J. Fernandez-Vest, Paris : CNRS, 1987, p. 511-522 ; « Pourquoi existe-t-il un texte francitan ? », *Lengas* 23, 1988, p. 127-144.
82. Paris : Duchesne, 1756.
83. T. III, Première partie, 90-91.
84. Dans la brochure consacrée au *Deux cent cinquantième anniversaire de l'opéra wallon « Li voyèdje di Tchaufontaine » (1757)*, de 2008, P. DELCOUR écrit : « On a également suggéré une influence parisienne. Vu le réalisme du *Voyèdje*, la crudité des expressions, la vivacité des réparties, l'esprit de farce qui y règne, on a voulu rapprocher notre "Théâtre liégeois" du genre "poissard" très en vogue à Paris à l'époque pour régair contre le genre précieux de Favart. Encore faudrait-il être sûr que notre "académie" liégeoise en ait eu

connaissance... » Il est regrettable que les observations de Rita Lejeune concernant le *Voyèdje* aient ici — comme dans l'ensemble de l'ouvrage — été omises.

85. Fera-t-on valoir, en se fondant sur le *Bon usage* (§ 659), qu'on ne peut parler ici de « faute », « pour quailifier un tour qui a été fréquent dans l'ancienne langue et qui est encore employé par des auteurs qui “veulent reproduire la langue populaire, surtout paysanne” » ? Une fréquentation modérée de la littérature française de l'âge classique accoutume suffisamment à ce type d'usage pour qu'on ne voie pas là un écart relevant seulement de la « faute » par rapport à la norme française contemporaine — en l'occurrence par rapport à l'idiotelect couurant de Marivaux.
86. Est-il vraiment nécessaire de rappeler ici les règles de phonétique historique et les cas d'étymologie qui justifient certaines de ces formes présentant une altération par rapport à la norme française ?
87. MOORE 1935, 67.
88. DT, col. 573. On suit également l'édition dans le *Rekueil d'opéra ligeois* paru chez Lemarié, laquelle se présente sous le titre de *Deuzeme armannack ligeois*, dans une nouvelle pagination. Cette deuxième partie du recueil est censée contenir la *Chanson k'on z'a fait so Monsieu Vincen, Coroné d'Loven*. Mais cette pièce de circonstance d'août 1783, en l'honneur du « primus » Jean-Hubert Vincent, élève de la pédagogie du Faucon, ne figure pas dans le volume que je possède, bien qu'elle soit mentionnée comme « réimprimée dans l'édition Lemarié 1783 du *Theate Ligeois* » (PIRON 1961, n° 191).
89. CAPITAINE 1859-1863, 1, 1859, 22.
90. FROIDCOURT 1953, 188. Pierre Rousseau dut affronter sans leur sauvegarde les assauts conjugués du synode et des théologiens de Louvain, qui le forcèrent à quitter Liège.
91. *Rekueil*, 15 sv.
92. DROIXHE 2002.
93. 13 sv.





